

2025

Rapport annuel

**Sur le prix et la qualité du service public de
l'assainissement.**

Système de collecte et de transport de Versailles
Grand Parc

versaillesgrandparc.fr



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
CONTEXTE LOCAL.....	5
PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
COMPETENCES OBLIGATOIRES.....	5
COMPETENCES OPTIONNELLES	6
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT	6
LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES.....	6
LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES EAUX USEES.....	7
LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE VERSAILLES GRAND PARC (SPANC VERSAILLES GRAND PARC)	9
ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC	9
SPIC : SERVICE PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	9
PERIMETRE DU SERVICE ET MODE DE GESTION.....	10
LES MOYENS HUMAINS	14
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15
NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES ASSUJETTIS	15
DEFINITION ET APPLICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15
ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE.....	15
MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR CHACUN DES SERVICES	16
LES ELEMENTS DE LA FACTURATION.....	17
ZOOM SUR LA REFORME DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU	18
TARIFS APPLICABLES	19
LE SERVICE EN REGIE DIRECTE : VERSAILLES.....	20
LES SERVICES EN REGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE.....	21
LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE	21
ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	23
LES RECETTES.....	23
LES DEPENSES	24
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	25
GENERALITES SUR LE RESEAU DE COLLECTE	25
LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES.....	25
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	26
DESCRIPTION PATRIMONIALE DU SYSTEME DE COLLECTE	29
Longueur des réseaux publics (hors branchements) :.....	29
Le réseau de la ville de Versailles.....	29
Regards.....	31
Grilles et avaloirs	32
Chambres à sable	32
Postes de pompage/relevage EU/EP	33
Bassins de rétention, de régulation ou d'infiltration des eaux pluviales :	34
Ouvrages de rejet (déversoirs d'orage et trop-plein) :.....	35
Ouvrages de reprise de temps sec en aval des réseaux pluviaux :.....	35
Inventaire des regards mixtes et suivi du plan de résorption associé :.....	35
Autres :	36
CONNAISSANCE PATRIMONIALE DU SYSTEME DE COLLECTE	37
La connaissance patrimoniale des conduites d'assainissement	37
L'indice de connaissance patrimoniale.....	38

EXPLOITATION DU SERVICE.....	40
L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	40
CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE REJET DES LINGETTES	40
CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES REJETS GRAISSEUX.....	41
L'ENTRETIEN PREVENTIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.....	42
L'INSPECTION DES RESEAUX	43
LES INTERVENTIONS PONCTUELLES	46
LES MENUS TRAVAUX.....	46
LES INTERVENTIONS D'URGENCE	47
LA DERATISATION	50
SUIVI DE L'HYDROGENE SULFURE	51
GESTION DES DECHETS ISSUS DU SYSTEME DE COLLECTE.....	53
RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF DES ETABLISSEMENTS EMETTEURS D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES	54
LE CONTROLE DE CONFORMITE DES RACCORDEMENTS A L'ASSAINISSEMENT	55
L'ESSENTIEL SUR LE CONTROLE DE BRANCHEMENT.....	55
<i>Les contrôles de conformité réalisés.....</i>	56
<i>Les aides à la mise en conformité.....</i>	58
AUTRES DONNEES D'EXPLOITATION	61
<i>Suivi pluviométrique.....</i>	61
<i>Suivi des nappes.....</i>	62
SOUTIEN AUX COOPERATIONS DECENTRALISEES.....	65
EVOLUTION DES MOYENS TECHNIQUES ET MATERIELS.....	66
<i>Acquisitions de logiciels.....</i>	66
<i>Acquisitions de matériels.....</i>	66
ETUDES ET TRAVAUX	67
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN VIGUEUR.....	67
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	67
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR	68
ETUDES REALISEES EN 2025	68
<i>Le schéma directeur d'assainissement communautaire.....</i>	69
<i>Etude sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc.....</i>	73
TRAVAUX REALISES EN 2025	74
<i>Description succincte des travaux principaux.....</i>	74
<i>Taux de rénovation, d'amélioration et de remplacement</i>	81
INDICATEURS REGLEMENTAIRES.....	82
INDICATEURS DE DESCRIPTION	82
INDICATEURS DE PERFORMANCE	83
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	88
PRESENTATION DU SPANC	89
<i>Périmètre du service</i>	89
<i>Zonages d'assainissement</i>	89
<i>Nombre d'installations</i>	90
<i>Mode de gestion</i>	90
<i>Activités du service</i>	91
TARIFICATION DU SERVICE	94
ETUDES ET TRAVAUX	94
AIDE FINANCIERE A LA MISE EN CONFORMITE	95
INDICATEURS REGLEMENTAIRES	95
<i>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....</i>	95
<i>Indicateurs de performance.....</i>	97
CONCLUSION	99

PRÉAMBULE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif, est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Il détaille les activités réalisées durant l'exercice, par le service de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce délai est porté au plus tard à 12 mois qui suivent l'exercice concerné pour chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (cf. D 2224-3 du CGCT).

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT.

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

La circulaire n°12/DE du 28 Avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport ainsi que sur l'existence du site internet www.eaudanslaville.fr qui fournit des précisions techniques sur leur mise en œuvre.

Un observatoire national des services publics d'eau potable et d'assainissement a été créé par l'ONEMA (Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques), à l'attention des collectivités locales, des maires et présidents d'intercommunalités pour :

- Piloter leurs services
- Suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre
- Comparer leurs performances avec des services similaires

Cet observatoire héberge le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire la loi NOTRe.

Comme exigé, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc y saisit et y publie les données et indicateurs normés de son service de l'assainissement.

Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, les activités du service de l'assainissement sont décidées par délibération du Conseil Communautaire.

CONTEXTE LOCAL

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Créée le 8 novembre 2002, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc qui regroupait initialement neuf communes de la plaine de Versailles, agrège aujourd'hui 18 communes pour environ 270 000 habitants.

La Communauté d'Agglomération exerce les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Les compétences assainissement collectif, non collectif, et GEPU (Gestion des eaux pluviales urbaines) :
Conformément à la Loi NOTRe, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines.
L'organisation territoriale de l'assainissement est articulée sur les services suivants :
 - La collecte des eaux usées et des eaux pluviales
 - Le transport et le traitement des eaux usées
 - Le service public de l'assainissement non collectif
- Le développement économique :
Cette compétence comprend :
 - L'accompagnement des jeunes entreprises
 - Implantation de nouvelles entreprises
 - Le développement et la modernisation de l'offre d'accueil
 - Le soutien à l'innovation
 - L'animation du tissu économique et relation avec les entreprises
- L'aménagement de l'espace communautaire :
Versailles Grand Parc exerce sa compétence *Aménagement de l'espace communautaire* à travers les grands projets et le développement des transports. Sont concernés en tout premier lieu la plaine de Versailles, secteur agricole et touristique classé au titre de l'environnement, ainsi que le plateau de Satory, territoire d'innovation en devenir au cœur de l'opération d'intérêt national (OIN) de Paris Saclay.
- L'équilibre de l'habitat :
La compétence habitat de Versailles Grand Parc se conjugue à travers des actions définies dans un *Programme local de l'habitat* comprenant :
 - Le développement de l'offre de logements conventionnés en versant différentes subventions aux bailleurs sociaux,
 - La réhabilitation du parc existant et l'augmentation du niveau de production de logements afin de favoriser les parcours résidentiels.
- La politique de la ville : l'exercice de la compétence *Politique de la ville* se traduit par deux actions principales :
 - Le soutien aux missions locales intercommunales qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion,
 - La prévention de la délinquance, par la mise en place d'un système de vidéosurveillance intercommunal.

COMPETENCES OPTIONNELLES

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - Gestion des déchets
 - Maîtrise de la demande énergétique
 - Mesures de lutte contre la pollution de l'air
 - Gestion des nuisances sonores
- La gestion d'équipements culturels et sportifs :
Cette compétence est assurée par Versailles Grand Parc au travers des actions suivantes :
 - La gestion de cinq conservatoires et écoles de musique
 - Le financement de six écoles associatives présentes par le versement d'une subvention annuelle.
 - Le soutien de certains événements culturels à l'échelle intercommunale.
 - La réalisation des équipements dédiés aux sports de pleine nature (pistes de VTT, de courses pédestres...).
- Les déplacements :
Pour faciliter les déplacements sur son territoire Versailles Grand Parc exerce les actions suivantes :
 - Intervention sur le réseau de bus en partenariat avec IDF Mobilités, accompagnement des projets de transports collectifs ferrés,
 - Réalisation des aménagements cyclables.
- L'approvisionnement en eau potable :
La compétence de Versailles Grand Parc est assurée dans le cadre de deux syndicats de traitement et de distribution d'eau potable : le SEDIF et Aquavesc (Etablissement territorial en charge de la production et de la distribution de l'eau potable).
- Les aires d'accueil des gens du voyage
- La fourrière animale

ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Conformément à la Loi Notre, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines.

L'organisation territoriale de l'assainissement est articulée sur les services suivants :

- La collecte des eaux usées et des eaux pluviales,
- Le service public de l'assainissement non collectif,
- Le transport et le traitement des eaux usées.

LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence assainissement pour 14 des 18 communes de l'Agglomération. Ces communes sont représentées en bleu sur la carte ci-dessous.

Les quatre autres communes de VERSAILLES GRAND PARC ont adhéré au syndicat Hydreaulys « collecte » (en orange sur la carte), lequel rédige le rapport prix et qualité du service de l'assainissement pour ce qui les concerne.

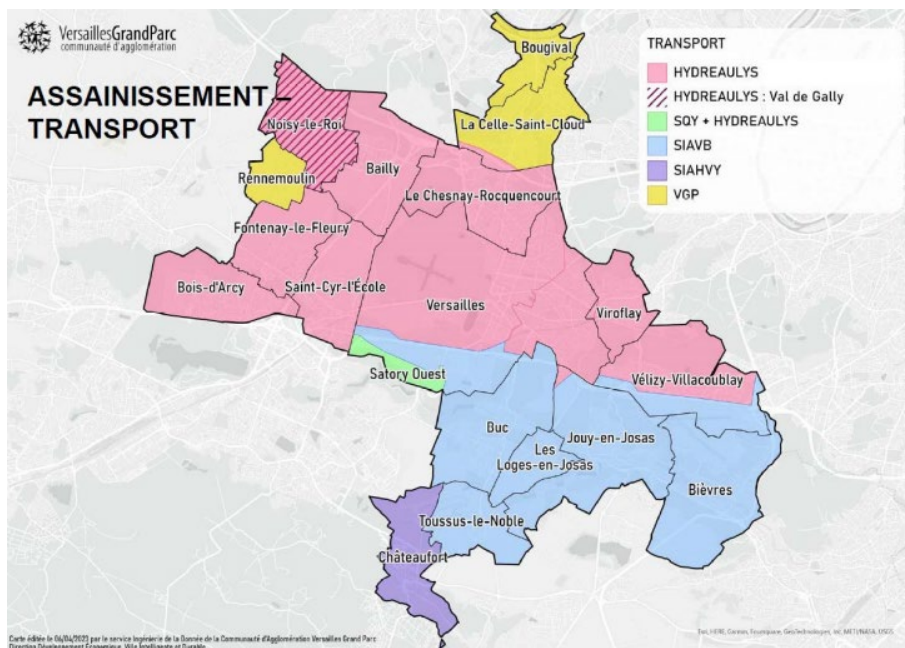


Figure 2 : Carte des services de transport des eaux usées

Pour le traitement des eaux usées :

- Le syndicat intercommunal HYDREAUlys avec les stations de Carré de Réunion (Saint-Cyr-l'Ecole) et de Val de Gally à Villepreux;
- Le syndicat intercommunal SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) avec les stations « Seine Amont » (Valenton) et « Seine Aval » (Achères).

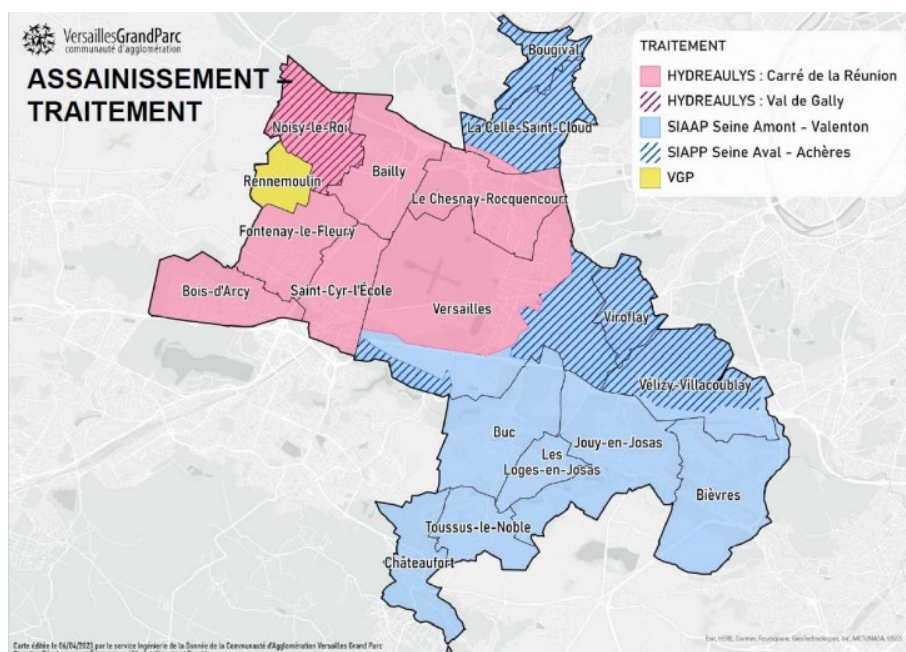


Figure 3 : Carte des services de traitement des eaux usées

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE VERSAILLES GRAND PARC (SPANC VERSAILLES GRAND PARC)

Une commune est intégralement en assainissement non collectif, Rennemoulin, avec une soixantaine d'installations.

Les services d'assainissement des 13 autres communes intègrent des installations d'assainissement non collectif en quantités variables d'une commune à l'autre (de quelques unités à une cinquantaine).

La compétence d'assainissement non collectif est exercée par l'agglomération en régie avec prestations de service, sauf pour la commune des Loges-en-Josas, où ce service public est intégré dans le cadre du contrat de délégation de service public communal.

Le 28 juin 2022, un marché de prestations de contrôles SPANC a été passé pour l'ensemble des communes de la compétence assainissement non collectif de VERSAILLES GRAND PARC.

ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC

SPIC : SERVICE PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La gestion des eaux usées est un service public à caractère industriel et commercial (« SPIC » selon la loi du 29 décembre 1962, par opposition aux services publics à caractère administratif financés par l'impôt, tel que la gestion des eaux pluviales), ce qui en définit les principes de fonctionnement, notamment l'indépendance et l'équilibre budgétaire (financement intégral par une redevance et gestion sur un budget annexe), et les relations avec les usagers.

Jusqu'au 30 juin 2022, le service public de la collecte assainissement comptait trois budgets différents en fonction de leur mode de gestion. Il a ainsi été créé 3 budgets annexes assainissement :

- Le budget annexe assainissement en DSP qui regroupe 60 000 habitants environ et se compose des communes de Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi ;
- Le budget annexe assainissement en marchés qui regroupe 55 000 habitants environ et se compose des communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay ;
- Le budget annexe assainissement en régie qui regroupe 89 000 habitants environ et se compose de la ville de Versailles uniquement.

Après une étude approfondie des différents modes de gestion de l'assainissement collectif, Versailles Grand Parc a adopté fin 2024 une organisation mixte reposant sur une DSP pour le secteur Nord (Bougival, Bois-d'Arcy, La Celle-Saint-Cloud et Noisy-le-Roi), une régie directe à Versailles et des marchés de prestations de services pour les communes du secteur Sud. Cette organisation, validée après avis favorable du CST et de la CCSPL en octobre 2024, est entrée en vigueur au 1er janvier 2026. Châteaufort conserve quant à elle son contrat de DSP jusqu'en 2029.

Pour mémoire, le patrimoine du service est issu de la mise à disposition des collecteurs et ouvrages par les communes lors du transfert de compétences.

PERIMETRE DU SERVICE ET MODE DE GESTION

COMPÉTENCE COLLECTE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la loi Nôtre, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce, en lieu et place des communes, la compétence « collecte » assainissement pour 14 des 18 communes de l'agglomération (cf. paragraphe 1.2.1 La Collecte des eaux usées et pluviales).

En 2025, sur les 13 communes desservies par un réseau de collecte d'assainissement collectif, VERSAILLES GRAND PARC exerce la compétence selon plusieurs modes de gestion :

- 1 commune est gérée en régie directe : Versailles ;
- 5 communes sont en régie avec marché de prestation de service : Bougival, Buc, Toussus le Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.
Le marché de prestation de service d'entretien des réseaux a démarré le 26 mars 2021 pour les 4 communes de Bougival, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. La commune de Buc a été intégrée dans ce programme à la fin de son contrat avec SUEZ-Sanitra, soit au 1^{er} janvier 2022.
- 7 communes sont gérées avec des contrats de délégation de service public : Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi.

Commune	Exploitant réseau assainissement	Fin de contrat
Bievres, Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas, La Celle Saint Cloud	SEFO	31 décembre 2025
Chateaufort	SUEZ	30 novembre 2029
Les Loges-en-Josas	VEOLIA	31 décembre 2025
Noisy Le Roi	SAUR	31 décembre 2025

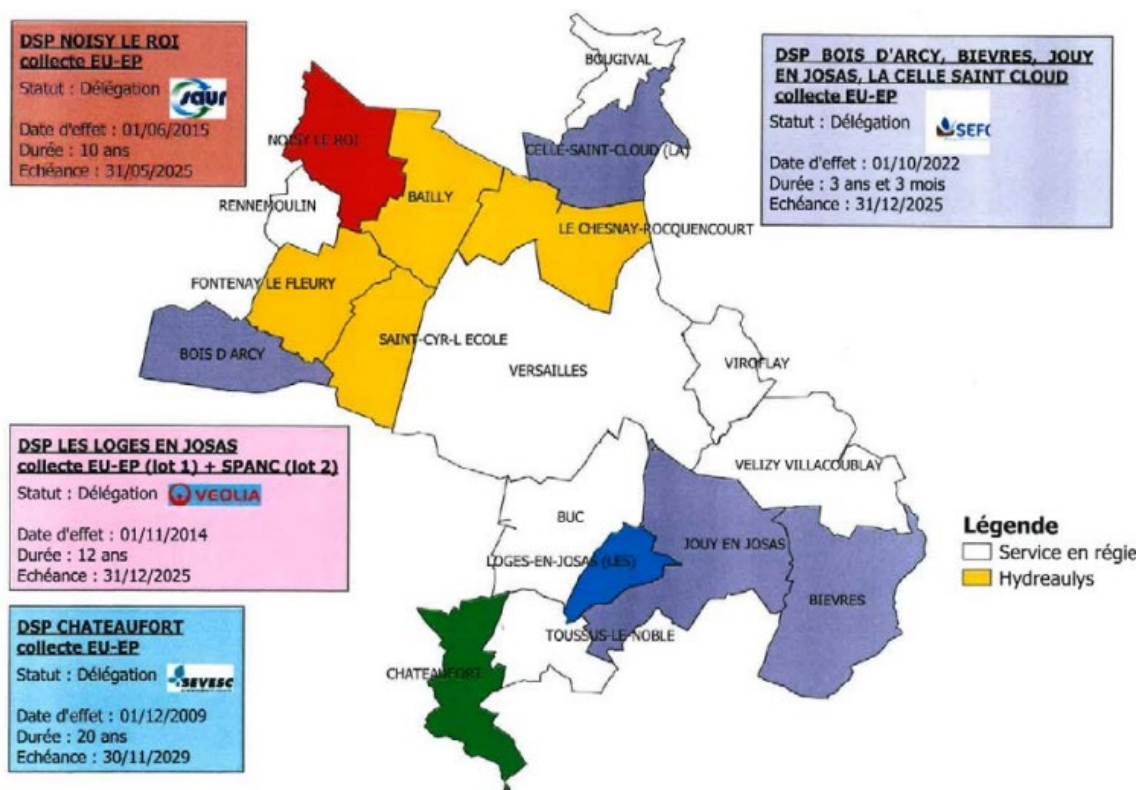


Figure 4 : Carte des communes gérées en délégation de service public à partir du 1^{er} janvier 2023

COMPÉTENCE TRANSPORT

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence « transport » assainissement sur 2 communes de l'agglomération (cf. paragraphe 1.2.2 La Collecte des eaux usées et pluviales).

L'ensemble des ouvrages de transport des eaux usées et pluviales des 2 communes était exploité jusqu'à lors dans le cadre d'un contrat de délégation de service public passé entre la Société SUEZ EAU France et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine en date du 1^{er} avril 2018, pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 mars 2028.

Si le périmètre de la délégation du service public demeure inchangé, le contrat de délégation de service public a été modifié par un avenant n°4 afin de tenir compte :

- ✓ Du transfert des ouvrages de transport des eaux usées des communes de BOUGIVAL et de LA CELLE SAINT CLOUD à la CA VGP ;
- ✓ De la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) et du transfert de ses compétences à la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS) pour la partie territoriale qui ne relève de la Compétence de la CA VGP.

En conséquence, l'avenant n° 4 modifie les parties signataires du contrat de délégation de service public en incorporant en tant que co-délégants :

- ✓ La CA VGP qui exerce les compétences de transport des eaux usées et pluviales sur les communes de
 - Bougival ;
 - La Celle Saint Cloud.
- ✓ La CA SGBS qui se substitue au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) et qui exerce les compétences de transport des eaux usées et pluviales sur les communes de :
 - Chatou,
 - Croissy-sur-Seine,
 - L'Etang-la-Ville, Le Pecq,
 - Le Port-Marly, Le Vésinet,
 - Louveciennes, Marly-le-Roi,
 - Mareil-Marly,
 - Montesson,
 - Saint-Germain-en-Laye

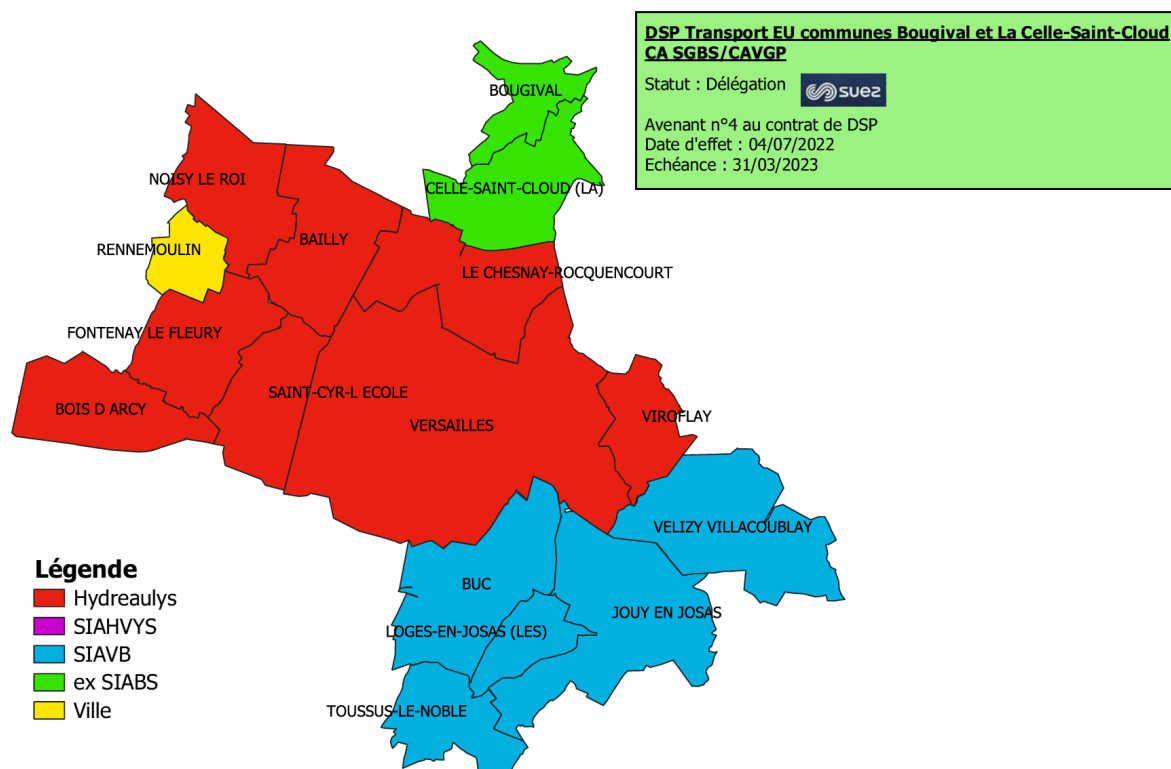


Figure 5 : Carte des services de transport des eaux usées à compter du transfert des ouvrages de transport des eaux usées et pluviales situés sur les communes de Bougival et La Celle Saint Cloud à Versailles Grand Parc

Les principales prestations incluses dans les contrats de délégation sont présentées dans le tableau ci-après.

	Patrimoine				Comptabilité			Entretien et intervention réseaux							Ger et renouvellements		SPANC
	Inventaire initial et MAJ	Plans	SIG initial	SIJ MAJ	Gestion relations usagers	Facturation	Récupération TVA sur travaux collectivité	ITV % linéaire/ an	Hydro curage réseaux	Hydro curage postes	Suivi H2S	Suivi pollution	Contrôle bchts	Dératisation	PPR du fond	Autres renouvellements	Contrôle ANC
Bois D'Arcy, Jouy En Josas, La Celle Saint Cloud, Bievres collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	non par AEP	non	3%du linéaire du réseau gravitaire	15km/an 7% du réseau global	oui- moyenne 2/an	oui	non	400/an +100 e, 2022	non	oui	tronçon <12ml bchts tampons regards	non
Les Loges En Josas (lot 1: collecte EU et EP)	oui	oui	oui	oui	oui	non par AEP	non	8,3% global	oui	oui	non	non	oui	non	oui	tronçon <12ml bchts réparation clôtures entretien haies et esp verts	non
Les Loges En Josas (lot 2: SPANC)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui
Chateaufort collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	300ml/an soit 1,9%	optimisé, pas d'objectif	non	non	non	oui 20/an	non	non	tronçons <10ml bcht	non
La Celle Saint Cloud Bougival Transport EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui + auto facturation	non		7%EU 2%EP	maintenance générale	non	oui+ suivi débits	oui	non	oui	tronçons<6ml bcht tampons	non
Noisy Le Roi collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	1500ml/ an	15% global	oui 2/an	non	non	oui	oui 2/an	oui	tronçon <6ml réfection GC 10m² bcht télégestion entretien esp verts +haies	non

LES MOYENS HUMAINS

Ci-après l'organigramme de la direction du cycle de l'eau constitué de 4 pôles :

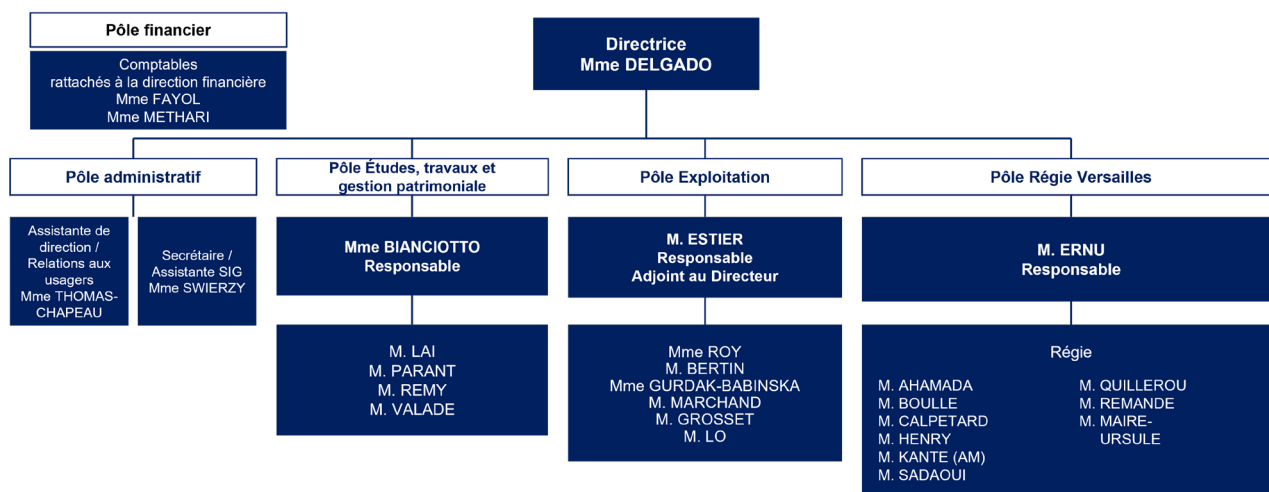
- Pôle Administratif et financier,
- Pôle Etudes, travaux et gestion patrimoniale,
- Pôle Exploitation,
- Pôle Régie Versailles.

En 2025, un poste d'ingénieur études et travaux a été créé au sein du pôle Etudes, travaux et gestion patrimoniale afin de renforcer l'équipe existante, notamment en vue des futurs travaux d'investissement découlant du schéma directeur d'assainissement.

Au 31 décembre 2025, sur les 31,5 postes prévus au budget annexe de l'assainissement, 4 postes restaient à pourvoir.

A noter qu'une fraction des rémunérations de la directrice et de son adjoint est remboursée par le budget principal, au titre du suivi de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et des eaux pluviales urbaines.

Organigramme au 31 décembre 2025



TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES ASSUJETTIS

L'évolution de la population, du nombre d'abonnés et des volumes assujettis est présentée dans les tableaux qui suivent.

COMMUNE	2024		2025			
	NOMBRE ABONNES	VOLUMES ASSUJETTIS M3	NOMBRE ABONNES	EVOLUTION N/N-1	VOLUMES ASSUJETTIS M3	EVOLUTION N/N-1
Bievres	1 175	227 149	1 308	11%	238 358	5%
Bois D'Arcy	3 050	687 346	3 376	11%	739 143	8%
Bougival	1 380	453 538	1 464	6%	406 714	-10%
Buc	1 050	330 669	1 061	1%	342 612	4%
Chateaufort	564	59 146	598	6%	96 727	64%
Jouy En Josas	1 421	532 808	1 551	9%	515 187	-3%
La Celle Saint Cloud	1 836	1 084 566	2 114	15%	1 182 311	9%
Les Loges En Josas	467	75 998	495	6%	76 370	0,5%
Noisy Le Roi	1 699	368 861	1 789	5%	342 074	-7%
Rennemoulin	-	-	-	-	-	-
Toussus Le Noble	362	53 499	405	12%	51 857	-3%
Vélizy Villacoublay	2 374	1 180 298	2 358	-1%	1 202 064	2%
Versailles	7 775	4 211 940	7 810	0%	4 147 150	-2%
Viroflay	2 848	605 930	3 002	5%	600 560	-1%
TOTAL VGP	26 001	9 871 748	27 331	7%	9 941 127	5%

Pour Chateaufort, Le délégataire indique dans son RAD que cette évolution est due à une régularisation en S1 2025 sur un gros consommateur qui avait été sous-facturé en 2024.

En effet, les volumes facturés à ce gros consommateur en 2024 s'élevaient à 3 548 m³ contre 39 854 m³ en 2025 après règle, soit un delta de près de 36 000 m³ qui explique un peu plus de 95% de l'augmentation de volume à l'échelle de la commune. Le délégataire précise que les 5% restants sont des sommes de variations plus modestes d'autres abonnés.

Entre 2025 et 2026, le nombre d'abonnés a augmenté légèrement, d'environ 7 %, tandis que le volume assujetti a augmenté d'environ 5 %, en grande partie par la régularisation sur la commune de Chateaufort.

DEFINITION ET APPLICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article R. 2224-19 du CGCT, le service public d'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation choisi (régie, délégation) donne lieu à perception de la redevance d'assainissement. Cette redevance constitue la recette principale de ce service public industriel et commercial.

ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE

D'après l'article L. 2224-11 du CGCT, le service public de l'assainissement présente un caractère industriel et commercial. Cette caractéristique entraîne des conséquences quant à la réglementation et au mode de financement de ce service.

Ainsi, ce service doit être financé à titre principal par l'utilisateur raccordé au réseau de collecte dans les conditions fixées par l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, par le paiement de la redevance d'assainissement.

Le niveau de la redevance doit permettre d'assurer l'équilibre du budget annexe assainissement, auquel le budget principal ne peut contribuer, à l'exception du versement d'une participation au titre de la gestion des eaux pluviales.

Les principes appliqués à la redevance impliquent que l'utilisateur ne doit financer que la part correspondant au service rendu. C'est pourquoi, la redevance est fonction des prestations effectuées, et peut à ce titre varier d'une commune à l'autre. Elle est influencée par :



La redevance d'assainissement peut comporter deux parties :

- Une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service ;
- Une partie variable proportionnelle au volume d'eau prélevé par l'utilisateur, à l'exclusion des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation, l'arrosage des jardins ou tout autre usage n'entraînant pas le rejet d'eaux usées dans le système d'assainissement, à condition que ces volumes d'eau proviennent de branchements spécifiques.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR CHACUN DES SERVICES

Compte tenu du caractère industriel et commercial du service public d'assainissement de chacune des communes, la réglementation prévoit que le niveau de la redevance doit permettre d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Le financement des charges d'assainissement nécessite de connaître le coût du service en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe.

Le produit de la redevance d'assainissement est donc affecté au financement des charges suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement du service, y compris les dépenses de personnel ;
- Les dépenses d'entretien ;
- Les charges d'intérêt de la dette contractée et l'entretien des installations ;
- Les charges d'amortissement des immobilisations ;
- Les dépenses d'investissement (autofinancement).

LES ELEMENTS DE LA FACTURATION

La facturation de la redevance d'assainissement peut être commune ou distincte de celle de l'eau potable. Conformément à l'article R. 2224-19-8 du CGCT, la facturation des sommes dues par les usagers est faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau.

Cette facturation est assurée, pour chaque commune, par le titulaire du contrat de délégation de service public d'adduction d'eau, et qui se charge du recouvrement des redevances dues pour le compte du service d'assainissement.

Le produit de la redevance est reversé directement à Versailles Grand Parc ou via le délégataire titulaire du contrat de délégation du service public d'assainissement.

La facture d'assainissement comprend les éléments suivants :

❖ Pour la partie Collecte des eaux usées :

- Une part fixe et une part variable revenant au délégataire (s'il y a lieu). Ces parts sont revalorisées chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans chaque contrat ;
- Une part variable revenant à la Collectivité et fixée par celle-ci par le conseil communautaire de Versailles Grand Parc ;

❖ Pour la partie Transport et Traitement des eaux usées :

- Une part fixe et une part variable revenant au délégataire dans le cas où le service traitement des eaux est délégué. Ces parts sont revalorisées chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans chaque contrat ;
- Une part fixe et une part variable revenant à la Collectivité territoriale chargée du transport et du traitement des eaux usées. La Collectivité peut être intercommunale (Hydreaulys, SIAVB, SIAHVV) ou interdépartementale (SIAAP) ;

A ces éléments de facturation s'ajoutent des éléments distincts inscrits sur la facture selon le service d'assainissement :

- Les redevances perçues par l'agence de l'eau pour financer des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité. Il s'agit de la redevance « consommation d'eau potable » et des contrevaleurs des redevances « prélèvement sur la ressource en eau », « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des réseaux d'assainissement » (cf. paragraphe « Zoom sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau »)
- La redevance pour le soutien d'étiage destinée à limiter les conflits entre les différents usages et maintenir les conditions nécessaires à la pérennité des milieux aquatiques,
- La redevance pour le développement des voies navigables perçue par les Voies Navigables de France,
- Un assujettissement à la TVA au taux réduit de 10 % pour l'assainissement et à 5,5 % pour l'eau potable.

ZOOM SUR LA REFORME DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Les redevances des agences de l'eau constituent des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers de l'eau, en application des principes de prévention, de réparation des dommages causés à l'environnement, de « pollueur-payeur » et de « préleveur-payeur ». Elles financent les aides accordées aux collectivités, industriels, agriculteurs et autres acteurs pour améliorer la qualité des eaux, préserver la ressource, restaurer les milieux aquatiques et accompagner l'adaptation au changement climatique.

La réforme issue de l'article 101 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 s'applique depuis le 1er janvier 2025. Elle concerne directement le bassin Seine-Normandie et constitue le socle de financement du 12e programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ses objectifs affichés sont de rendre les redevances plus lisibles, de mieux répartir l'effort entre les catégories d'usagers, de valoriser la performance des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et de renforcer les moyens mobilisables pour le Plan Eau.

Les principales évolutions applicables sur le bassin Seine-Normandie sont les suivantes :

1. La suppression des anciennes redevances domestiques et de modernisation des réseaux

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique est supprimée à compter des factures émises à partir du 1er janvier 2025.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique est également supprimée.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte non domestique disparaît pour les industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif, pour la part des rejets admis dans ce réseau.

2. La création de trois nouvelles redevances à compter de 2025

L'année 2025 est une année de transition, où la réforme ne produit pas ses effets réels, la modulation de redevance suivant la performance n'entrant en vigueur qu'en 2026 (calculée par rapport aux données de l'année N-2).

La redevance sur la consommation d'eau potable est due par chaque usager final abonné au service public d'eau potable, sans distinction entre usagers domestiques, professionnels ou industriels. Elle est assise sur les volumes d'eau potable facturés.

La redevance pour performance des réseaux d'eau potable est due par les communes ou établissements publics compétents en distribution d'eau potable. Elle est calculée à partir des volumes d'eau potable facturés, d'un tarif voté par le comité de bassin et d'un coefficient de modulation lié à la performance du réseau.

La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif est due par les communes ou établissements publics compétents en matière d'épuration des eaux usées. Elle est assise sur les volumes d'eau facturés au titre de l'assainissement collectif et modulée selon trois axes : la validation de l'autosurveillance, la conformité réglementaire du système d'assainissement et l'efficacité du fonctionnement du système.

À compter de 2026, les **coefficients de modulation** doivent être établis à partir de données techniques antérieures, notamment les données de l'année N-2. Pour l'eau potable, la modulation tient compte principalement de la performance du réseau et de la connaissance patrimoniale. Pour l'assainissement collectif, elle tient compte de l'autosurveillance, de la conformité réglementaire et de l'efficacité du système. Plus le service est performant, plus la redevance due est réduite.

3. Le relèvement des tarifs plafonds et l'introduction de taux planchers sur les redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

4. L'impact sur les industriels et les usagers non domestiques

Les industriels abonnés au service public d'eau potable sont désormais soumis à la redevance sur la consommation d'eau potable au même titre que les autres usagers. En revanche, les industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif ne sont plus soumis à la redevance pour pollution non domestique pour la part de leurs effluents rejetée dans ce réseau. Les rejets non raccordés ou spécifiques peuvent toutefois rester soumis à d'autres redevances selon leur nature, leurs volumes et leurs caractéristiques.

5. Les impacts pratiques pour les collectivités et les factures d'eau

Les nouvelles redevances sont regroupées sur la facture d'eau dans la rubrique relative aux organismes publics. Les redevances de performance, bien que dues juridiquement par les collectivités ou établissements publics compétents, sont répercutées auprès des abonnés sous la forme d'une contre-valeur exprimée en supplément au prix du mètre cube distribué ou assaini. Cette contre-valeur doit être déterminée localement en appliquant le tarif voté par le comité de bassin au coefficient de modulation estimé.

TARIFS APPLICABLES

Le rapport prix et qualité du service de l'assainissement présente :

- La redevance d'assainissement collectif qui dépend de la partie de la compétence « collecte » exercée par l'agglomération VERSAILLES GRAND PARC (qui finance l'exploitation des réseaux de collecte non délégués et les investissements à réaliser sur ceux-ci, plus les missions d'intérêt général ou réglementaires rattachées à la compétence)
- Le prix global de la facture d'eau, intégrant toutes les autres redevances et taxes d'assainissement, plus celles liées à l'eau potable et la TVA.

Sur le territoire d'une agglomération telle que Versailles Grand Parc, cette présentation est complexe du fait :

- Du fractionnement des zones de collecte-épuration (4 stations d'épuration),
- De la répartition de la compétence d'assainissement entre acteurs publics et privés de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées,
- De la répartition de la compétence de production et distribution d'eau potable (maîtrise d'ouvrage, AQUAVESC, SEDIF),
- Des modes d'exercices de la compétence (régie directe, régie avec contrats de prestations, délégation de services publics, etc.),
- Du zonage de pollution domestique (moyenne, renforcé) pour lequel les tarifs (assiette et le taux) sont définis par l'Agence de l'Eau et répondent au XII programme pour la période 2025-2030.

LE SERVICE EN REGIE DIRECTE : VERSAILLES

Le tarif applicable à Versailles dépend du bassin versant où l'abonné demeure. Les factures types (D 204.0) pour chaque bassin versant sont présentées en annexe (documents issus des rapports Aquavesc et Sedif).

Chaque facture type est présentée pour une consommation de 120 m³ (consommation type imposée par la réglementation) et pour un compteur de 15 mm de diamètre en location (diamètre le plus courant, correspondant aux habitations individuelles).

Au 1^{er} janvier 2026, un usager domicilié à Versailles paie, sur la base d'une consommation annuelle de référence de 120 m³ (toutes taxes et part fixe comprises) :

- 4.3819 € TTC / m³ sur le bassin de collecte Est, ru de Marivel,
- 5,6536 € TTC / m³ sur le bassin de collecte Ouest, ru de Gally,
- 3,9211 € TTC / m³ sur le bassin de Satory Est, (GBGM, Piscine Satory, ...), vallée de la Bièvre.
- 4,6516 € TTC/m³ sur le bassin de Satory Centre (Nexter Est), ru de Marivel zone Est,
- 4,9656 € TTC/m³ sur le bassin de Satory Ouest (Nexter Ouest, Renault, Citroën, ...), ru de Marivel zone Ouest.

01/01/2026	Versailles Satory Vallée de la Bièvre	Versailles Ville Ru de Gally	Versailles Ville Ru de Marivel	Versailles Satory Ru de Marivel Zone Est	Versailles Satory Ru de Marivel Zone Ouest
Prix au m³ base facture 120 m³					
Prime fixe	0,1270 €	0,1270 €	0,1270 €	0,1270 €	0,1270 €
Consommation	1,0696 €	1,0696 €	1,0696 €	1,0696 €	1,0696 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €
Distribution eau potable	1,6966 €	1,6966 €	1,6966 €	1,6966 €	1,6966 €
Ass - Redevance collecte - Part fermière					
Ass - Redevance collecte - Part VGP		0,3140 €	0,3140 €		0,3140 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermière				0,4606 €	0,4606 €
Ass - Redevance intercommunale - Part commune				0,0700 €	0,0700 €
Ass - Redevance syndicale - Part fermière		1,4895 €	0,1135 €	0,1135 €	0,1135 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3300 €	1,1400 €	0,3200 €	0,3200 €	0,3200 €
Ass - Redevance SIAAP	1,0320 €		1,0320 €	1,0320 €	1,0320 €
Collecte et traitement des eaux usées	1,3620 €	2,9435 €	1,7795 €	1,9961 €	2,3101 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,1250 €	0,1250 €	0,1250 €	0,1250 €	0,1250 €
Agence de l'eau - performance des réseaux d'eau	0,0360 €	0,0360 €	0,0360 €	0,0360 €	0,0360 €
Agence de l'eau - consommation eau potable	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €
Agence de l'eau - performance des systèmes d'assainissement	0,1230 €	0,1151 €	0,1230 €	0,1230 €	0,1230 €
Taxe VNF et autres	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €
Total Organismes publics	0,6260 €	0,6181 €	0,6260 €	0,6260 €	0,6260 €
TVA	0,2365 €	0,3954 €	0,2798 €	0,3329 €	0,3329 €
Facture TTC 2026	3,9211 €	5,6536 €	4,3819 €	4,6516 €	4,9656 €

LES SERVICES EN REGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE

01/01/2026

	Bièvres	Buc	Jouy-en-Josas	Jouy-en-Josas	Les Loges en Josas	Rennemoulin	Toussus le Noble	Vélizy Villacoublay	Vélizy Villacoublay	Viroflay	Viroflay
	Vallée de la Bièvre	Vallée de la Bièvre	Ru de Marivel	Vallée de la Bièvre	Vallée de la Bièvre		Vallée de la Bièvre	Ru de Marivel	Vallée de la Bièvre	Ru de Marivel (ARuavesc)	Ru de Marivel (Sedif)
Prix au m³ base facture 120 m³											
Prime fixe	0,1960 €	0,1270 €	0,1270 €	0,1960 €	0,1960 €	0,1270 €	0,1270 €	0,1960 €	0,1960 €	0,1270 €	0,1960 €
Consommation	0,7551 €	1,0696 €	1,0696 €	0,7551 €	0,7551 €	1,0696 €	1,0696 €	0,7551 €	0,7551 €	1,0696 €	0,7551 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,5300 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5300 €	0,5300 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5300 €	0,5300 €	0,5000 €	0,5300 €
Distribution eau potable	1,4811 €	1,6966 €	1,6966 €	1,4811 €	1,4811 €	1,6966 €	1,6966 €	1,4811 €	1,4811 €	1,6966 €	1,4811 €
Ass - Redevance collecte - Part fermière											
Ass - Redevance collecte - Part VGP	0,6559 €	0,6000 €	0,4259 €	0,4259 €	0,6535 €		0,8000 €	0,2447 €	0,2447 €	0,5713 €	0,5713 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermière											
Ass - Redevance intercommunale - Part commune											
Ass - Redevance syndicale - Part fermière			0,1135 €					0,1135 €		0,1135 €	0,1135 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3300 €	0,3300 €	0,3200 €	0,3300 €	0,3300 €		0,3300 €	0,3200 €	0,3300 €	0,3200 €	0,3200 €
Ass - Redevance SIAAP	1,0320 €	1,0320 €	1,0320 €	1,0320 €	1,0320 €		1,0320 €	1,0320 €	1,0320 €	1,0320 €	1,0320 €
Collecte et traitement des eaux usées	2,0179 €	1,9620 €	1,8914 €	1,7879 €	2,0155 €	0,0000 €	2,1620 €	1,7102 €	1,6067 €	2,0368 €	2,0368 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,0549 €	0,1250 €	0,1250 €	0,0549 €	0,0549 €	0,1250 €	0,1250 €	0,0549 €	0,0549 €	0,1250 €	0,0549 €
Agence de l'eau - performance des réseaux d'eau	0,0385 €	0,0360 €	0,0360 €	0,0385 €	0,0385 €	0,0360 €	0,0360 €	0,0385 €	0,0385 €	0,0360 €	0,0385 €
Agence de l'eau - consommation eau potable	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €
Agence de l'eau - performance des systèmes d'assainissement	0,1230 €	0,1230 €	0,1230 €	0,1230 €	0,1230 €		0,1230 €	0,1230 €	0,1230 €	0,1230 €	0,1230 €
Taxe VNF et autres	0,0318 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0318 €	0,0318 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0318 €	0,0318 €	0,0020 €	0,0318 €
Total Organismes publics	0,5882 €	0,6260 €	0,6260 €	0,5882 €	0,5882 €	0,5030 €	0,6260 €	0,5882 €	0,5882 €	0,6260 €	0,5882 €
TVA	0,2225 €	0,2365 €	0,2798 €	0,2225 €	0,2225 €	0,1210 €	0,2365 €	0,2659 €	0,2225 €	0,2798 €	0,2659 €
Facture TTC 2026	4,3097 €	4,5211 €	4,4938 €	4,0797 €	4,3073 €	2,3206 €	4,7211 €	4,0454 €	3,8985 €	4,6392 €	4,3720 €

LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE

01/01/2026

	Bois-d'Arcy	Bougival	Chateaufort	La Celle Saint Cloud	La Celle Saint Cloud	Noisy-le-Roi
	Ru de Gally	Boucle de Seine	Vallée de l'Yvette	Ru de Gally	Boucle de Seine	Val de Gally
Prix au m³ base facture 120 m³						
Prime fixe		0,1270 €	0,1270 €	0,1270 €	0,1270 €	0,1270 €
Consommation		1,0696 €	1,0696 €	1,0696 €	1,0696 €	1,0696 €
Prélèvement pour nouveaux investissements		0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €
Distribution eau potable		1,6966 €	1,6966 €	1,6966 €	1,6966 €	1,6966 €
Ass - Redevance collecte - Part fermière		0,2553 €	0,2553 €	0,5580 €	0,2553 €	0,2553 €
Ass - Redevance collecte - Part VGP		0,4123 €	0,3200 €	0,9000 €	0,4040 €	0,4438 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermière						
Ass - Redevance intercommunale - Part commune						
Ass - Redevance syndicale - Part fermière		1,4895 €	0,0588 €	0,2194 €	1,4895 €	0,0588 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat		1,1400 €	0,3257 €	0,4871 €	1,1400 €	0,1610 €
Ass - Redevance SIAAP			1,0320 €	1,0320 €		1,0320 €
Collecte et traitement des eaux usées		3,2971 €	1,9918 €	3,1965 €	3,2888 €	1,9111 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement		0,1250 €	0,1250 €	0,1250 €	0,1250 €	0,1250 €
Agence de l'eau - performance des réseaux d'eau		0,0360 €	0,0360 €	0,0360 €	0,0360 €	0,0360 €
Agence de l'eau - consommation eau potable		0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €
Agence de l'eau - performance des systèmes d'assainissement		0,1151 €	0,1230 €	0,1230 €	0,1151 €	0,1230 €
Taxe VNF et autres		0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €
Total Organismes publics		0,6181 €	0,6260 €	0,6260 €	0,6181 €	0,6260 €
TVA		0,4622 €	0,3325 €	0,4529 €	0,4614 €	0,3288 €
Facture TTC 2026		6,0740 €	4,6469 €	5,9720 €	6,0649 €	4,5581 €

ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce chapitre d'analyse financière et de bilan d'activité ne constitue pas une obligation au sens réglementaire, mais une précision que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite apporter.

Le compte administratif présente le résultat de l'exécution du budget. Il compare les prévisions (ou autorisations) avec les réalisations de l'exercice, tant en recettes qu'en dépenses. C'est donc un document essentiel en termes d'informations financières.

Le service d'assainissement est un service public à caractère industriel et commercial par détermination de la loi, la redevance d'assainissement, assise sur la consommation d'eau, constituant le prix d'un service rendu aux usagers.

En tant que service public à caractère industriel et commercial, et conformément à l'article L. 2224-1 du CGCT, le service d'assainissement doit être équilibré en recettes et en dépenses. Par ailleurs, en application des règles de la comptabilité publique, il doit être fait application de la nomenclature M49, spécifique aux services d'eau et d'assainissement, qui prévoit en particulier une obligation de procéder à l'amortissement comptable de l'ensemble des biens et équipements acquis ou réalisés pour l'exercice de la compétence.

Jusqu'au 30 juin 2022, le service public de la collecte assainissement comptait trois budgets différents en fonction de leur mode de gestion. Il a ainsi été créé 3 budgets annexes assainissement :

Le budget annexe assainissement en DSP qui regroupe 60 000 habitants environ et se compose des communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi ;

Le budget annexe assainissement en marchés qui regroupe 55 000 habitants environ et se compose des communes de Bougival, Buc, Renne-moulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay ;

Le budget annexe assainissement en régie qui regroupe 89 000 habitants environ et se compose de la ville de Versailles uniquement.

A compter du 1er juillet 2022, le budget annexe assainissement Régie a fusionné avec les budgets annexes DSP et Marchés et a été renommé « budget annexe assainissement ».

LES RECETTES

Le budget 2025 du service assainissement a été alimenté (résultats des comptes administratifs) :

- En majeure partie via la redevance d'assainissement collectif perçue auprès des usagers en proportion de leur consommation d'eau potable qui, après usage, se trouve rejetée dans les égouts. Les montants sont donnés dans le tableau ci-après.
- Par une participation forfaitaire des collectivités concernant la prise en compte de l'évacuation des eaux pluviales ruisselant sur la voirie. En effet, le service dont le financement doit être assuré par la redevance d'assainissement ne recouvre que la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Le coût des mêmes opérations pour les eaux pluviales doit être imputé au budget général de la collectivité et couvert par les ressources fiscales de celle-ci.

Par des subventions accordées pour des travaux d'amélioration importants par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 30 à 40 % du montant hors taxes des travaux d'investissement. Le montant global perçu est donné dans le tableau ci-après.

Par la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) mise en place par la loi de Finances rectificative pour 2012 et par délibérations des Conseils municipaux des communes dans le courant l'année d'entrée en vigueur de cette disposition en remplacement de la participation au raccordement à l'égout (PRE). Les montants perçus sont donnés dans le tableau ci-après :

Recettes de Fonctionnement

	2025
Redevance assainissement collectif	4 073 781 €
Participation financière à l'AC	632 438 €
Contributions des communes (eaux pluviales)	682 381 €
Amortissement de subventions	808 155 €
Mutualisation Ville de Versailles	161 740 €
Autres	278 267 €
Aides Agence De L'Eau : mise en conformité des parties privatives	183 500 €
TOTAL de l'exercice	6 820 262 €
Résultat reporté de N-1	4 852 304 €
TOTAL (avec résultat N-1)	11 672 566 €

Recettes d'investissement

	2025
Amortissement	2 928 276 €
Subventions	302 891 €
Emprunts	126 499 €
FC TVA	868 171 €
Autres	16 488 €
TOTAL (hors résultat N-1)	4 242 325 €
Résultat reporté N-1	3 734 482 €
Reste à réaliser au 31/12	- €
TOTAL avec résultat N-1 + reports	7 976 807 €

LES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement

	2025
Charges d'entretien	786 832 €
Remboursement salaires/ supports	1 720 480 €
Amortissements	2 928 276 €
Intérêts	51 792 €
Subventions exceptionnelles	20 779 €
Autres	95 891 €
Aides Agence de L'eau : mise en conformité des pertes privatives	65 405 €
TOTAL de l'exercice	5 669 455 €
Autofinancement	/

Dépenses d'investissement

	2025
Amortissement subventions AESN et département	808 155 €
Remboursement capital dette	511 301 €
Travaux	4 695 919 €
Frais d'études/ insertion	6 738 €
Acquisition de mobilier et matériel technique	448 380 €
Autres	32 977 €
TOTAL (hors résultat N-1)	6 503 470 €
Restes à réaliser au 31/12	- €
TOTAL avec résultat N-1	6 503 470 €
Excédent d'investissement	1 473 337 €

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

GENERALITES SUR LE RESEAU DE COLLECTE

LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

DEFINITION ET FONCTIONNEMENT

Le réseau de collecte des eaux usées d'une agglomération a pour fonction de collecter ces eaux pour les conduire à une station d'épuration.

La collecte s'effectue par l'évacuation des eaux usées domestiques, (et éventuellement industrielles et pluviales) dans les canalisations d'un réseau d'assainissement, appelées aussi « collecteurs ».

Le réseau se compose donc des collecteurs et de leurs équipements associés (postes de relevage et de refoulement), des regards et de leurs tampons ainsi que des branchements jusqu'en limite des propriétés.

L'écoulement des eaux usées dans les collecteurs se fait généralement par gravité, c'est-à-dire sous l'effet de leur propre poids. Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un écoulement satisfaisant des eaux collectées, différents procédés (refoulement ou relèvement par des pompes) sont mis en œuvre pour permettre l'acheminement.

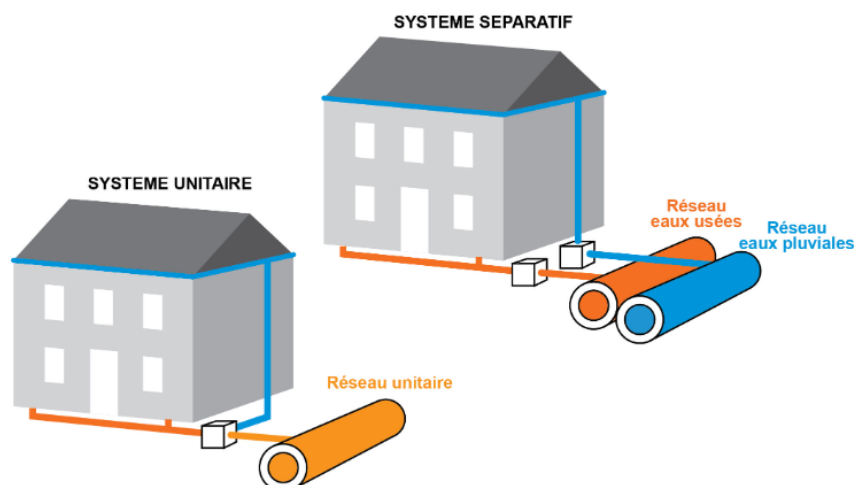
Les canalisations utilisées peuvent être en différents matériaux, nous pouvons par exemple citer :

- La fonte,
- La fonte ductile,
- Le Polychlorure de vinyle (PVC),
- Le grès,
- L'acier,
- L'amiante ciment.

LES TYPES DE RESEAUX DE COLLECTE

Il existe deux types de réseaux de collecte :

- Les réseaux unitaires : Ils évacuent dans une seule canalisation les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Ils cumulent les avantages de l'économie (un seul réseau à construire et à gérer) et de la simplicité, mais nécessitent de tenir compte des brutales variations de débit des eaux pluviales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs et des ouvrages de traitement ;
- Les réseaux séparatifs : Ils collectent les eaux usées domestiques dans un collecteur, et éventuellement les eaux pluviales dans un autre. Ce système a l'avantage d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut, et de ne pas mélanger les eaux pluviales « propres » aux eaux usées.



Source : SESAM

Un réseau séparatif permet de mieux maîtriser le flux et la concentration en pollution des eaux usées et d'adapter la capacité des stations d'épuration en conséquence (notamment le dimensionnement hydraulique). Quel que soit la typologie du réseau, les eaux de pluie peuvent, du fait du ruissellement et du lessivage atmosphérique, se charger de polluants notamment d'hydrocarbures et de déjections diverses. L'écoulement des eaux de pluie doit donc être géré pour éviter d'importants dommages au milieu naturel.

Cela suppose pour les Collectivités qui en ont la gestion :

- La réalisation des ouvrages structurant et de leur entretien,
- La gestion des périodes de crises selon l'intensité des événements pluvieux,
- Le contrôle des projets des aménageurs.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE

Quelle que soit la typologie du réseau, l'eau pluviale requiert une gestion le plus en amont possible.

La gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux :

- La maîtrise des risques d'inondation par ruissellement et par débordement,
- La facilitation du rechargement des nappes phréatiques,
- La quantité et la protection de la qualité de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité (maîtrise des flux polluants),
- La mise en conformité des branchements à l'assainissement et durabilité de l'habitat.

Afin de soulager les réseaux et pour des raisons environnementales, la gestion des eaux pluviales se fait désormais de plus en plus à la parcelle privée, par infiltration.

L'objectif est de gérer les eaux pluviales au plus proche du cycle naturel de l'eau :

- Infiltrer l'eau pluviale là où elle tombe, en favorisant une infiltration naturelle,
- Réduire les surfaces imperméabilisées,
- Limiter le volume et la vitesse du ruissellement.

POURQUOI GÉRER MES EAUX PLUVIALES ?

L'eau pluviale, KESAKO ?
C'est le nom donné à l'eau de pluie après ruissellement sur des surfaces naturelles ou artificielles.

La gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux pour :

- ↳ Maîtriser les risques d'inondation par ruissellement et par débordement
- ↳ Faciliter le rechargement des nappes phréatiques
- ↳ Préserver la qualité et quantité de ressource en eau ainsi que la biodiversité

Plus fortes et soudaines, les pluies d'aujourd'hui n'ont plus le temps, ni la place de s'infiltrer dans le sol. Résultat : notre territoire en perd les bénéfices.

Le principe de la gestion intégrée des eaux pluviales est de rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau :

- ↳ Infiltrer l'eau là où elle touche le sol en favorisant une infiltration naturelle
- ↳ Réduire les surfaces imperméabilisées : végétalisation des espaces, revêtements drainants...
- ↳ Limiter le ruissellement : volume, vitesse, distance parcourue...

Faites entrer la pluie !

Des solutions simples pour infiltrer nos sols.

Parapluie

Pour vous aider à choisir et dimensionner vos installations, un outil dédié, local et gratuit pour mieux gérer les eaux pluviales urbaines est disponible en ligne : <https://parapluie-hydro.com/vgp/>

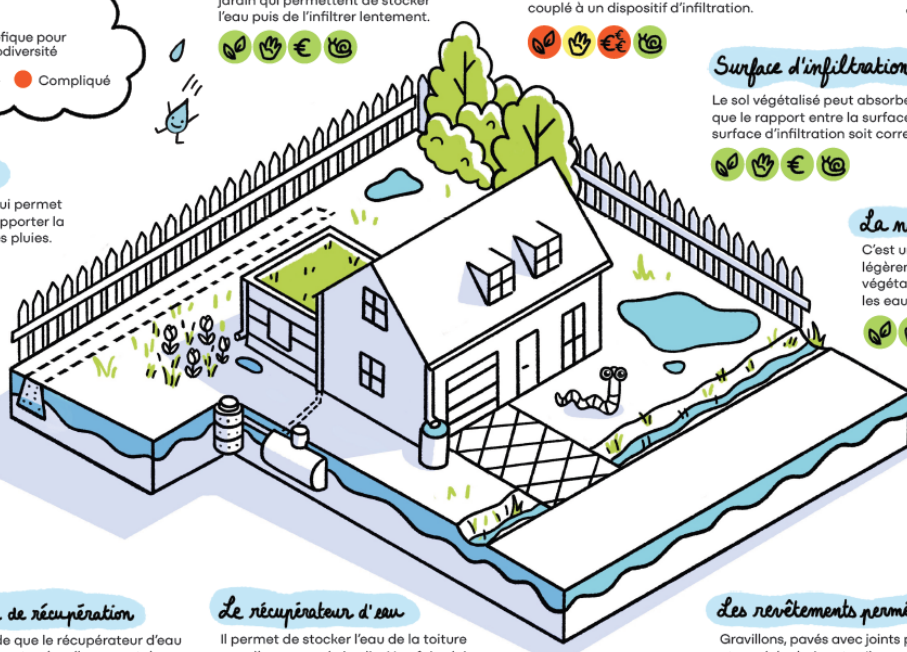



Les ouvrages d'infiltration peuvent prendre la forme de bassins enherbés, noues, tranchées d'infiltration, jardin de pluies... En cas d'impossibilité d'infiltrer, un dispositif de stockage peut être envisagé, avec débit de fuite régulé vers l'exutoire (rivière ou réseau).

DES SOLUTIONS POUR INFILTRER LES EAUX PLUVIALES

Réalisation € **Coût**
Entretien € **Bénéfique pour la biodiversité**

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)



La toiture végétalisée

La végétalisation permet de retenir et de filtrer l'eau de pluie. L'eau ensuite se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

Les creux naturels

Ce sont des dépressions dans le jardin qui permettent de stocker l'eau puis de l'infiltrer lentement.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

Surface d'infiltration

Le sol végétalisé peut absorber la pluie pourvu que le rapport entre la surface d'apport et la surface d'infiltration soit correct.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

La noue

C'est une zone légèrement creusée et végétalisée qui récupère les eaux de la parcelle.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

La tranchée drainante

Elle permet d'infiltrer l'eau dans les sols suffisamment perméables en profondeur.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

Le puit d'infiltration

Enterré, il permet d'infiltrer l'eau en profondeur.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

La cuve de récupération

Plus grande que le récupérateur d'eau et souvent enterrée, elle permet de stocker l'eau pour sa réutilisation dans les sanitaires, par exemple, et doit être couplée avec une solution d'infiltration.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

Le récupérateur d'eau

Il permet de stocker l'eau de la toiture pour l'arrosage du jardin. Une fois plein, le surplus se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

Les revêtements perméables

Gravillons, pavés avec joints perméables, béton et enrobés drainants... Ils permettent à l'eau de s'infiltrer directement dans le sol au niveau des allées, de la terrasse, de l'entrée du garage...

Facile (jaune) Peu compliqué (vert) Compliqué (rouge)

L'OUTIL PARAPLUIE

En 2025, Versailles Grand Parc a mis en ligne l'outil « Parapluie », disponible à l'adresse : <https://parapluie-hydro.com/vgp/>.

Cette solution numérique en ligne est un outil d'aide au choix et à la conception des solutions durables de gestion des eaux pluviales à la parcelle. Il permet :

- Aux porteurs de projet de choisir et concevoir les meilleures solutions pour gérer les eaux pluviales sur leurs parcelles,
- Aux services techniques municipaux de choisir et concevoir les meilleures solutions pour gérer les eaux pluviales dans le cadre de projets de réaménagement d'espaces publics ou de bâtiments.

Il s'agit d'un outil technique innovant, paramétré avec les règles imposées sur le territoire de Versailles Grand Parc et mis à disposition des usagers gratuitement. Il est accessible à tous, même sans connaissance spécifique en hydrologie.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Pour un Aménagement RAisonné Permettant
L'Utilisation Intelligente de l'Eau



Au cours de l'année 2025, Versailles Grand Parc a organisé plusieurs sessions de formation à l'outil auprès des services techniques communaux. Une campagne de communication a également été menée auprès des potentiels utilisateurs (services communaux, architectes, promoteurs, riverains).

Tout au long de l'année, la Direction du Cycle de l'Eau a accompagné les utilisateurs dans l'utilisation du logiciel.

Au cours de l'année 2025, le logiciel a enregistré 458 nouvelles connexions. 357 dossiers ont été initiés et 218 finalisés jusqu'au dimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales.

DESCRIPTION PATRIMONIALE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Longueur des réseaux publics (hors branchements) :

Sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc, le réseau d'assainissement est composé d'environ 661 km de réseau, répartis comme suit :

- 215 km de réseau d'eaux usées,
- 263 km de réseau d'eaux pluviales,
- 180 km de réseau unitaire.

Ces données sont progressivement mises à jour dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et de la mise en place de la version définitive du SIG.

Au 31 décembre 2025, la mise en place du SIG est toujours en cours. Ces données devraient donc encore évoluer en 2026 avec la consolidation des données du SIG.

Commune	Linéaires réseaux				Total
	EU REFOUL.	UN	EU	EP	
Bievres	461		19 569	12 407	32 437
Bois D'Arcy	2 036		35 536	35 244	73 046
Bougival collecte		3 000	11 550	9 000	23 550
Bougival transport		166	6 742	5 742	12 650
Buc			29 515	27 998	57 513
Chateaufort			6 846	9 564	16 410
Jouy En Josas		349	18 588	21 969	40 906
La Celle Saint Cloud		6 018	20 030	24 273	50 321
La Celle Saint Cloud transport			3 600	3 437	7 037
Les Loges En Josas			6 979	6 721	13 700
Noisy Le Roi			20 890	27 005	47 895
Rennemoulin				880	880
Toussus Le Noble			5 500	7 300	12 800
Vélizy Villacoublay		21 000	29 600	64 500	115 100
Versailles		127 410	519	7 001	134 930
Viroflay		21 910		500	22 410
TOTAL	2 497	179 853	215 464	263 541	661 585

Le réseau de la ville de Versailles

Le réseau de la Ville de Versailles compte environ 135 kilomètres de collecteurs et canalisations.

L'ensemble du réseau est cartographié sur plans précis et homogènes informatisés au 2000^{ème} et actualisé chaque année.

Ce réseau est divisé en trois bassins versants avec :

- à l'Est et le plateau de Satory Ouest les effluents transitent par les émissaires d'HYDREAULYS puis par les émissaires du SIAAP jusqu'à la station d'épuration d'Achères (station Seine Aval) gérée également par le SIAAP.

- au Sud Ouest les effluents (provenant d'une partie de la rue de la Porte de Buc et du Plateau de Satory Est), transitent par le réseau séparatif géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), jusqu'à la station d'épuration de Valenton (Seine Amont) gérée par le SIAAP.

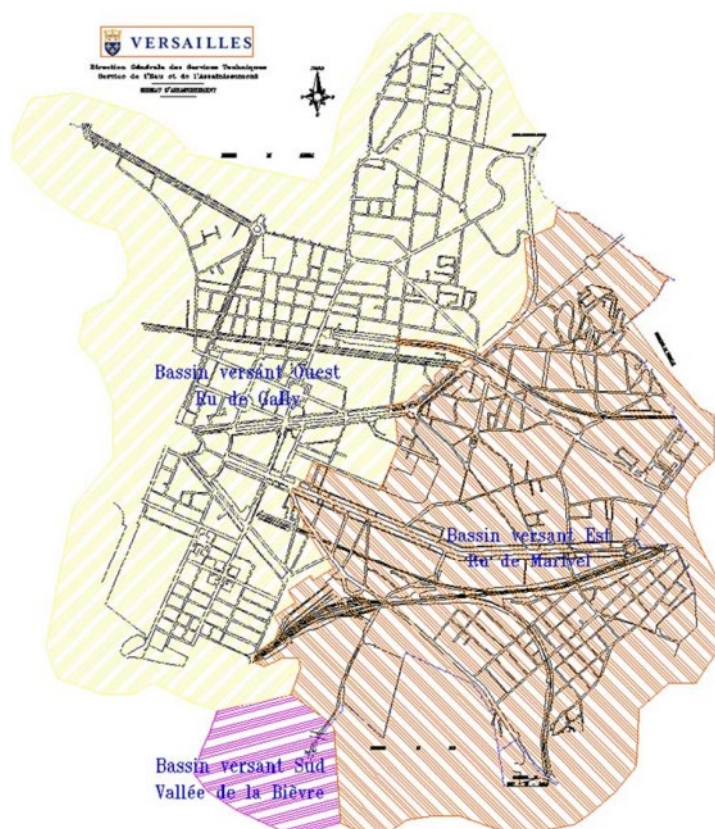
- à l'Ouest des effluents transitant par les collecteurs de transport du Syndicat d'Hydreaulys jusqu'à la station d'épuration du Carré de Réunion gérée par Hydreaulys.

Commune	Quartier	Transport	STEP
Versailles	Versailles Est - Satory Ouest	SQY (uniquement pour Satory Ouest) + Hydreaulys + SIAAP	Achères (Seine Aval)
	Versailles Sud-Ouest - Satory Est	SIAVB	Valenton (Seine Amont)
	Versailles Ouest	Hydreaulys	Carré Réunion

Les rapports annexes obtenus auprès d'Hydreaulys et du SIAAP permettent de connaître pour les stations d'épuration de Carré de Réunion, d'Achères et de Valenton :

- Leurs capacités d'épuration,
- Les prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants,
- Les quantités de boues issues de ces ouvrages d'épuration (indicateur D203.0).

Ainsi que la conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau de ces deux stations d'épuration



Le réseau Versaillais comporte un tiers d'ouvrages et canalisations de hauteur supérieure à 1 mètre.

La quasi-totalité du réseau fonctionne sans pompage (en gravitaire). On note la présence de trois siphons en Ø 400 mm et Ø 600 mm sur le réseau. Ils ne génèrent aucun problème particulier.

A noter que le réseau unitaire de la Ville de Versailles ne comporte aucun déversoir / rejet au milieu naturel.

En effet, le réseau unitaire de la Ville de Versailles compte de nombreux maillages et de nombreuses jonctions. Une majorité d'entre elles sont pourvues de surverses permettant le délestage d'un collecteur principal dans la maille, si la hauteur d'eau le nécessite. Le réseau comporte 63 points de surverse entre différents secteurs du réseau indépendants en fonctionnement courant.

Ainsi, par temps de pluie, des connexions supplémentaires sont possibles entre bassins versants, permettant une évacuation des effluents sans débordements.

Ce réseau comporte une station de relevage d'eaux pluviales pour évacuer les ruissellements dans le passage souterrain construit sous les voies SNCF rue Jean Mermoz.

De plus, la gestion des eaux pluviales s'est améliorée, au fil des années, par différentes actions :

- Mise en place d'ouvrages publics : Bassins de rétention, collecteurs de stockage /relargage...
- Mise en œuvre de bassins de rétention ou d'infiltration privatifs ou autres dispositifs de gestion des eaux à la parcelle,
- Prise en compte de la gestion des eaux en amont des projets d'urbanisation par la gestion à la parcelle, afin d'éviter de rejeter des volumes supplémentaires à gérer sur l'espace public.

En collaboration avec la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, la Direction Interdépartementale des Routes d'Ile de France a également mis en œuvre des bassins de rétention afin de réguler les eaux pluviales ruisselant sur des portions d'autoroutes situées en dehors ou à la limite du territoire communal, et qui se rejettent dans le réseau d'égout de la Ville à un débit de fuite respectant les prescriptions d'Hydreaulys.

Parallèlement à la création de bassins et de collecteurs municipaux, la mise en œuvre de bassins de rétention privatifs est également demandée lors de l'instruction de permis de construire ; ceci conformément aux exigences du Syndicat Mixte Hydreaulys et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Cette mesure est également exigée par le nouveau règlement d'assainissement de Versailles Parc approuvé le 21 janvier 2021.

Regards

Ces données sont progressivement mises à jour dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et de la mise en place de la version définitive du SIG.

Au 31 décembre 2025, la mise en place du SIG est toujours en cours. Ces données devraient donc encore évoluer en 2026 avec la consolidation des données du SIG.

Commune	Nombre des regards				
	UN	EU	EP	Mixtes	Total
Bievres	25	752	575	0	1 352
Bois D'Arcy	0	1 146	1 574	0	2 720
Bougival collecte	75	563	509	31	1 178
Bougival transport					0
Buc	0	635	622	0	1 257
Chateaufort	0	429	319	0	748
Jouy En Josas	0	644	748	2	1 394
La Celle Saint Cloud	76	893	865	44	1 878
La Celle Saint Cloud transport					0
Les Loges En Josas	0	202	219	0	421
Noisy Le Roi	0	698	796	5	1 499
Rennemoulin	0	0	34	0	34
Toussus Le Noble	0	153	204	0	357
Vélizy Villacoublay	779	931	1 612	0	3 322
Versailles	3 485	9	237	0	3 731
Viroflay	945	0	4	0	949
Total	5 385	7 055	8 318	82	20 840

Grilles et avaloirs

Ces données sont progressivement mises à jour dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et de la mise en place de la version définitive du SIG.

Au 31 décembre 2025, la mise en place du SIG est toujours en cours. Ces données devraient donc encore évoluer en 2026 avec la consolidation des données du SIG.

Nombre des grilles/avaloirs	
Commune	Total
Bievres	291
Bois D'Arcy	604
Bougival collecte	380
Bougival transport	178
Buc	443
Chateaufort	230
Jouy En Josas	550
La Celle Saint Cloud	658
La Celle Saint Cloud transport	140
Les Loges En Josas	191
Noisy Le Roi	712
Rennemoulin	22
Toussus Le Noble	219
Vélizy Villacoublay	1 420
Versailles	1 802
Viroflay	766
Total	8 606

Chambres à sable

Communes	Nom du poste	Type effluent
Bièvres	Rue de la Gare	EP
Bois d'Arcy	Bergmann Cooper John Crawford Pierre Brasseur Fritz Lang Place Truffaut	EP
Bougival	Route de Louveciennes angle Henri Barbusse La Jonchère (transport)	EP UN
Buc	La Geneste	EP
Châteaufort	Rue du chemin vert	EP
Jouy-en-Josas	Chemin de la Garenne des Loges Butte aux Crèches	EP
Versailles	Aire de dépôt des Gonards	EP
	Sous les 6 ponts	UN
Total VGP	20	

Postes de pompage/relevage EU/EP

Communes	Nom du poste	Type effluent	Capacité de transfert m3/h (par pompe)	Trop-plein (O/N)
Bièvres	Chemin Cholette	EU	nc	N
	Hommeries 10 (particulier)	EU	nc	N
	Hommeries 3 (lotissement)	EU	nc	N
	Hommeries 2 (chemin forestier)	EU	nc	N
	Mathurins	EU	nc	N
	Rue de la Fontaine	EU	22.8	N
Bois d'Arcy	Robespierre	EU	110	N
	Croix Blanche	EU	180	O
	RN12	EU	110	N
	Croix Bonnet Romance	EP	nc	N
	Croix Bonnet Cooper	EP	nc	N
	Croix Bonnet Bergman	EP	nc	N
Bougival	Pont de Bougival	EU	682	O
Buc	ZAC du Prés Clos	EU	nc	N
Les Loges en Josas	Château - Cote Montbron	EU	nc	N
	Pointe de l'Hôpital	EU	50	N
Noisy le Roi	Le Parc	EU	18	N
	Montgolfier	EU	140	N
	Quintinie	EU	50	N
	ZAC Montgolfier	EU	15	N
Toussus le Noble	Rue Esnault Pelterie	EU	120	N
Vélizy	PSGN	EP	162	N
	Rue du Général Valérie André	EP	nc	N
	Jumelage	UN	nc	N
	Jean Monnet	EP	nc	N
	A86	EP	nc	N
Versailles	Mermoz	EP	250	N
	PEM Chantiers	EP	6.3	N
Total VGP	28			4

Il est à noter que :

- Le PR EP A86, à Vélizy-Villacoublay, a été rétrocédé à VGP à la fin de l'année 2025.
- Le PR EU Hommeries 10, à Bièvres, est destiné à être rétrocédé au particulier en 2026.

Bassins de rétention, de régulation ou d'infiltration des eaux pluviales :

Communes	Nom	Type d'effluents	Type	Capacité (m³)	Nombre d'ouvrages
Bois d'Arcy	Rigole des Clayes 1 à 6 Etang des grenouilles	EP	Ouverts	Nc	7
Bougival	Près du moulin	EP	Enterré	40	1
Bièvres	Hommeries	EP	Enterré	nc	3
Buc	Vallon Guérinière ZAC du près clos	EP	Ouverts	8000 350 10000	3
Jouy-en-Josas	Val d'Enfer 40 Perches Mairie	EP	Ouvert Ouvert Enterré	Nc Nc nc	3
Noisy le Roi	Bassin du parc EST Bassin du parc OUEST Parking de l'Europe Val de Bon Repos (Hydreaulys)	EP	Ouvert Ouvert Enterré Ouvert	Nc	4
Vélizy- Villacoublay	Bassin du Jumelage Bassin rectangulaire du Trou aux Gants Bassin circulaire du Trou aux Gants Bassin paysager du Trou aux Gants Etang de l'Ursine Petit bassin du Val de Grâce ZAC Louvois Jean Monnet Diffuseur A86	UN EP	Enterré Ouvert Ouvert Ouvert Ouvert Ouvert Enterré Enterré Enterré	1 600 Nc Nc Nc Nc Nc 2300 195 750	8
Versailles bassins EP	Place d'Armes (H) PEM Chantiers (S) Bâche de relèvement J. Mermoz (S) Camping Berthelot (S) Tram 13 - Portes de St Cyr 1(H) Tram 13 - Portes de St Cyr 2(H)	EP	Enterré Enterré Enterré Enterré Ouvert Enterré	135 285 100 35 166 103	6
Versailles bassins UN	Pièce d'Eau des Suisses (H) Carrés Saint Louis à la Terre (H), Carré Saint Louis au Puits (H) Rue Général Leclerc (H) Bassin St Cyr (H) (+ 10 collecteurs de stockage)	UN	Enterré	1200 250 250 250 1769 nc	15
Viroflay	Rue de Kolokani Rue Robert Cahen	UN	Enterré Enterré	60 100	2
Total VGP					51

* enterré, à ciel ouvert, en eau

Il est à noter que le bassin A86 à Vélizy a été rétrocédé à VGP à la fin de l'année 2025.

Ouvrages de rejet (déversoirs d'orage et trop-plein) :

Communes	Type déversoir	Nom	Charge DBO5 *
Bougival	DO	Claude Monet	< 120 kg de DBO5
Bougival (transport)	DO	TP PR Bougival	≥ 600 kg de DBO5
Bougival (transport)	DO	CAS Jonchère	> 120 < 600 kg de DBO5
La Celle Saint Cloud (transport)	TP	Jean Moulin amont	> 120 < 600 kg de DBO5
La Celle Saint Cloud (transport)	TP	Jean Moulin aval	> 120 < 600 kg de DBO5
Total VGP	5		

(*) ≥ 600 kg DBO5/j ou entre 120 et 600 kg DBO5/j ou < 120 kg DBO5/j

Ouvrages de reprise de temps sec en aval des réseaux pluviaux :

Communes	Nom	Charge DBO5 *
Bievres	Rue du Petit Bievres	< 120 kg de DBO5
Bievres	Rue de Paris	< 120 kg de DBO5
Vélizy- Villacoublay	Trou aux Gants 1	< 120 kg de DBO5
Vélizy- Villacoublay	Trou aux Gants 2	< 120 kg de DBO5
Total VGP	4	

Inventaire des regards mixtes et suivi du plan de résorption associé :

Commune	Nb de regards mixtes ou trop-plein sur le réseau
Bièvres	0
Bois d'Arcy	0
Bougival	22
Buc	0
Châteaufort	1
Jouy en Josas	6
La Celle Saint Cloud	59
Les loges en Josas	0
Noisy le Roi	5
Toussus le Noble	0
Vélizy-Villacoublay	0
Versailles	0
Viroflay	0
Total VGP	93

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire, une analyse détaillée des plans des réseaux d'assainissement et des informations récupérées auprès des exploitants ou lors des visites de terrain a permis de compléter le recensement des regards mixtes ou trop-plein sur le réseau d'assainissement.

Les trop-pleins des postes de refoulement ou autres ouvrages n'ont pas été comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

En 2022, 5 regards mixtes ont été supprimés à Jouy-en-Josas dans le cadre des opérations de fin de contrat de délégation du service public.

En 2023, 5 regards mixtes ont été supprimés à Châteaufort dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue de Trappes.

En 2025, le schéma directeur d'assainissement communautaire a intégré la suppression de ces regards mixtes dans le programme pluriannuel de travaux qui sera approuvé fin 2026, après les élections municipales.

Autres :

Commune	Séparateur à Hydrocarbures	Débourbeurs	Chambre à vannes	Siphon
Bièvres	Place Edouard Chenevière Lotissement Hommeries x2			Rue de Vauboyen
Bois d'Arcy	Romance Nord Romance Sud John Crowford Gary Cooper Nord		Sortie bassin 1 Croix Blanche	
Buc	ZAC du village Grand Pont ZAC du village Bièvre ZAC du prés Clos amont		Pré Clos Amont	
Châteaufort	Chemin des Sources			
Jouy-en-Josas	Rue Oberkampf			
Noisy le Roi			Aval bassin du Parc	
Toussus le Noble		Lucien Coupet Pelterie		
Vélizy- Villacoublay	2 associés aux bassins en amont Trou aux gants Etang de l'Ursine Etang des Ecrevisses Avenue de Savoie ZAC Louvois		Bassin paysager du Trou aux Gants Bassin du petit Val de Grâce	
Versailles	PEM Chantiers (S)			Place des Francines (S) Carré Notre Dame (H) Contre allée Av de Sceaux (S)
Viroflay	Rue Robert Cahen Rue Kolokani			
Total VGP	21	2	5	4

CONNAISSANCE PATRIMONIALE DU SYSTÈME DE COLLECTE

La connaissance patrimoniale des conduites d'assainissement

Le tableau ci-dessous présente une vision globale de la connaissance des conduites (nature des matériaux, classe d'âge et diamètre) indiqué dans les SIG (SIG de VGP en cours de consolidation et SIG des délégataires transmis au 31 décembre 2024).

Commune	Réseaux EP en % linéaire connu			Réseaux EU en % linéaire connu		
	Matériaux	Dates de pose	Diamètres	Matériaux	Dates de pose	Diamètres
Bievres	25%	30%	100%	61%	73%	100%
Bois D'Arcy	93%	97%	99%	92%	97%	100%
Bougival	2%	0%	87%	2%	18%	99%
Buc	1%	0%	95%	7%	0%	90%
Chateaufort	100%	48%	100%	100%	53%	100%
Jouy En Josas	38%	33%	100%	63%	68%	100%
La Celle Saint Cloud	52%	6%	97%	63%	88%	98%
La Celle Saint Cloud et Bougival transport	42%	100%	100%	38%	100%	100%
Les Loges En Josas	57%	74%	98%	87%	75%	97%
Noisy Le Roi	20%	4%	66%	68%	51%	71%
Rennemoulin	0%	0%	100%	-	-	-
Toussus Le Noble	0%	0%	99%	0%	2%	100%
Vélizy Villacoublay	8%	1%	68%	12%	12%	90%
Versailles	53%	64%	80%	94%	94%	100%
Viroflay	0%	0%	0%	1%	1%	81%

La connaissance patrimoniale des réseaux est très variable sur le territoire.

En effet, sur les communes en délégation de service public, les caractéristiques des réseaux sont globalement bien connues en raison des plans d'actions lancés et menés par les délégataires sur ce sujet depuis 2021. Le recueil des données se poursuit dans l'objectif d'atteindre une connaissance complète et exhaustive des réseaux.

Sur les communes en régie, excepté Versailles, la connaissance patrimoniale des réseaux est faible. Les diamètres des canalisations sont globalement très bien connus contrairement aux dates de pose et aux matériaux.

L'amélioration de la connaissance patrimoniale est un sujet sur lequel le service d'assainissement travaille depuis 2021, notamment dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire.

La mise en œuvre du SIG durant l'année 2023 a permis de mettre en évidence la méconnaissance totale des données « matériau » et « date de pose ».

Un plan d'actions a donc été établi pour améliorer cette situation. Sa mise en œuvre a démarré en 2025, notamment avec la mise en place d'un logiciel d'analyse des ITV réalisées permettant de relever les matériaux et les diamètres des canalisations inspectées.

Pour améliorer la connaissance des périodes de pose des canalisations, les actions suivantes seront mises en œuvre en 2026 : Analyse du cadastre et des photos aériennes, contact avec les services techniques et élus des communes, contact avec les associations de gestion des grandes résidences privées.

L'indice de connaissance patrimoniale

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement, a imposé une nouvelle définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).

Les finalités de cet indicateur de performance sont :

- L'évaluation du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement,
- Le suivi de la qualité de la gestion patrimoniale et son évolution,

Un indice de 0 à 120 est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Les informations visées sont relatives aux éléments suivants :

- Existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points),
- Existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points),
- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Des règles de notation ont été mise en œuvre, à savoir :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculé sur un barème de 120 points la valeur de ces indices, pour chacun des services étudiés, est présentée dans le tableau suivant :

ICGP						
Commune	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bievres	15	15	15	26	97	97
Bois D'Arcy	25	44	40	108	97	97
Bougival	15	15	15	15	15	15
Buc	15	15	15	15	15	15
Chateaufort	(15) 30	90	90	90	90	90
Jouy En Josas	15	15	15	27	97	97
La Celle Saint Cloud	15	15	15	26	97	97
Les Loges En Josas	15	15	15	70	70	70
Noisy Le Roi	30	30	30	81	82	82
Rennemoulin				15	15	
Réseau transport		15	15	15	91	115
Toussus Le Noble	15	15	15	15	15	15
Vélizy Villacoublay	15	15	15	15	15	15
Versailles	110	110	110	110	110	110
Viroflay	15	15	15	15	15	15

Sur les communes en régie, à l'exception de la ville de Versailles, la méconnaissance des matériaux et périodes de pose des canalisations ne permet pas d'atteindre la valeur de 40 points sur 45 pour la somme partie A + B. Par conséquent, seule la ville de Versailles comptabilise des points sur la partie C et dépasse les 40 points.

Une campagne de collecte d'informations sur les réseaux est indispensable pour :

- Faire croître la note de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (pour atteindre 90 à 100 points selon les services),
- Permettre à VERSAILLES GRAND PARC de disposer d'une base de connaissance suffisante pour définir des programmes de renouvellement de réseaux pertinents,
- Piloter au mieux les opérations de curage préventifs et d'ITV réalisées annuellement.

C'est pourquoi, sur la connaissance des réseaux, des actions complémentaires ont déjà été engagées dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement :

- Un géo-référencement en classe A des réseaux, affleurants et ouvrages du service (données en cours d'intégration dans le SIG) ;
- Des investigations sur les connaissances patrimoniales (nature, diamètre...).

Cependant, ces actions ne permettent toujours pas de dépasser le seuil minimal des 40 points pour les parties A et B. Elles vont donc se poursuivre en 2025 et en 2026 par la mise en œuvre du plan d'actions défini dans le paragraphe précédent.

Sur quelques services en délégation de service public, l'indice de connaissance patrimoniale s'est encore amélioré en 2025 grâce aux efforts menés par les délégataires dans la connaissance du patrimoine délégué.

EXPLOITATION DU SERVICE

L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les canalisations transportent en permanence des eaux chargées en pollution, il est donc inévitable qu'elles s'encrassent.

Elles sont également menacées par l'érosion et la corrosion.

L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions, notamment :

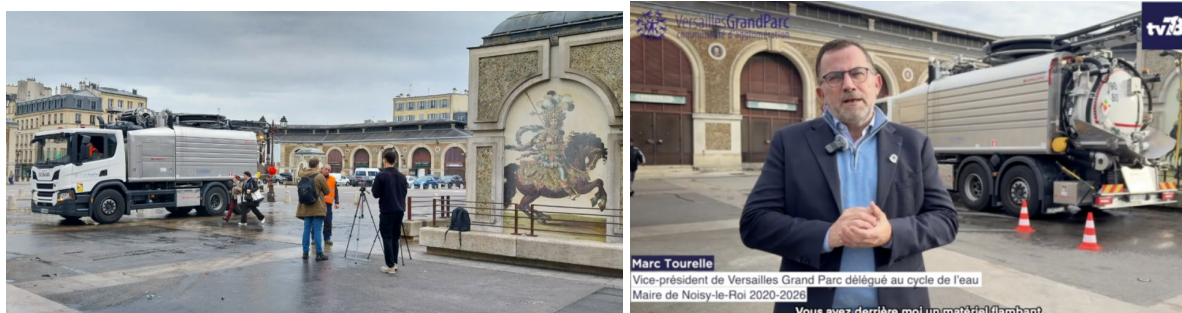
- L'entretien courant des ouvrages d'assainissement (curage des réseaux ou des postes de relèvement, ...) ;
- L'inspection télévisée des réseaux ;
- Les visites pédestres pour surveiller l'état des collecteurs visitables ;
- Les interventions ponctuelles comme les désobstructions ;
- La dératisation des réseaux ;
- Les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement ;
- Le suivi du niveau d'H₂S (hydrogène sulfuré) ;
- Des campagnes de mesures qualité, ...

En complément intervient un entretien dit « curatif », c'est-à-dire les interventions de pompage/dégorgement par camion haute pression ; complété de réparations ponctuelles menées notamment sur les avaloirs et grilles.

En effet, malgré toute la prévention mise en œuvre, un engorgement de réseau peut toujours se produire. Les causes en sont multiples : bouchon par des résidus solides ou gras (béton, gravats, lingettes, etc.), présence d'un obstacle à l'écoulement consécutif à la casse de la canalisation ou des travaux (branchement pénétrant dans la canalisation principale, voire parfois désordres provoqués par un réseau tiers, etc.).

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE REJET DES LINGETTES

Dans le prolongement de la campagne de sensibilisation menée en 2024 auprès des particuliers sur les conséquences du rejet des lingettes dans les réseaux d'assainissement, un reportage télévisé intitulé « **Graisses, lingettes : ce que vos canalisations n'arrivent pas à avaler** » a été réalisé. Ce reportage a donné la parole aux égoutiers de la Régie de Versailles ainsi qu'à Marc Tourelle, Vice-président délégué au Cycle de l'Eau. Il a été diffusé sur la chaîne TV78 au début du mois de février 2026.



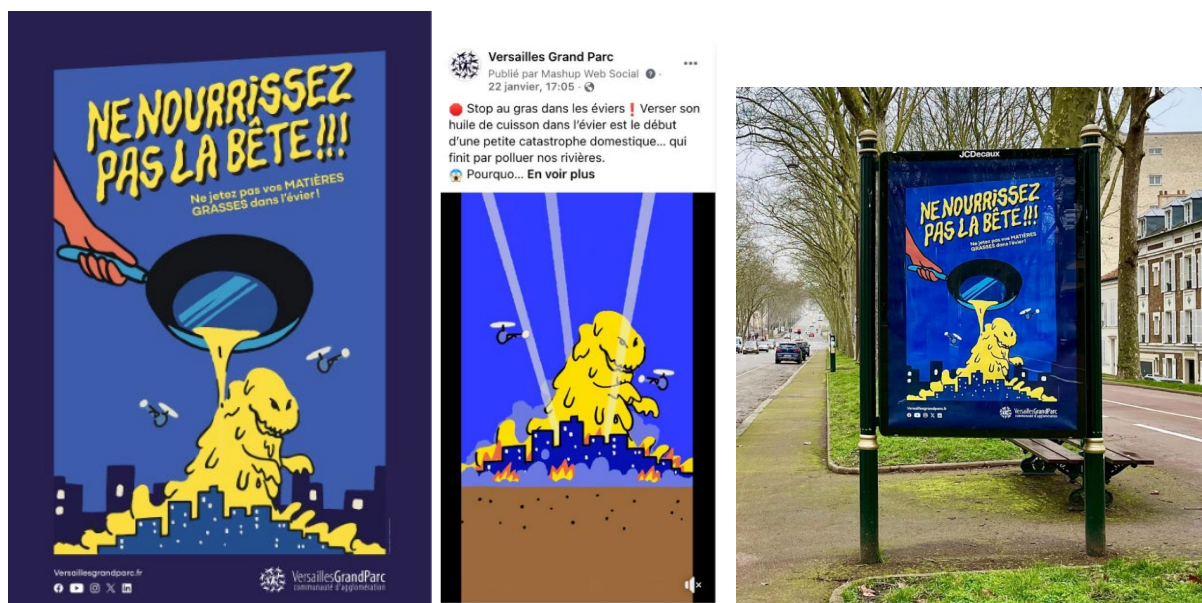
CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES REJETS GRAISSEUX

A la fin de l'année 2025, Versailles Grand Parc a mené une campagne de communication auprès des particuliers et des professionnels sur les conséquences du rejet des graisses dans les réseaux d'assainissement. En effet, les rejets graisseux sont à l'origine d'engorgements importants des collecteurs nécessitant des interventions curatives fréquentes et nombreuses :



Graisse en canalisation, en regard de visite, et en poste de pompage.

Cette campagne a pris la forme de flyers distribués dans les mairies du territoire, d'affiches placardées sur la voie publique et d'articles publiés sur les réseaux sociaux de Versailles Grand Parc au cours du mois de janvier 2026.



L'ENTRETIEN PREVENTIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent. Les interventions des délégataires sont retracées dans les rapports annuels. Pour les régies, ils sont retracés dans le bilan d'activité.

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres. Ainsi, on n'appelle « point noir » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins une intervention annuelle systématique (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

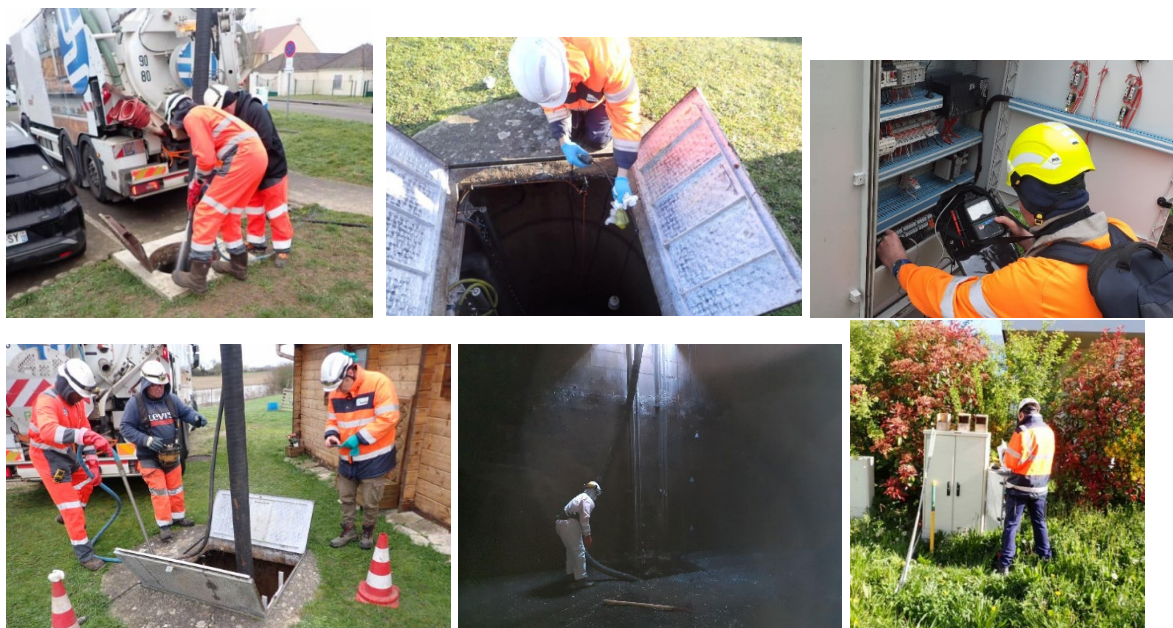
L'indicateur relatif au nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km permet d'apprécier l'état de performance des installations du service.

Les réseaux d'assainissement sont entretenus :

- Sur la commune de Versailles, par la régie du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc,
- Sur les autres communes en régie, par le prestataire de service, la société EAV,
- Sur les communes en DSP, par le délégataire ou son sous-traitant.

Sur l'ensemble du territoire, peu importe le mode de gestion, les opérations d'entretien préventif réalisées sont les suivantes :

- Au moins une campagne d'entretien de la totalité des avaloirs par an (voire deux campagnes sur certaines communes),
- Hydrocurage des réseaux d'assainissement selon un programme pluriannuel défini en fonction de l'historique des interventions d'urgence et de l'historique de l'entretien préventif,
- Au moins un curage semestriel de chaque poste de refoulement d'eaux usées et un curage annuel de chaque poste de refoulement d'eaux pluviales,
- Visites de surveillance régulière de chaque poste de refoulement d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- Curage annuel de chaque ouvrage d'eaux pluviales (bassin de rétention, chambre à sable, séparateur d'hydrocarbures, etc.).



Commune	Curage des collecteurs (ml)					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bievres	2695	3160	960	4597	3031	0
Bois D'Arcy	3765	1330	4825	4774	3361	5534
Bougival	2918	1270	2820	3345	2280	1845
Bougival Transport	-	-	325	543	530	530
Buc	2305	4766	1615	2985	4035	3500
Chateaufort	97	2800	436	733	940	529
Jouy En Josas	3050	3320	2332	1203	7492	780
La Celle Saint Cloud	4382	3310	3279	717	1748	5575
La Celle Saint Cloud Transport	-	-	171	193	0	0
Les Loges En Josas	650	1520	1175	1917	1412	1150
Noisy Le Roi	4645	6281	6620	7083	8100	12042
Rennemoulin	-	-	-	-	-	-
Toussus Le Noble	0	1496	0	1372	1797	317
Vélizy Villacoublay	23581	8616	8550	13064	11620	12254
Versailles	31707	41510	41150	70851	29307	12062
Viroflay	3250	18605	3521	2736	3685	2988
Total	83 045	97 984	77 779	116 113	79 338	59 106

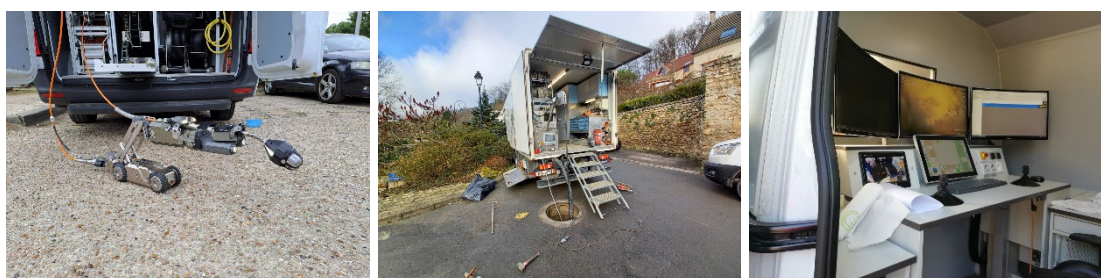
Evolution du taux de curage :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux	13%	15%	12%	18%	12%	9%

L'INSPECTION DES RÉSEAUX

Le service assainissement procède à des inspections pédestres (ou visuelles depuis la surface en ouvrant les tampons d'assainissement) et télévisées des réseaux permettant d'effectuer des diagnostics.

Ces diagnostics sont faits, soit en amont des projets de réfection de voirie, soit lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit enfin simplement dans le cadre de la surveillance. Ces données concernent à la fois les interventions sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.





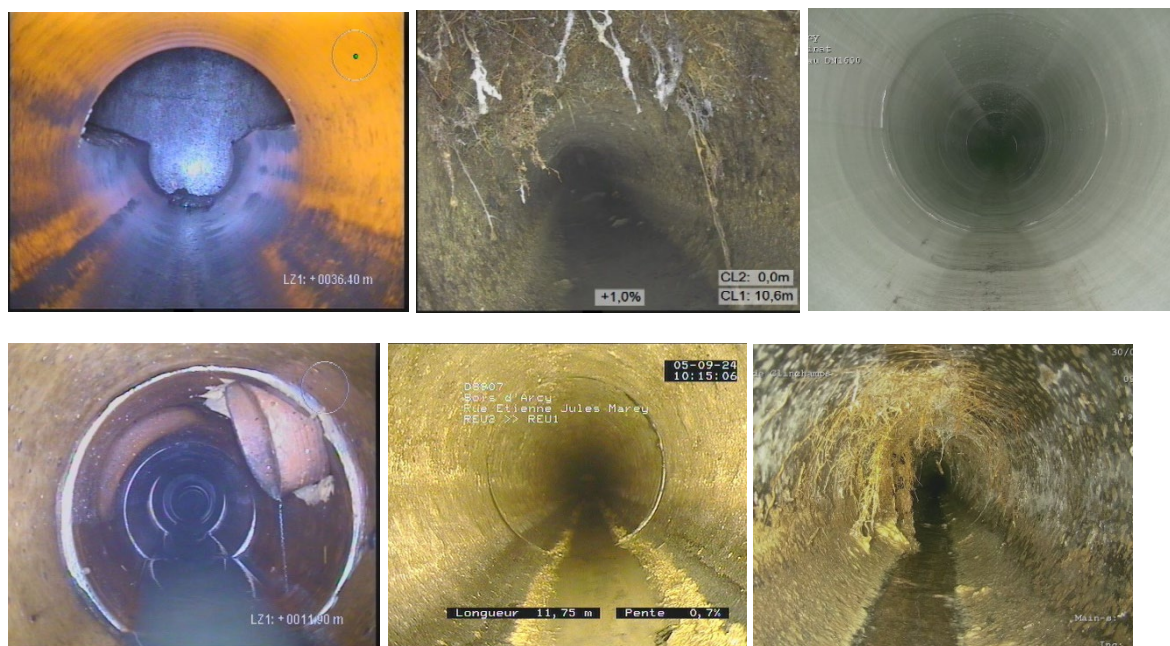
Sur la commune de Versailles, des inspections pédestres sont menées par les égoutiers de la Régie de Versailles. Ces inspections annuelles ont pu reprendre en 2023, à la fin de la pandémie du Covid-19.

Inspections pédestres						
Commune	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Versailles	COVID	COVID	-	42 763	45 893	24 943
Total	-	-	-	42 763	45 893	24 943

Sur l'ensemble des communes de Versailles Grand Parc, des inspections télévisées sont menées sur les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

En 2025, les inspections télévisées des réseaux d'assainissement ont été réalisées pour vérifier l'état des réseaux d'assainissement :

- Dans le cadre des opérations communales d'aménagement de voirie,
- Dans le cas d'opérations d'aménagement conséquentes nécessitant une connaissance précise des réseaux pour les futurs raccordements,
- Dans le cas de problématiques d'exploitation (obstructions fréquentes des réseaux par exemple),
- Dans le cadre des programmes pluriannuels d'entretien des délégataires,
- En préalable aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.



Inspections télévisées						
Commune	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bievres	0	1999	0	131	209	290
Bois D'Arcy	466	1367	1378	3480	3939	2930
Bougival	0	20	1465	831	4298	1353
Buc	18,7	743	0	0	0	1235
Chateaufort	97	2023	0	0	95	450
Jouy En Josas	279,9	2942	1709	6	287	2140
La Celle Saint Cloud	901,8	1251	1653	1775	1748	229
Les Loges En Josas	31,4	2033	441	1063	2301,5	364
Noisy Le Roi	600,5	560	1480	2425	2004	1802
Rennemoulin	0	0	0	0	0	0
Toussus Le Noble	0	0	0	0	0	0
Transport Bougival			573	0	0	0
Transport La Celle Saint Cloud			0	369	0	0
Vélizy Villacoublay	9513	10	371	2352	1190	792
Versailles	270	533	6000	380	1100	2317
Viroflay	1100	400	1881	22	50	974
Total	13 278	13 881	16 951	12 834	17 221	14 876

Les inspections télévisées réalisées dans le cadre des contrôles de réception des travaux de réhabilitation ou de renouvellement des réseaux d'assainissement n'ont pas été intégrées au tableau ci-dessus.

Evolution du taux d'ITV :

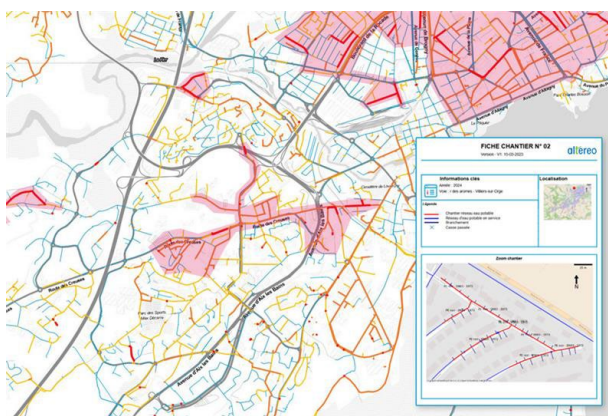
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux	2%	2%	2%	3%	3%	2%

L'important est aussi la bonne restitution et exploitation des données collectées qui doivent :

- ✓ Enrichir les informations du SIG (diamètre, nature des conduites, état général),
- ✓ Permettre à la collectivité de gérer à court terme, les interventions d'urgence et le renouvellement des réseaux fortement dégradés,
- ✓ Permettre à la collectivité de programmer à moyen terme un programme de renouvellement pertinent.

En 2025, Versailles Grand Parc a mené une réflexion globale sur l'intégration de l'ensemble des ITV dans le SIG grâce à l'acquisition et au paramétrage d'un logiciel spécifique « Indigau ». Au cours de l'année, un agent de la Direction du Cycle de l'Eau a démarré l'intégration des rapports ITV dans le logiciel. L'objectif est d'optimiser le programme des inspections télévisées et de prioriser les travaux de réhabilitation des collecteurs.

Cette mission se poursuivra tout au long de l'année 2026.



LES INTERVENTIONS PONCTUELLES

De nombreuses interventions ponctuelles sont réalisées à titre préventif et curatif, dont :

- Des travaux de maçonnerie, principalement des remplacements ou réparations de tampons d'assainissement, de regards, de grilles avaloirs, de bouches d'égout et de canalisations cassées, de branchements et d'excavations (trous se formant sur la chaussée en raison d'un affaissement de la canalisation au droit de ce trou),
- Des interventions sur les branchements réalisés sous le domaine public à la suite d'un diagnostic ayant permis de déceler une rupture de canalisation, un problème de racines obstruant le branchement ou un affaissement de la canalisation. Le branchement est alors soit réparé, soit remplacé,
- Des opérations de curage ou nettoyage des postes de refoulement ou autres ouvrages en urgence, suite à un défaut d'écoulement ou une panne.

LES MENUS TRAVAUX

Les réseaux d'assainissement et les ouvrages « particuliers » (postes de pompage, déversoirs d'orage notamment) ont été entretenus et suivis. Les signalements d'engorgement ou de dégradation (notamment des scellements de plaques d'égouts et bouches d'avaloirs) ont été pris en compte.

Les réparations ou renouvellements d'ouvrages d'assainissement du type branchement, regard, grille ou tampon sont réalisés :

- Par la régie de Versailles sur la commune de Versailles,
- Par l'une des 4 entreprises de l'accord-cadre signé en 2021 sur les autres communes en régie,
- Par les délégataires et leurs sous-traitants sur les communes en DSP.



	2023		2024		2025	
Commune	Branchements Collecteurs	Regards Grilles Avaloirs	Branchements Collecteurs	Regards Grilles Avaloirs	Branchements Collecteurs	Regards Grilles Avaloirs
Bievres	1		3			
Bois D'Arcy	1	3	1		2	11
Bougival		4	1	9		6
Buc		7	1	25		1
Chateaufort	1	2	3			1
Jouy En Josas	1		1			6
La Celle Saint Cloud	9	5			5	11
Les Loges En Josas	1	3	2	2	3	1
Noisy Le Roi	1	2	2			3
Rennemoulin						
Toussus Le Noble		2	1			
Transport Bougival	2	2				
Transport La Celle Saint Cloud						
Vélizy Villacoublay	2	13	1	2	3	5
Versailles	7	36	1	20	2	2
Viroflay		5	4	10		2
Total	26	84	21	68	15	49

LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les interventions d'entretien curatif sont réalisées :

- Sur la commune de Versailles, par la régie du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc,
- Sur les autres communes en régie, par le prestataire de service, la société EAV,
- Sur les communes en DSP, par le délégataire ou son sous-traitant.

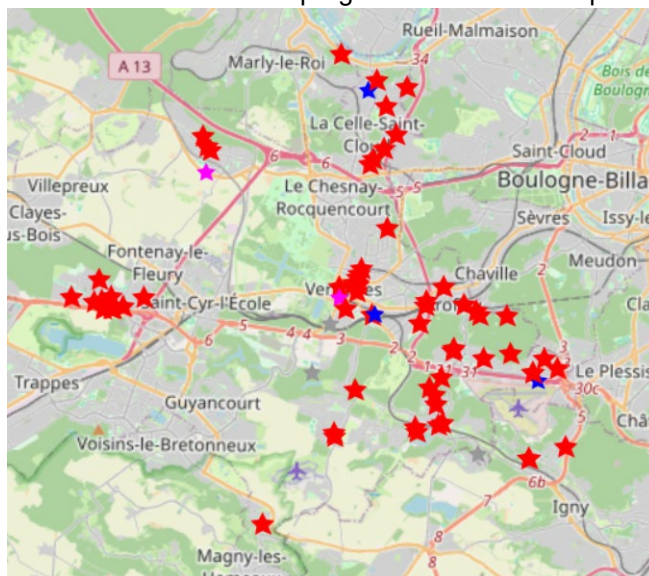


Nombre de désobstructions						
Commune	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bievres	5	1	6	10	8	8
Bois D'Arcy	10	17	6	11	27	21
Bougival	4	1	3	12	5	4
Bougival Transport			11	8	3	4
Buc	5	0	5	4	5	0
Chateaufort	3	3	0	4	4	1
Jouy En Josas	3	6	3	7	8	7
La Celle Saint Cloud	31	15	13	7	4	20
La Celle Saint Cloud Transport			0	0	2	1
Les Loges En Josas	2	2	0	0	2	2
Noisy Le Roi	20	11	2	10	18	2
Rennemoulin						
Toussus Le Noble	4	0	0	0	1	3
Vélizy Villacoublay	NC	8	15	9	23	13
Versailles	NC	0	10		3	17
Viroflay	NC	1	5	1	6	3
Total	87	65	79	83	119	106

LE SUIVI DES INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE SIG

En 2025, en collaboration avec la société Altereo, une réflexion a été engagée pour intégrer l'ensemble des interventions ponctuelles d'entretien curatif dans le SIG.

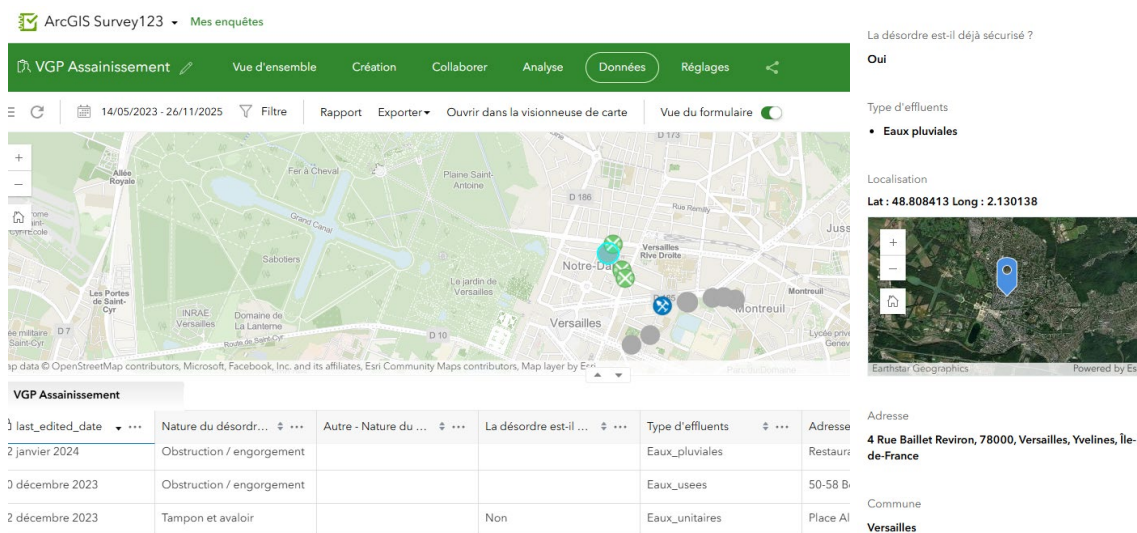
Le logiciel a été adapté pour intégrer chaque signalement à la cartographie des réseaux, dans l'objectif de suivre le traitement des signalements et de visualiser l'historique des interventions sur un même collecteur. *In fine*, cette représentation cartographique des signalements permettra de mettre en évidence de nouveaux points noirs et d'affiner les programmes d'entretien préventif des réseaux.



L'APPLICATION MY SURVEY

En parallèle, Versailles Grand Parc a déployé, avec l'aide du services Etudes, Cartes et Données de l'Agglomération, l'application « My Survey ». Celle-ci permet aux utilisateurs de transmettre à la Direction du Cycle de l'Eau, directement depuis le terrain via leur smartphone ou tablette, un signalement urgent géolocalisé et photographié. Elle est principalement destinée aux services techniques communaux. Elle permet un traitement rapide de la demande et un suivi plus efficace.

En 2025, l'application a été testée par la commune de Bougival avant d'être élargie aux autres communes en 2026.



VGP Assainissement

Vue d'ensemble Création Collaborer Analyser **Données** Réglages

14/05/2023 - 26/11/2025 Filtre Rapport Exporter Ouvrir dans la visionneuse de carte Vue du formulaire

La désordre est-il déjà sécurisé ?
Oui

Type d'effluents
• Eaux pluviales

Localisation
Lat : 48.808413 Long : 2.130138

last_edited_date	Nature du désordre...	Autre - Nature du ...	La désordre est-il ...	Type d'effluents	Adresse
2 janvier 2024	Obstruction / engorgement			Eaux pluviales	Restaur
3 décembre 2023	Obstruction / engorgement			Eaux usées	50-58 B
2 décembre 2023	Tampon et avaloir		Non	Eaux unitaires	Place Al

INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS ANTI-REFLUX

En 2025, la Direction du Cycle de l'Eau, en collaboration avec la Direction de la Communication de l'Agglomération, a communiqué sur son site internet et auprès des usagers, sur la nécessité de se protéger des reflux d'égouts par l'installation d'un clapet anti-retour.



REFLUX D'ÉGOUT ? PROTÉGEZ-VOUS

QU'EST-CE QUE LE REFLUX D'ÉGOUT ?

Lors d'événements pluvieux intenses ou d'engorgement ponctuel du réseau d'assainissement, le niveau d'eau peut monter dans les collecteurs principaux et les branchements attenants.

Dans ce cas, si un immeuble raccordé sur ce réseau possède un sous-sol avec un réseau non étanche ou des appareils sanitaires, les eaux usées ou pluviales ressortent depuis le branchement et inondent cette partie (cas n°1).

De même, si l'habitation est située en contrebas de la voie, elle peut être inondée par les appareils sanitaires du rez-de-chaussée (cas n°2).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans ces deux cas, le règlement sanitaire départemental (art. 44) précise que c'est au propriétaire de l'immeuble de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se prémunir d'une inondation depuis son branchement.

CAS N°1
Surcharge du réseau d'évacuation : inondation des caves

CAS N°2
Surcharge du réseau d'évacuation : inondation du rez-de-chaussée d'une maison en contrebas

PROTÉGEZ VOTRE LOGEMENT

Chaque bâtiment est différent, il n'existe donc pas de solution unique pour se protéger des remontées d'eaux usées. Toutefois quelques règles simples peuvent faire la différence :

Étanchéité des canalisations

Si votre logement comporte des portes situées en dessous du niveau de la rue, comme une cave, un sous-sol ou un garage, les canalisations qui s'y trouvent doivent être parfaitement étanches. Les regards d'accès (petites ouvertures qui permettent d'inspecter les canalisations) doivent être fermés hermétiquement, pour empêcher toute remontée d'eau en cas de pression dans les tuyaux.

Séparation de la collecte

Il est recommandé de séparer les eaux usées provenant des étages au-dessus du niveau de la rue de celles qui viennent d'en dessous. Cela permet aux étages supérieurs de continuer à évacuer normalement, même si un clapet anti-reflux (dispositif qui empêche l'eau de remonter) est activé pour les zones basses.

LES SOLUTIONS EXISTENT

Le clapet anti-retour

Dispositif simple, il se ferme en cas de remontée d'égout. Il est facile à mettre en place en domaine privé et s'adapte à la plupart des situations. Si des dépôts sont présents dans le clapet, l'étanchéité n'est plus assurée à sa fermeture.

Le dispositif de pompage

Cette solution consiste à séparer le réseau privé d'assainissement des collecteurs sous la voie et de le raccorder via une pompe. Les eaux peuvent ainsi être refoulées vers le réseau de collecte des parties supérieures de l'habitation. Ainsi, le reflux d'égout ne peut plus se propager. Les appareils sanitaires peuvent continuer à évacuer l'eau même lors d'une surcharge du réseau public. En cas de coupure d'électricité, l'évacuation des niveaux inférieurs n'est plus assurée. Il existe des clapets munis d'une pompe, combinant les avantages des deux systèmes.

MISE EN ŒUVRE ET ENTRETIEN

Ces équipements nécessitent une maintenance ou un nettoyage régulier (minimum une fois par an). Ces solutions sont mises en place par des professionnels du bâtiment ou des plombiers.

CAS N°3
Maison protégée par un système de pompage dans la partie inférieure

syndeleau@agglvpa.fr
versaillesgrandparc.fr

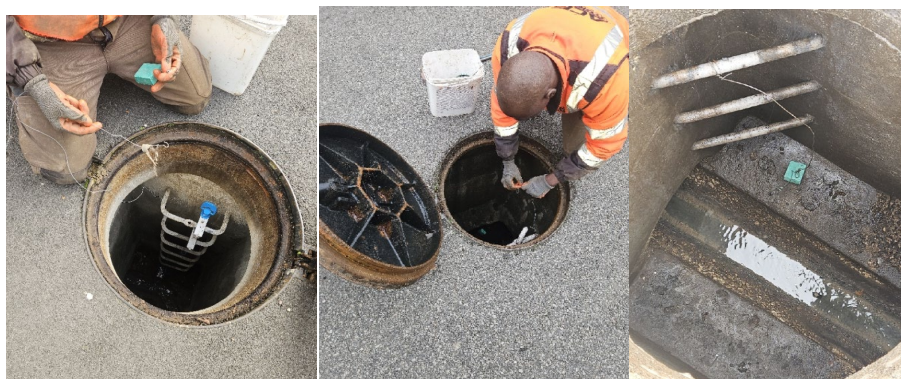
VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération
6 Avenue de Paris - CS 10102
78009 Versailles Cedex

LA DÉRATISATION

Sur la plupart des communes, une campagne annuelle de dératisation est effectuée sur les réseaux d'assainissement. À Versailles, deux campagnes sont réalisées, l'une au printemps, l'autre en automne. Si besoin, des interventions ponctuelles complémentaires sont réalisées, notamment pour répondre aux signalements des riverains ou des services techniques communaux.

Le traitement s'effectue avec une attention particulière au croisement des réseaux eaux usées et eaux pluviales ainsi qu'à proximité des établissements de restauration, de stockage alimentaire, des grandes surfaces, des abattoirs ou des emplacements où se déroulent les marchés forains.

Les appâts de type raticides ou rodenticides hydrofuges homologués sont changés à chaque campagne et sont fixés au niveau des tampons de visite des réseaux.



En 2024, VGP a conclu un accord-cadre pour 4 ans avec deux entreprises :

- CHAN 3D pour les communes de Vélizy-Villacoublay et Viroflay,
- ACE Hygiène pour toutes les autres communes.

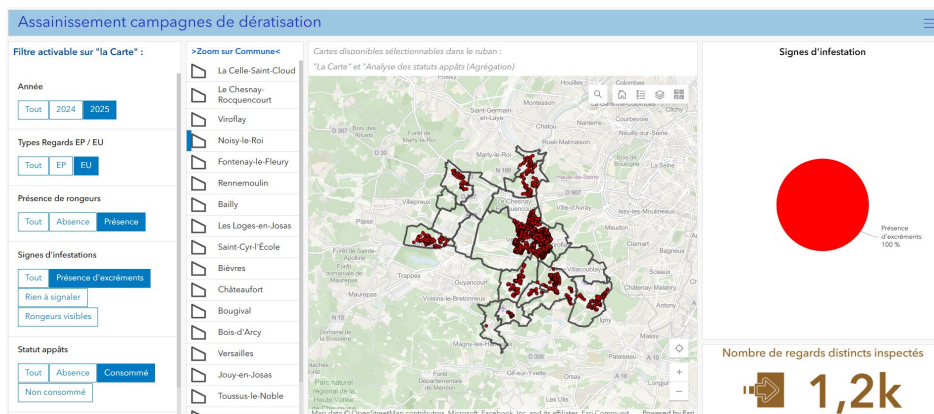
Les campagnes suivantes ont été réalisées en 2025 :

- Bievres : une campagne menée en mai,
- Bois D'Arcy : une campagne menée en avril,
- Bougival : Une campagne menée en mars,
- Buc : Une campagne menée en mai,
- Chateaufort : une campagne menée en juillet,
- Jouy En Josas : une campagne menée en juin,
- La Celle Saint Cloud : une campagne menée en mai,
- Les Loges En Josas : une campagne menée en juin,
- Noisy Le Roi : une campagne menée en avril,
- Toussus Le Noble : une campagne menée en juin,
- Vélizy : Une campagne menée en mai,
- Versailles : Deux campagnes menées en mars et en août,
- Viroflay : Une campagne menée en juin.

Au cours de l'année 2025, plusieurs interventions ont été réalisées par les prestataires, en dehors des campagnes préventives, à la suite des signalements transmis par les riverains ou les services techniques communaux :

- Versailles : 21
- Bois d'Arcy : 1
- La Celle-Saint-Cloud : 1

En 2025, Versailles Grand Parc a poursuivi le développement de l'outil de visualisation cartographique des regards infestés et traités dans le cadre des campagnes de dératisation préventive. Les nouvelles campagnes ont été intégrées à l'outil, qui a également fait l'objet d'améliorations afin de faciliter le suivi des interventions et l'analyse des secteurs concernés.



SUIVI DE L'HYDROGENE SULFURE

Cette problématique est identifiée et entraîne une obligation de traitement préventif sur une seule commune de Versailles Grand Parc, Bois d'Arcy, en raison de la présence d'un refoulement très long (plus de 1 km).

Les réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales, ainsi que les postes de relèvement peuvent renfermer de l'H₂S : substance toxique, voire mortelle pour l'homme, et corrosive pour les réseaux.

L'hydrogène sulfuré (H₂S) est un gaz dangereux, il est plus lourd que l'air, et se trouve donc en général, dans les points bas où il peut s'accumuler. Par ailleurs, ce gaz est produit principalement par fermentation anaérobie des dépôts et sera donc libéré en cas de brassage de ceux-ci.

Toute eau résiduaire urbaine contient des composés soufrés sous forme de sels inorganiques (sulfates SO₄²⁻...) ou inclus dans les molécules organiques (protéines animales et végétales, sulfonates contenus dans les détergents).

Les fermentations, les réactions biochimiques induites par l'activité de certains microorganismes transforment les matières organiques soufrées en sulfates puis en sulfures. Ces micro-organismes existent dans les biofilms formés sur les parois des canalisations et dans les matières en suspensions. Les réactions biochimiques conduisent à la formation d'H₂S (milieu anaérobie) qui se transforme en acide sulfurique très corrosif en milieu aérobie.

Ces réactions sont explicitées ci-dessous :

En milieu aérobie

Matières organiques contenant du S + Bactéries → matières organiques + SO₄²⁻

En milieu anaérobie (réduction)

SO₄²⁻ + Bactéries → S²⁻ + sous-produits

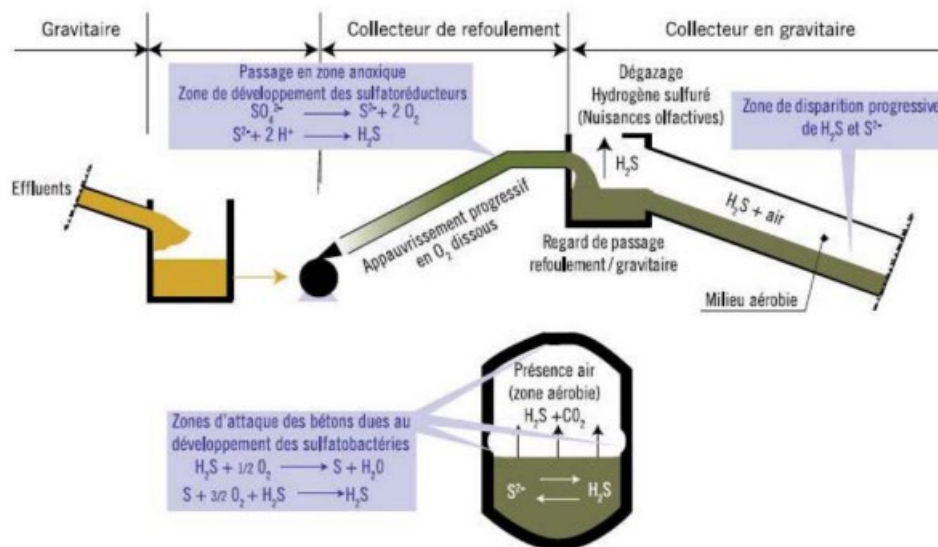
Puis : S²⁻ + 2H⁺ → HS⁻ + H⁺ → H₂S

En milieu aérobie (oxydation)

H₂S + 2 O₂ → H₂SO₄ (acide inodore et très corrosif)

Les refoulements en réseau favorisent l'anaérobie de l'effluent dans un milieu isolé sans contact avec l'air libre. C'est le cas dans un tuyau de type refoulement où l'oxygène dissous est consommé et n'est pas renouvelé entre deux phases de pompage. Le passage en condition anaérobie est alors établi. Les risques sont d'autant plus grands que le nombre de postes en série est élevé.

Le schéma ci-dessous illustre un réseau avec production d'H₂S :



En 2019, le délégataire du service d'assainissement collectif de Bois D'Arcy (Véolia) a réalisé une étude pour la mise en œuvre d'un traitement sur le réseau de refoulement du poste Robespierre.

En 2020, la mise en place d'un système de traitement préventif a été actée par voie d'avenant au contrat de DSP. Néanmoins, les difficultés d'acquisition de l'assiette foncière nécessaire ont retardé les travaux.



Les travaux de réalisation du traitement H2S sur le Poste de refoulement Robespierre ont été engagés en 2022. Le système consiste à injecter du Nitrate de Calcium, « Nutriox ». Il est opérationnel depuis juillet 2022. La fin de l'année 2022 a nécessité la réalisation de tests afin d'optimiser le fonctionnement du système et l'utilisation des réactifs.

En 2023, le délégataire a réalisé un audit du fonctionnement du système installé en 2022. Il a donc installé un capteur communicant au niveau de l'exutoire pour suivre l'intensité des émanations d'hydrogène sulfuré en fonction du débit d'injection du Nitrate de Calcium. Le lancement de l'injection en mode automatique, à une moyenne de 2 l/h, permet une réduction de plus de 50% de l'intensité de l'H2S. L'arrêt de l'injection se traduit par une remontée de l'H2S équivalente à la période sans traitement.

La reprise en mode manuel à raison de 5 l/h en continu permet une nette diminution de la concentration moyenne d'H2S soit 7.5 ppm.

En 2024, l'injection du nitrate de calcium dans la bache du PR Robespierre a démarré en mars et s'est prolongé jusqu'en novembre. La période la plus consommatrice s'est étendue de mai à septembre. Le délégataire a également installé, à plusieurs endroits, des capteurs mobiles de mesures dont les résultats n'ont malheureusement pas pu être exploités.

Les consommations de réactifs sont les suivantes :

Réactif utilise	Consommation (T)		
	2023	2024	2025
Bois D'Arcy - PR Robespierre- Nitrate de calcium	26	28	10

Les données des années 2023 et 2024 correspondent à la quantité totale de réactifs livrés au cours de chaque année. En 2025, la donnée fournie par l'exploitant du réseau d'assainissement (SEFO) correspond à la consommation réelle de réactifs.

GESTION DES DÉCHETS ISSUS DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les déchets présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux produits du curage des réseaux d'assainissement (EU, EP et UN), des postes de refoulement, des bassins et ouvrages d'eaux pluviales (grilles et avaloirs).

Sur le territoire, une partie des déchets est évacuée dans l'usine de traitement d'Ecopur à Ecquevilly que l'équipe de Versailles Grand Parc a eu la chance de visiter en 2024.

Les données ci-après sont exhaustives pour les communes en régie. Cependant, pour les communes en délégation de service public, les données transmises par les délégataires sont incomplètes en raison de l'absence de bordereaux de suivi des déchets spécifiques à chaque opération (un camion hydrocureur intervenant sur plusieurs opérations avant de se rendre au centre de traitement, notamment pour les interventions de faible importance).

Communes	Sables (tonnes)	Hydrocarbures (tonnes)	Quantité brute en tonnes (curage réseau et ouvrages EU)	Linéaire de réseaux EU curés (ml)	Quantité brute en tonnes	Quantité brute en tonnes (ouvrages et réseau EP)
					(PR EU/UN)	
Bievres				0		
Bois D'Arcy				2615		
Bougival	15,7	0	3	1178	0	12,7
Bougival Transport			7,6	469	50,62	2
Buc	36,43	13,08	5	2653	5,1	26,36
Chateaufort	6,88	2,34	0,7	372,44	0	0,3
Jouy En Josas				530	0	
La Celle Saint Cloud				2374	0	
La Celle Saint Cloud Transport			0	0	0	1
Les Loges En Josas				545		
Noisy Le Roi	11,88	0	2	3648		6
Rennemoulin				0		
Toussus Le Noble	12,72	1	1	0	8,06	1,7
Vélizy Villacoublay	111,88	26,84	7,46	10069	0	97,18
Versailles	6,56	4,58		12062	0	6,56
Viroflay	19,36	2	3	2988	0	16,36
Total	221,41	49,84	29,76	39503,44	63,78	170,16

RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF DES ETABLISSEMENTS EMETTEURS D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

Le réseau collectif d'assainissement est développé depuis la station d'épuration jusqu'aux boîtes de raccordement devant le domicile des usagers. Au fil du temps, le réseau connaît donc des extensions progressives, lui permettant d'accroître sa desserte.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau. Un délai supplémentaire, allant jusqu'à 8 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet pour les habitations pourvues d'un arrêté de permis de construire de moins de 10 ans.

De plus, l'article L.1331-10 du code de la santé publique impose que tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé. Ainsi, le raccordement des effluents non domestiques de tous les établissements professionnels doit faire l'objet d'une autorisation.

En effet, les eaux usées des industriels peuvent être très différentes des eaux usées domestiques. Leurs caractéristiques varient d'une activité à l'autre. En plus des matières organiques, azotées ou phosphorées, elles peuvent également contenir des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques, des hydrocarbures.

Ces caractéristiques sont donc susceptibles de porter atteintes aux ouvrages d'assainissement de la collectivité et aux agents d'entretien des réseaux.

Spécifiquement pour les installations classées soumises à autorisation (ICPE) une demande doit être faite conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploitation.

Le tableau ci-après fait état des arrêtés établis sur le territoire de VERSAILLES GRAND PARC :

Commune	Nombre d'arrêtés délivrés au cours de l'année					Nombre d'arrêtés en vigueur au 31/12 de l'année 2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
Bièvres	1	3	3	0	0	4
Bois d'Arcy	0	0	0	0	0	0
Bougival	0	0	0	0	0	0
Buc	nc	1	1	0	0	3
Châteaufort	nc	1	1	0	0	1
Jouy en Josas	nc	1	1	1	0	3
La Celle Saint Cloud	0	1	0	0	0	0
Les Loges en Josas	nc	2	2	0	0	4
Noisy le Roi	0	0	0	0	0	0
Toussus le Noble	nc	0	0	0	0	0
Vélizy	0	1	1	0	0	1
Versailles	0	1	1	1	4	7
Viroflay	2	2	1	0	2	0
Total VGP	3	13	11	2	6	23

N.B. : Sur les communes de la vallée de la Bièvre, les arrêtés et conventions de déversement sont établis par le SIAVB pour le compte de Versailles Grand Parc. Sur la commune de Châteaufort, cette problématique est gérée par le SIAHVY.

En 2025, le SIAVB a réalisé 8 contrôles d'établissements sur le territoire de Versailles Grand Parc (7 contrôles à Buc et 1 à Jouy-en-Josas).

En 2025, le SIAHVY n'a pas réalisé de contrôle d'établissements sur la commune de Châteaufort.

Versailles Grand Parc a lancé, à la fin de l'année 2021, un marché de contrôles des rejets non domestiques afin de rédiger des arrêtés et des conventions de déversement.

Dans ce cadre, 51 contrôles ont été réalisés entre 2022 et 2024, sur les communes de Vélizy, Bougival, Versailles, Bois d'Arcy et Viroflay. L'objectif était de rechercher l'origine des graisses observées dans les réseaux d'assainissement de ces communes. Les non-conformités principales identifiées lors des contrôles relèvent d'un défaut de séparativité des effluents (mélange des effluents, exutoires indéterminés – 27% des établissements contrôlés) mais aussi d'absence ou de défaut d'entretien des ouvrages de prétraitement (25% des établissements contrôlés).

Les autorisations de déversement relatives aux établissements contrôlés seront rédigées en 2026.

En parallèle, plusieurs contrôles ponctuels d'établissements commerciaux et industriels ont été réalisés en 2024 et 2025 dans le cadre des campagnes de contrôles des installations privées d'assainissement, par les délégataires. Ainsi, sur la commune de La Celle Saint Cloud, les commerces du centre commercial de la Châtaigneraie ont été contrôlés ainsi que les commerces du Domaine de Saint François d'Assise. Plusieurs établissements médico-sociaux ont également été contrôlés sur les communes de Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas et La Celle Saint Cloud (crèches et EHPAD).

Sur la commune de Noisy le Roi, l'ensemble des bâtiments communaux a été contrôlé en fin d'année 2024.

En 2025, Versailles Grand Parc a participé aux groupes de travail lancés par le SIAAP sur cette thématique ainsi que sur le RSDE dans le cadre du diagnostic amont de recherche de substances dangereuses dans l'eau.

Peu de contrôles d'établissements commerciaux et industriels ont été réalisés (seulement des contrôles ponctuels). Les autorisations de déversement délivrées en 2025 correspondent à des autorisations temporaires dans le cadre de travaux, notamment pour le Grand Paris – Ligne 18.

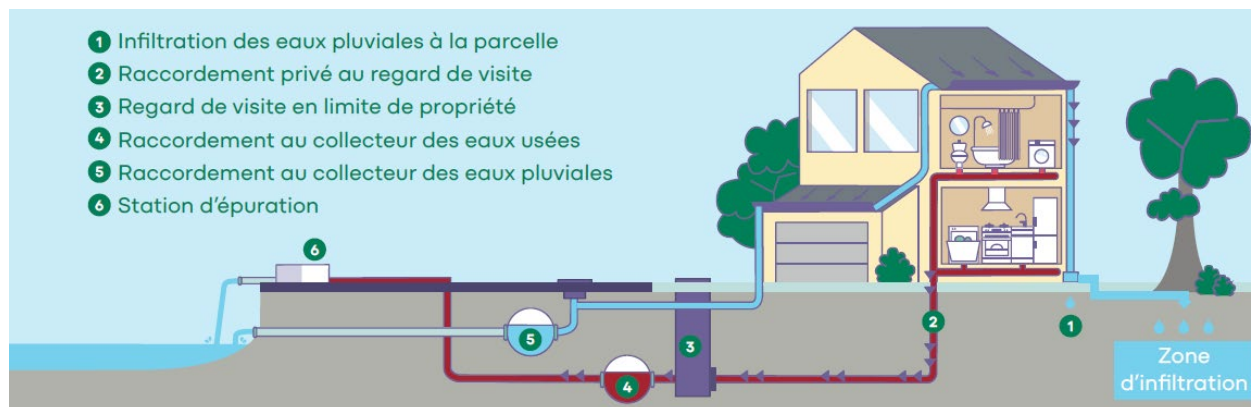
LE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES RACCORDEMENTS À L'ASSAINISSEMENT

L'ESSENTIEL SUR LE CONTRÔLE DE BRANCHEMENT

Le service public d'assainissement collectif réalise des campagnes de vérification des branchements privés au réseau public de collecte, conformément à la réglementation.

L'objectif est de s'assurer que les eaux usées et les eaux pluviales vont dans les bons réseaux de collecte.

Le schéma ci-après présente le principe de raccordement d'un habitat au réseau d'eaux usées et au réseau pluvial :



En complément des raccordements de gouttières connectés au réseau d'eaux pluviales, ce réseau assure aussi la collecte des ouvrages suivants : Avaloirs sur trottoir ou parking, grilles au niveau des caniveaux, chaussée drainante...



Le contrôle est réalisé par l'introduction de colorant inodore et sans danger, dans toutes les évacuations d'eau de l'habitation.

Les branchements de particulier sont contrôlés :

- Lors de mutation de propriétaire (demande de diagnostic de raccordement par les notaires),
- Lors des instructions de permis de construire,
- Lors de la création d'un nouveau branchement,
- Préalablement à des travaux de réhabilitation de collecteurs publics.

Les contrôles de conformité réalisés

Dans le tableau ci-dessous, les branchements contrôlés correspondent :

- Aux contrôles réalisés par les délégataires dans le cadre de leurs obligations contractuelles (campagne annuelle de contrôles par quartier),
- Aux contrôles réalisés dans le cadre d'un marché de contrôles des rejets domestiques dans les communes gérées en régie (campagne annuelle de contrôles par quartier et contrôle des branchements neufs).

Les contrôles lors des ventes immobilières, obligatoires depuis le 22 janvier 2021, sont réalisés par diverses entreprises, à la demande des propriétaires vendeurs. Versailles Grand Parc n'a pas la vision globale des contrôles réalisés sur son territoire dans ce cadre. En effet, seuls quelques propriétaires ou diagnostiqueurs envoient le rapport à la Direction du Cycle de l'Eau. Ce décompte n'a donc pas été intégré au tableau ci-dessous.

En outre, sur Versailles, les contrôles lors des ventes sont réalisés en domaine public par un agent assermenté de Versailles Grand Parc. Ils ne sont pas décomptés dans le tableau ci-dessous mais représentent environ 1500 contrôles par an.

Dans le cadre du marché de contrôles des rejets domestiques ou des contrôles réalisés par les délégataires, les campagnes de contrôles concernent des secteurs problématiques (suspicion de pollution – EU dans EP, présence d'eaux claires parasites – EP dans EU, suspicion de mauvais raccordements, etc.).

Afin de faciliter la prise de rendez-vous des usagers pour les contrôles obligatoires menées lors des campagnes annuelles, Versailles Grand Parc a travaillé, à la fin de l'année 2025, à l'élaboration d'un flyer de communication distribué aux propriétaires concernés avec les avis de passage. L'objectif est d'expliquer le déroulement du contrôle et de rassurer les propriétaires sur l'origine du contrôle.

Les taux de non-conformité doivent être pris avec précaution. En effet, les branchements sont contrôlés dans le cadre de la campagne annuelle de contrôles. Les contrôles sont ciblés vers des suspicions de mauvais branchement. Il est donc logique de constater de forts taux de non-conformité.

De plus, les contrôles réalisés dans le cadre des contre-visites n'ont pas été intégrés au tableau ci-dessous.

Contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif

Votre habitation est-elle bien raccordée ?



» Pourquoi est-il important ?
Eviter les pollutions : Un mauvais raccordement peut entraîner une pollution du milieu naturel.
Protéger le réseau public : Les eaux pluviales ne doivent pas surcharger le réseau d'eaux usées.
Respecter la réglementation : Le règlement de service impose un raccordement conforme.
Valoriser votre bien immobilier : Un contrôle conforme rassure l'acheteur.

» En quoi consiste le contrôle ?
Le service public d'assainissement collectif réalise une campagne de vérification des branchements privés au réseau public de collecte.
L'objectif : S'assurer que les eaux usées (salle de bain, cuisine, WC) et les eaux pluviales (gouttières) vont dans les bons réseaux.

» Comment se déroule le contrôle ?
Le prestataire réalisera un test au séloirant dans toutes les évacuations de votre logement.
Le colorant utilisé est sans danger pour la santé et pour l'environnement. Il est inodore et se nettoie facilement.

» Et après ?
En cas de non-conformité, les travaux de mise en conformité sont obligatoires dans un délai fixé par le règlement de service d'assainissement collectif.
Chaque particulier, propriétaire d'un logement dont les installations d'assainissement collectif ne sont pas conformes, peut bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pouvant aller jusqu'à 6000 €, sous conditions de ressources.

Le contrôle est obligatoire et gratuit !

» Qui réalise ces contrôles ?
Le contrôle est effectué par la société SUEZ, mandatée par Versailles Grand Parc.

Pour prendre rendez-vous, contactez
@ @ SUEZ
shd-fran-enquetes-aast-ype@suez.com
01 39 22 59 54

Ensemble, protégeons notre environnement et le bon fonctionnement du réseau public

Direction du Cycle de l'Eau – cycledeleau@agglvpg.fr
versaillesgrandparc.fr



 VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Commune	2024			2025		
	Nombre des contrôles	Non conforme	% non conformes	Nombre des contrôles	Non conforme	% non conformes
Bievres	107	56	52%	224	218	97%
Bois D'Arcy	102	41	40%	79	75	95%
Bougival	15	11	73%	46	43	93%
Bougival Transport	1	1	100%	-	-	-
Buc	5	0	0%	47	37	79%
Chateaufort	14	11	79%	16	8	50%
Jouy En Josas	44	30	68%	242	217	90%
La Celle Saint Cloud	77	59	77%	31	27	87%
La Celle Saint Cloud Transport	0	0	0%	-	-	-
Les Loges En Josas	65	21	32%	43	23	100%
Noisy Le Roi	38	7	18%	15	1	
Rennemoulin						
Toussus Le Noble	4	0	0%	44	8	18%
Vélizy Villacoublay	6	6	100%	10	7	70%
Versailles	1	1	100%	1	1	100%
Viroflay	1	1	100%	3	0	0%
TOTAL	480	245	51%	801	665	83%

En 2024, à la demande du SIAAP dans le cadre du diagnostic permanent, un travail de synthèse des données a permis de mettre en évidence les chiffres suivants, mis à jour pour l'année 2025 :

	Etat connu en 2025
Nombre de branchements en secteur séparatif (*)	25 715
Nombre de branchements ayant fait l'objet d'une enquête de conformité depuis l'origine des contrôles (**)	8 031
Nombre de branchements ayant fait l'objet d'une enquête de conformité et jugés non-conformes	3 343 (42%)
Nombre de branchements non-conformes ayant fait l'objet d'une mise en conformité depuis l'origine des contrôles (**)	261 (7,5%)

(*) Les branchements unitaires des communes de Versailles et Viroflay ont été retirés. Pour la commune de Vélizy, l'ensemble des branchements ont été comptabilisés, y compris les branchements unitaires dont le nombre n'est pas connu à ce jour.

Les aides à la mise en conformité

BILAN DE LA CONVENTION DE MANDAT 2023-2025

En 2023, Versailles Grand Parc a mis en place avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie des aides pour la mise en conformité des branchements à l'assainissement.

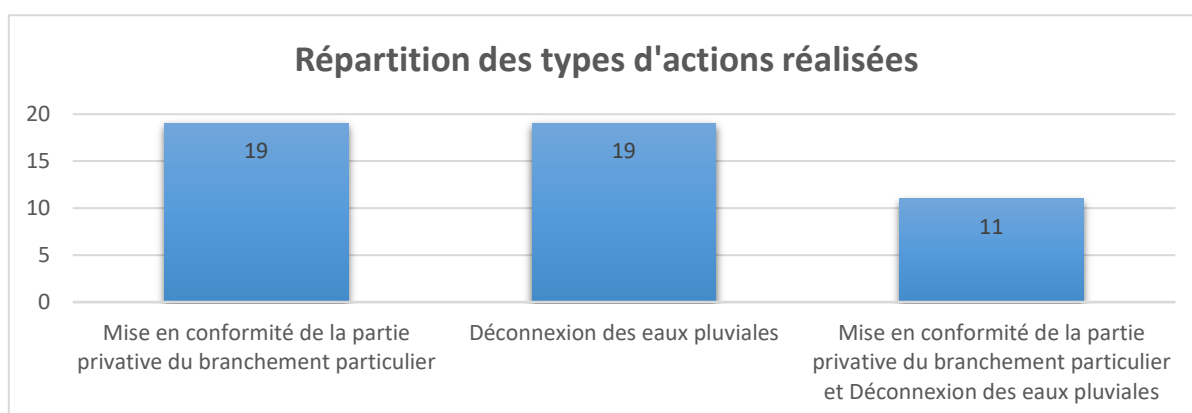
Les travaux concernés étaient :

- Le retrait des eaux pluviales du réseau de collecte des eaux usées par infiltration à la parcelle,
- La reconnexion d'eaux usées sur le réseau de collecte ad-hoc au lieu d'un rejet au milieu naturel ou du réseau de collecte des eaux pluviales.

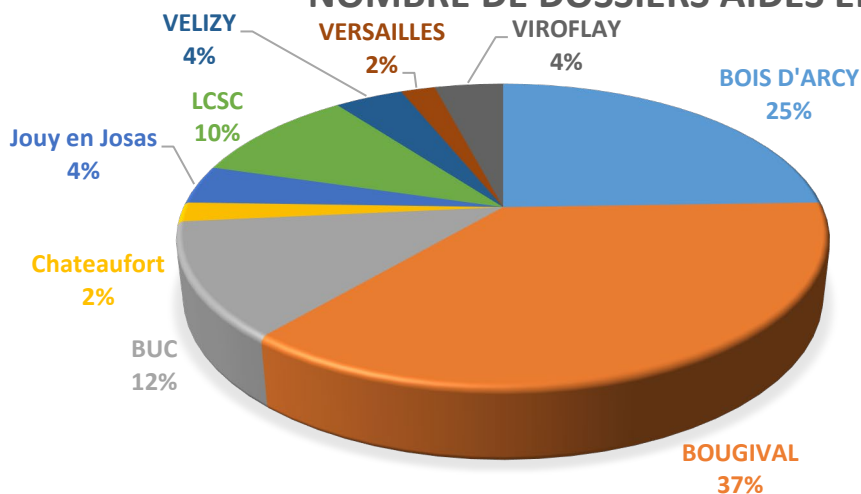
Au cours de cette première convention de mandat, la Direction du cycle de l'Eau a proposé en priorité le dispositif aux usagers diagnostiqués non conformes de priorité 1 ou 2 (mauvaise séparativité des effluents) dans les bassins de collecte à enjeu (Bougival/La Celle Saint Cloud et Bois d'Arcy).

Le dispositif a pris fin au 31 décembre 2024. Au total, 49 dossiers ont été subventionnés pour un total de 197 668 € d'aides, pour un montant total de travaux engagés par les propriétaires de 417 923 €, dont 379 470 € éligibles aux aides. Les aides distribuées représentent donc 47 % du montant total des travaux engagés par les propriétaires.

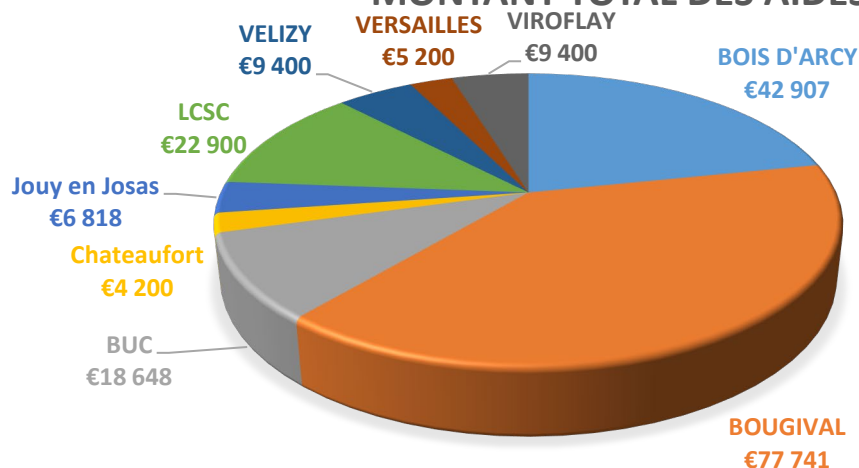
Commune	Nombre de dossiers aidés	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Déconnexion des eaux pluviales	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier et Déconnexion des eaux pluviales	Montant total des travaux réalisés par les propriétaires	Montant total des aides
BOIS D'ARCY	12	3	6	3	60 237 €	42 907 €
BOUGIVAL	18	8	8	2	184 006 €	77 741 €
BUC	6	4	2	0	23 695 €	18 648 €
CHATEAUFORT	1	0	0	1	5 315 €	4 200 €
JOUY EN JOSAS	2	2	0	0	14 828 €	6 818 €
LCSC	5	0	1	4	67 477 €	22 900 €
VELIZY	2	1	1	0	20 174 €	9 400 €
VERSAILLES	1	0	1	0	7 590 €	5 200 €
VIROFLAY	2	1	0	1	34 485 €	9 400 €
Total VGP	49	19	19	11	417 808 €	197 214 €



NOMBRE DE DOSSIERS AIDÉS EN 2023-2024



MONTANT TOTAL DES AIDES EN 2023-2024



NOUVELLE CONVENTION DE MANDAT 2025-2030

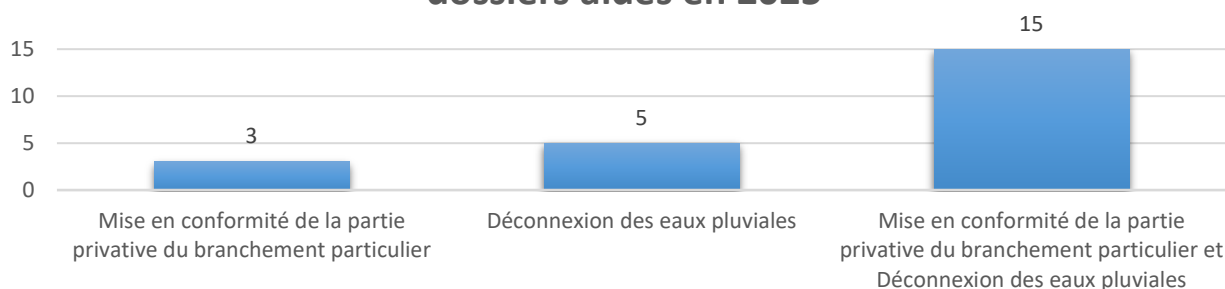
Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le dispositif d'aide pour la mise en conformité des branchements particuliers à l'assainissement a été reconduit. Les montants d'aide ont été revus à la hausse : 5 000 € pour la mise en conformité de la partie privative des branchements particuliers et 1 000 € supplémentaires pour la déconnexion totale des eaux pluviales par un ouvrage d'infiltration superficielle.

Versailles Grand Parc a donc reconduit le dispositif en signant, en mai 2025, une nouvelle convention de mandat avec l'Agence de l'Eau.

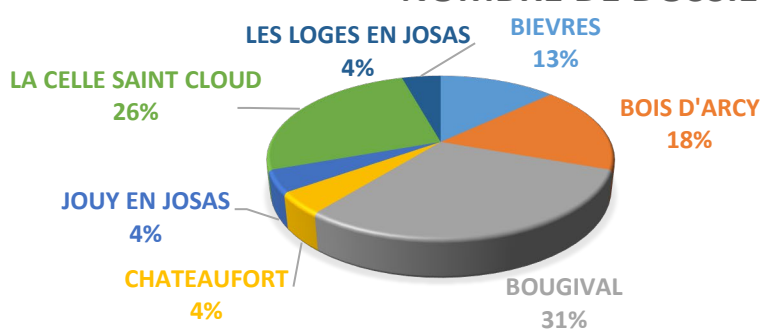
Les premiers dossiers de la nouvelle convention de mandat ont donc pu être instruits à partir du mois de juin 2025. Ainsi, entre juin et décembre 2025, 24 dossiers ont été instruits, 23 aides ont été notifiées pour un montant total prévisionnel de 98 507 €. Sur les 6 premiers mois de la convention, seuls 4 aides ont été mandatées pour un montant total de 19 730 €.

Commune	Nombre de dossiers aidés	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Déconnexion des eaux pluviales	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier et Déconnexion des eaux pluviales	Montant total des travaux réalisés par les propriétaires	Montant total des aides
BIEVRES	3	1		2	4 433 €	4 433 €
BOIS D'ARCY	4	1	1	2	28 880 €	18 487 €
BOUGIVAL	7	1	3	3	51 501 €	32 609 €
CHATEAUFORT	1			1	4 730 €	4 730 €
JOUY EN JOSAS	1			1	5 005 €	5 000 €
LA CELLE SAINT CLOUD	6		1	5	40 734 €	28 311 €
LES LOGES EN JOSAS	1			1	4 985 €	4 937 €
Total VGP	23	3	5	15	140 269 €	98 507 €

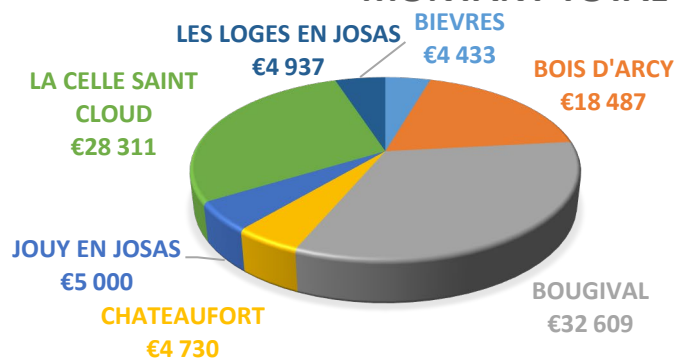
Répartition des types d'actions réalisées pour les dossiers aidés en 2025



NOMBRE DE DOSSIERS AIDÉS EN 2025



MONTANT TOTAL DES AIDES EN 2025

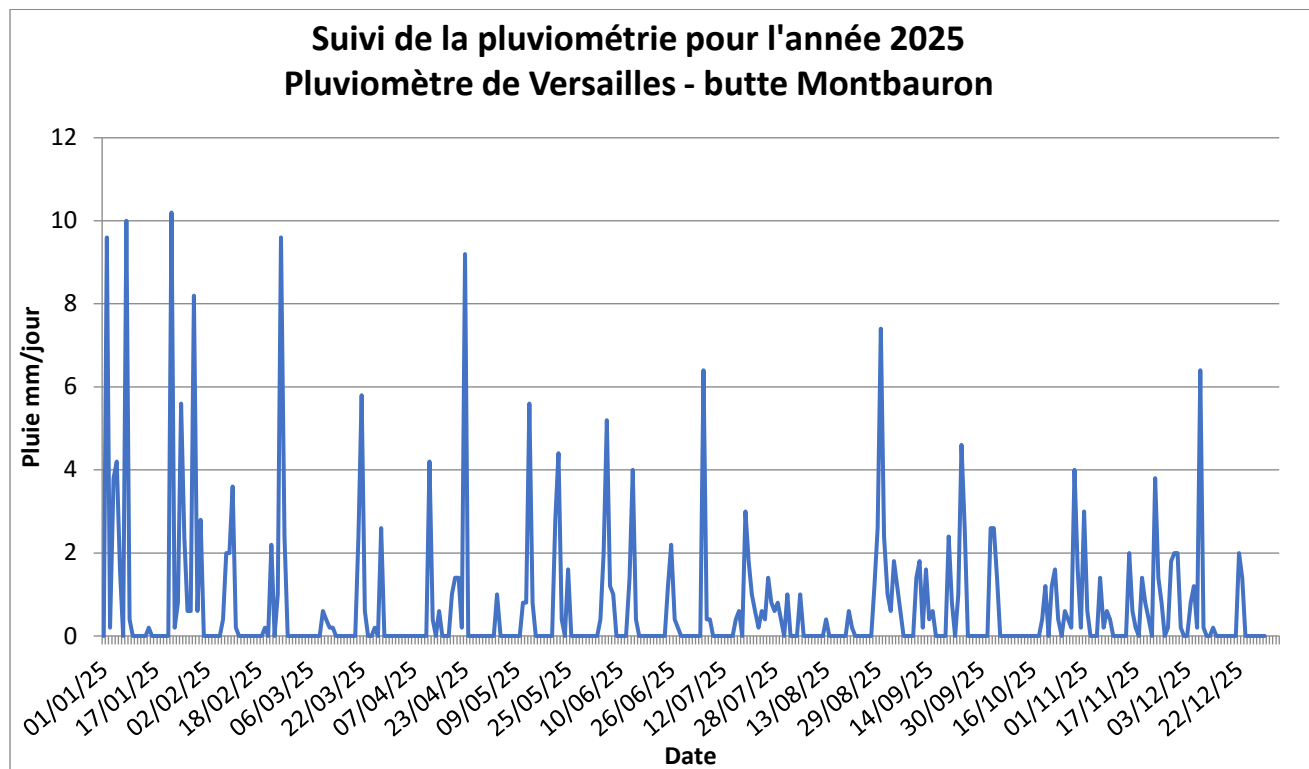


AUTRES DONNÉES D'EXPLOITATION

Suivi pluviométrique

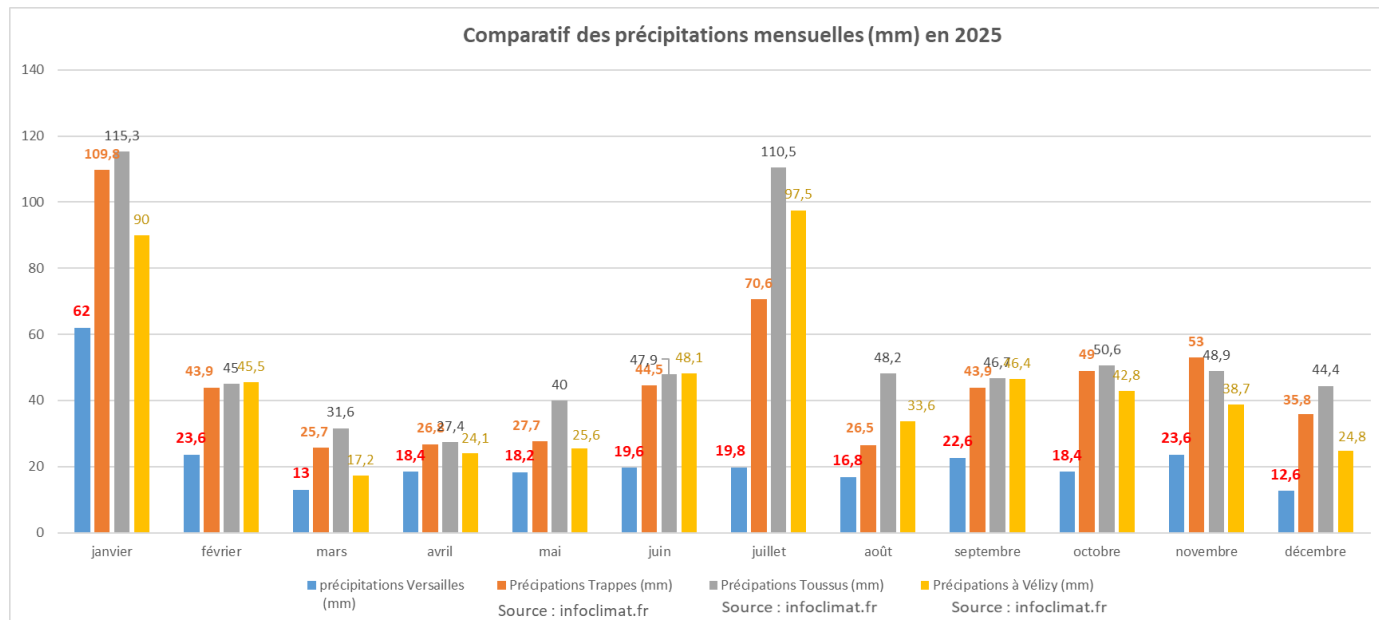
Versailles Grand Parc dispose d'un pluviomètre dernière génération doté d'un système LORA de communication. Ce pluviomètre est situé sur le toit de la piscine Montbauron.

Les données sont présentées sur le graphique ci-après.



2025	Précipitations Versailles (mm)	Précipitations Trappes (mm)	Précipitations Toussus (mm)	Précipitations Vélizy (mm)
Janvier	62	109,8	115,3	90
Février	23,6	43,9	45	45,5
Mars	13	25,7	31,6	17,2
Avril	18,4	26,8	27,4	24,1
Mai	18,2	27,7	40	25,6
Juin	19,6	44,5	47,9	48,1
Juillet	19,8	70,6	110,5	97,5
Août	16,8	26,5	48,2	33,6
Septembre	22,6	43,9	46,7	46,4
Octobre	18,4	49	50,6	42,8
Novembre	23,6	53	48,9	38,7
Décembre	12,6	35,8	44,4	24,8
Total	268,6	557,2	656,5	534,3

Nous constatons encore de grands écarts entre les données du pluviomètre de Versailles et ceux présents sur les communes de notre territoire (source : infoclimat.fr). Ce point a été analysé dans le cadre du schéma directeur communautaire : il s'avère que l'équipement est bien calibré ; Toutefois, étant situé sur un mât, on observe une perte de mesure quantitatif par le phénomène de rejaillissement. Un déplacement du pluviomètre existant sur un site plus facile d'accès est à l'étude.



Après la pluviométrie exceptionnelle de l'année 2024, on retrouve en 2025 une pluviométrie moyenne normale pour la zone géographique concernée avec un cumul total entre 534 et 656 mm selon les stations.

Le mois de janvier présente un cumul de pluie bien supérieur à la normale, comme le mois de juillet, exceptionnellement arrosé. Cependant, le printemps a été assez sec.

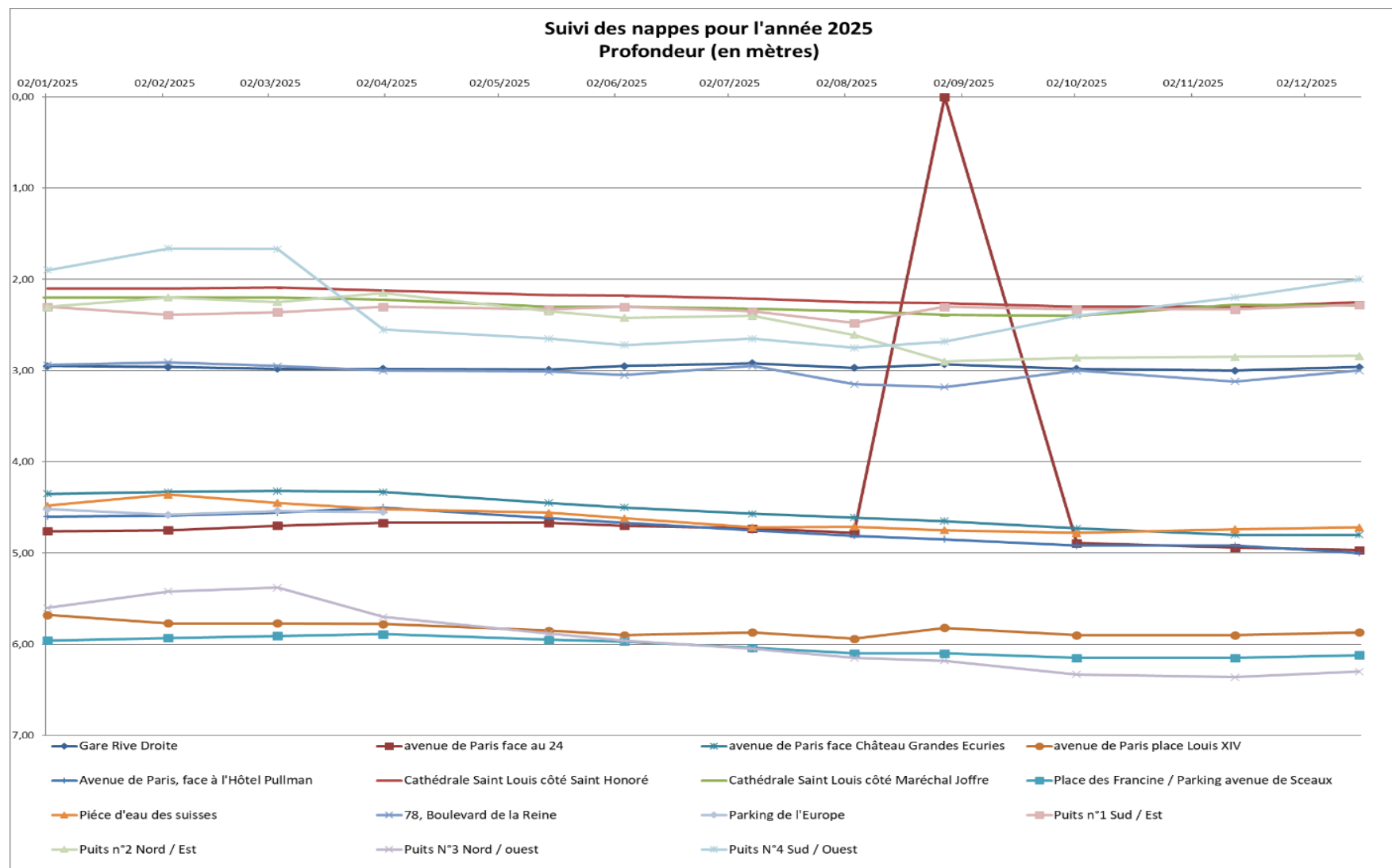
A la fin de l'année 2025, deux nouveaux pluviomètres ont été installés sur le territoire de Versailles Grand Parc par l'exploitant SEFO sur les sites des postes de refoulement de RN12 à Bois d'Arcy et Hommeries 3 à Bièvres.

Les données seront disponibles pour l'année 2026.

Suivi des nappes

Afin de connaître la profondeur de la nappe vis-à-vis des réseaux d'assainissement, un suivi des nappes est réalisé à Versailles chaque mois au niveau des 15 piézomètres (cf. tableau ci-dessous).

Selon la localisation du piézomètre, la hauteur des nappes peut aller de 1,66 à 6,36 m de profondeur



N°	Adresse	Nom piézo	02/01/2025	03/02/2025	04/03/2025	01/04/2025	15/05/2025	04/06/2025	08/07/2025	04/08/2025	28/08/2025	02/10/2025	13/11/2025	16/12/2025
1	42, rue Maréchal Foch	Gare Rive Droite	2,95	2,96	2,98	2,98	2,99	2,95	2,92	2,97	2,93	2,98	3,00	2,96
2	24, av de Paris	Avenue de Paris face au 24	4,76	4,75	4,70	4,67	4,67	4,70	4,73	4,78	Voiture	4,89	4,94	4,97
4	1, av de Paris	Avenue de Paris face Château Grandes Ecuries	4,35	4,33	4,32	4,33	4,45	4,50	4,57	4,61	4,65	4,73	4,80	4,80
5	3, place Louis XIV	Avenue de Paris place Louis XIV	5,68	5,77	5,77	5,78	5,85	5,90	5,87	5,94	5,82	5,90	5,90	5,87
6	2bis, av de Paris	Avenue de Paris, face à l'Hôtel Pullman	4,60	4,59	4,56	4,50	4,62	4,67	4,75	4,81	4,85	4,92	4,92	5,00
7	7, rue st honoré	Cathédrale Saint Louis côté Saint Honoré	2,10	2,10	2,09	2,12	2,17	2,18	2,21	2,25	2,26	2,30	2,30	2,25
8	5, rue maréchal Joffre	Cathédrale Saint Louis côté Maréchal Joffre	2,20	2,20	2,20	2,22	2,30	2,30	2,32	2,35	2,39	2,40	2,28	2,29
10	45, av de sceaux	Place des Francine / Parking avenue de Sceaux	5,96	5,93	5,91	5,89	5,95	5,97	6,04	6,10	6,10	6,15	6,15	6,12
11	4, rue de la Quintinie	Pièce d'eau des Suisses	4,48	4,36	4,45	4,52	4,56	4,62	4,72	4,71	4,75	4,78	4,74	4,72
12	32, rue Maréchal Foch	78, Boulevard de la Reine	2,94	2,91	2,95	3,00	3,01	3,05	2,95	3,15	3,18	3,00	3,12	3,00
13	Cimetière Notre Dame	Puits n°1 Sud / Est	2,30	2,39	2,36	2,30	2,33	2,30	2,35	2,48	2,30	2,33	2,33	2,28
14	Cimetière Notre Dame	Puits n°2 Nord / Est	2,30	2,20	2,25	2,15	2,35	2,42	2,40	2,61	2,90	2,86	2,85	2,84
15	Cimetière Notre Dame	Puits N°3 Nord / ouest	5,60	5,42	5,38	5,70	5,88	5,96	6,05	6,15	6,18	6,33	6,36	6,30
16	Cimetière Notre Dame	Puits N°4 Sud / Ouest	1,90	1,66	1,67	2,55	2,65	2,72	2,65	2,75	2,68	2,40	2,20	2,00
18	3, av de Paris	Parking de l'Europe	/	/	/	/	/	/	/	/	4,52	4,58	4,54	4,55

N.B. : Depuis 2022, les cotes topographiques TN et fil d'eau ont été relevées dans le cadre du schéma directeur communautaire, ce qui permet dorénavant de connaître la côte NGF des profondeurs de nappe.

SOUTIEN AUX COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

Les subventions exceptionnelles sont des subventions au profit de la coopération avec des collectivités territoriales étrangères dans le cadre de la Loi Oudin-Santini qui autorise à affecter jusqu'à 1% des ressources des services publics d'assainissement pour mener des actions de coopération et de solidarité avec les collectivités territoriales étrangères dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (art. L.1115-1-1 du CGCT).

Dans la continuité de la politique menée depuis 2022, Versailles Grand Parc contribue au financement de deux projets :

- Le premier projet, aidé par VGP à hauteur de 20 000 €, concerne la préservation hydraulique du parc d'Angkor au Cambodge et vise notamment à assurer la meilleure gestion possible et la protection de la ressource en eau afin d'améliorer l'accès des populations, d'assurer la salubrité publique ;
- Le second projet, aidé à hauteur de 20 000 €, est au bénéfice de l'association Eau et Vie dans le cadre du projet mené dans deux bidonvilles à Cebu aux Philippines. L'objectif est notamment d'améliorer durablement les conditions de vie des familles en leur permettant l'accès à l'eau potable à domicile et de les sensibiliser à l'environnement pour limiter la prolifération des nuisibles et des eaux stagnantes, vecteurs de maladie

En 2025,

- **L'Association pour la Gestion des Eaux de la Région d'Angkor (AGERA)** poursuit, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), le déploiement du Schéma d'Aide à la Décision pour la Gestion des Eaux de la Région d'Angkor (SDGERA) au Cambodge. Ce projet vise à améliorer la gestion des ressources en eau, la prévention des inondations et la préservation du patrimoine hydraulique du site d'Angkor.

Au cours de l'année 2025, plusieurs avancées majeures ont été réalisées :

- ✓ **Réhabilitation du barrage de Ta Som :**

- o Les études techniques et hydrauliques relatives à la modernisation du barrage de Ta Som ont été finalisées.

- o Les caractéristiques des futures vannes motorisées ont été définies et validées conjointement par APSARA et les partenaires techniques du projet.

- ✓ **Renforcement du réseau de suivi hydrométéorologique :**

- o Les **6 stations météorologiques, 6 stations pluviométriques et 14 stations piézométriques** installées sur le territoire d'Angkor sont désormais pleinement opérationnelles.

- o L'ensemble des équipements est connecté au système de supervision **PcWin2**, permettant un accès en temps réel aux données hydrologiques et météorologiques.

- ✓ **Structuration du futur système de gestion hydraulique :**

- o Élaboration d'une première note technique définissant le futur schéma global d'aménagement hydraulique du bassin d'Angkor et les principes de télégestion des ouvrages.

- ✓ **Formation et transfert de compétences :**

- o Préparation d'un programme de formation des ingénieurs et techniciens d'APSARA afin d'assurer la maîtrise locale des outils de supervision et des futurs équipements de télégestion.

- **Better With Water** poursuit son action dans les bidonvilles de Cebu, aux Philippines, afin d'améliorer durablement l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour les populations les plus vulnérables. En 2025, première année du nouveau programme triennal soutenu (2025 à 2027) par Versailles Grand Parc, le projet a permis la réalisation de **151 nouveaux contrats d'accès à l'eau potable**, bénéficiant à **158 familles, soit 666 personnes**. Parallèlement, les études et la concertation ont permis de franchir une étape déterminante dans la mise en œuvre d'un projet innovant d'assainissement collectif à Paknaan, qui permettra à terme le raccordement de **200 foyers** et la réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation d'un éco-parc. Les actions de sensibilisation se sont poursuivies avec **125 sessions consacrées à l'hygiène, 64 sessions dédiées à l'environnement et 16 événements communautaires**, favorisant l'amélioration des pratiques sanitaires et la protection de l'environnement. Le projet s'appuie également sur une forte mobilisation des habitants à travers la formation de bénévoles communautaires, l'organisation de réunions de concertation et l'implication active des groupes les plus vulnérables. Ces actions contribuent à renforcer l'autonomie des communautés et à améliorer durablement leurs conditions de vie.

EVOLUTION DES MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS

Acquisitions de logiciels

En 2025, aucun nouveau logiciel n'a été acquis par la Direction du Cycle de l'Eau.

Cependant, en fin d'année 2025, la Direction du Cycle de l'Eau a lancé une consultation pour la mise en place d'un outil de supervision des postes de relevage existants gérés en régie avec prestation de services. Une plateforme de supervision, basée sur Ignition, sera mise en œuvre en 2026.

Acquisitions de matériels

En 2025, la Direction du Cycle de l'Eau s'est dotée des moyens matériels suivants :

- Un camion hydrocureur, modèle CAP COMBI 26 T de la marque CAPPELLOTTO.



ETUDES ET TRAVAUX

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN VIGUEUR

En 2025, les documents administratifs en vigueur sur le système de collecte sont les suivants :

Communes	Année du dernier SDA	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage EU	Date du zonage EP	Date du dernier PLU	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Bièvres	2022	-	2024	2024	2019	2019
Bois d'Arcy	2022	2018	2024	2024	2021	2021
Bougival	2003	-	2005	2005	2019	2019
Buc	2018	-	2018	2018	2018	2018
Châteaufort	2012	-	2016	2014	2014	-
Jouy en Josas	2012	-	2000	-	2017	-
La Celle Saint Cloud	2004	2004	2005	-	2017	-
Les loges en Josas	2018	-	2018	2018	2023	2023
Noisy le Roi	2005	-	-	-	2019	-
Toussus le Noble	2013	-	2014	2014	2019	2019
Vélizy	2022	2022	2024	2024	2017	2020
Versailles	2012	-	2019	2012	2019	2019
Viroflay	-	-	-	-	2013	-

De plus, Versailles Grand Parc dispose d'un règlement d'assainissement collectif en vigueur depuis janvier 2021.

A noter que la révision des anciens zonages d'assainissement, initialement prévue à la fin de l'année 2025, est repoussée d'un an en raison des élections municipales de l'année 2026.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Versailles Grand Parc instruit chaque année, le volet assainissement des autorisations d'urbanisme déposées auprès des communes de Bougival, Châteaufort, Noisy le Roi, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay :

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de PC instruits	384	399	294	207	190
Nombre de PA instruits	5	6	13	6	3

Les autorisations d'urbanisme des communes de Bièvres, Buc, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble sont instruites par le SIAVB.

Les autorisations d'urbanisme des communes de Bois d'Arcy et La Celle Saint Cloud sont instruites par le délégataire.

L'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme a pour objectif de :

- Communiquer sur les prescriptions techniques relatives au raccordement d'assainissement,
- Vérifier le respect du règlement du service public d'assainissement et des autres règlements (SAGE par exemple),
- Identifier les parcelles difficiles à raccorder,
- Promouvoir activement la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

Documents réglementaires	Date/ version
Manuel d'autosurveillance	Réalisé – Janvier 2026
Dossier SANDRE	Mise à jour annuelle
Note d'objectif du diagnostic permanent	Mise à jour annuelle
Bilan annuel de fonctionnement	Exercice 2025
Rapport d'analyse des risques de défaillance (ARD)	Bilan annuel 2025
Rapport de diagnostic amont RSDE	Réalisé sur Carré de Réunion et Val de Gally (Hydreaulys) En cours pour le reste
Contrôle des dispositifs d'autosurveillance	Réalisé – Mai 2026

ETUDES RÉALISÉES EN 2025

Les travaux et le suivi des études sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Versailles Grand Parc. Le contrôle des contrats de délégation de service public (DSP) est également assuré par Versailles Grand Parc, assisté par un bureau d'études extérieur.

Les travaux d'investissement, sous la maîtrise d'œuvre interne de Versailles Grand Parc ou de maîtrise d'œuvre extérieure, sont principalement réalisés, par des entreprises, au travers de marchés publics. Ils font l'objet d'une programmation pluriannuelle (réalisée sur la base du diagnostic permanent du réseau et des schémas directeurs lorsqu'ils existent) en partenariat avec l'Agence de l'Eau et en concertation avec les communes concernées.

Lors des travaux de rénovation des anciens ouvrages, Versailles Grand Parc donne une large place aux innovations technologiques qui apportent davantage de fiabilité et qui occasionnent une moindre gêne aux riverains ou à la circulation.

Commune	Lieu des travaux	Budget EU/EP	Etude	Montant mandaté en 2025 (€ ttc)	Montant total de l'opération (en € ttc)	Titulaire	Subvention perçue sur l'opération
Vélizy Villacoublay	Digue de Trou aux Gants	EP	Etudes préalables	12 970 €	24 250 €	Geosat / Infranéo	
VGP	Ensemble du territoire	EU/EP	SDA communautaire	107 336 €	1 651 883 €	Egis / Safege	794 940 €
VGP	Ensemble du territoire	EU/EP	AMO pour la passation d'une DSP et d'un marché de prestation + suivi des DSP	73 750 €	/	Cabinet Merlin	
Bois d'Arcy	Quartier Saint Jean	EP	Etude de gestion des eaux pluviales	18 525 €	/	SEMOFI Urbasense	

Le schéma directeur d'assainissement communautaire

Le Schéma Directeur d'Assainissement communautaire a débuté en janvier 2022. Il concerne l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc et va permettre de créer ou mettre à jour tous les SDA et zonages d'assainissement communaux.

Il se décompose en plusieurs phases :

- Phase 1 : Recueil de données et étude des systèmes d'assainissement
- Phase 2 : Campagne de mesures
- Phase 3 : Modélisation hydraulique des réseaux et diagnostics
- Phase 4 : Bilan des désordres, autosurveillance et propositions des scénarii
- Phase 5 : Etablissement du SDA, gestion patrimoniale, diagnostic permanent et zonage d'assainissement.

Il est réalisé par un groupement de trois bureaux d'études : EGIS EAU (Mandataire du groupement), SAFEGE SUEZ EAU FRANCE et Aqua-Mesure. Il devrait se terminer courant de l'année 2025.

Il concerne 14 des 18 communes de l'Agglomération, les 4 communes restantes étant gérées par Hydreaulys.

Les phases 1, 2 et 3 se sont déroulées entre 2022 et 2023.

En 2024, ces phases ont été finalisées par la réalisation des derniers relevés topographiques (phase 1), des investigations complémentaires (phase 2) et de la modélisation réseaux unitaires de Versailles-Viroflay (phase 3).

Les phases 4 et 5 ont débuté fin 2024 et se sont poursuivis en 2025. Le plan pluriannuel d'investissement sera consolidé et validé en 2026, par la nouvelle mandature.

SYNTHÈSE DE LA PHASE 1

La phase 1 « recueil des données et étude des systèmes d'assainissement » s'est déroulée entre 2022 et 2023, en 2 étapes :

- La présentation du contexte du territoire de Versailles Grand Parc,
- Le bilan des données techniques et la réalisation du pré-diagnostic.

La première étape de la phase 1 a permis de présenter :

- Le contexte géographique du territoire : Topographie, pluviométrie, géologie et hydrogéologie, hydrologie, patrimoine naturel, risques naturels et technologiques et infrastructures.
- Le contexte réglementaire, notamment les SAGE (de la Mauldre, de la Bièvre, de l'Orge et de l'Yvette) et les contrats de bassin en vigueur sur le territoire.
- Le contexte démographique actuel et futur (à l'horizon 2035) : Population totale en 2035 estimée à 223 025 habitants, soit + 22 700 habitants.

La deuxième étape de la phase 1 a permis de réaliser un pré-diagnostic sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement en prévision des campagnes de mesures et investigations complémentaires prévues en phase 2. Le territoire a été décomposé en 4 unités fonctionnelles : Mauldre et Marivel, Bièvre, Drionne et Mérantaise. L'ensemble du patrimoine a été décrit précisément.

Plusieurs anomalies et points noirs des réseaux ont été identifiés et classés par enjeu :

- Mise en charge des collecteurs avec ou sans débordement,
- Point bas topographique,
- Inondation par refoulement dans les branchements particuliers,
- Vétusté des collecteurs, affaissement, effondrement,
- Dégradation des ouvrages en raison de la présence suspectée d'H₂S,
- Obstruction fréquente des collecteurs,
- Présence d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,
- Pollution du milieu naturel au droit d'un exutoire du réseau d'eaux pluviales,
- Etc.

Les principales conclusions du pré-diagnostic sont les suivantes :

- Sensibilité des nappes phréatiques :
 - La protection de la ressource en eau de captage constitue un réel enjeu sur le territoire, en particulier sur les communes de :
 - Noisy le Roi, Renne-moulin, Versailles, La Celle Saint Cloud et Bois d'Arcy concernées par l'AAC de Mareil sur Mauldre,
 - Bois d'Arcy dont certains secteurs se situent dans l'AAC de la Mauldre,
 - Bougival, dont une partie des réseaux d'assainissement se situe dans un périmètre de protection éloigné et sur la nappe alluviale de la Seine, identifiée comme très vulnérable par l'agence de l'eau Seine Normandie.
- Analyse de l'impact de l'environnement de surface sur les réseaux :
 - Certains secteurs sont sensibles :
 - Les liaisons entre Vélizy-Versailles-Viroflay traversent des espaces boisés,
 - Les collecteurs principaux de la Celle Saint Cloud, Bougival, Buc, Bois d'Arcy se situent sur des axes à forte circulation.
- Evaluation du fonctionnement du système d'assainissement et impact sur le milieu récepteur :
 - Enjeu renforcé par la présence d'ouvrages de déversement à proximité des cours d'eau :
 - Châteaufort : Regards mixtes vers la Mérantaise,
 - La Celle Saint Cloud-Bougival : Regards mixtes vers la Seine et déversements par temps de pluie du trop-plein du PR de Bougival vers la Seine,
 - Noisy le Roi : Trop-plein vers le Ru de Gally,
 - Bièvres : Trop-plein, regards mixtes vers la Bièvre.
- Analyse de la sensibilité des réseaux aux intrusions d'eaux claires :
 - Tous les réseaux sont concernés par de fortes pressions du milieu naturel concernant les eaux claires parasites permanentes, spécialement les réseaux situés à proximité des cours d'eau ou des zones humides.
- Problématique de mise en charge et débordement sur le réseau d'eaux usées et projection sur l'urbanisation future.

SYNTHÈSE DE LA PHASE 2

❖ Campagne de mesures sur le réseau pluvial

Lors de cette campagne de mesures débit-pollution, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 19 août 2022 et le 22 septembre 2022, 53 points de mesures, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été instrumentés par des appareils Hauteur-Vitesse. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 16 et 29 mm selon les secteurs sur 10 jours de temps de pluie (et donc 25 jours de temps sec). Quelques pluies orageuses ont été enregistrées.

Les prélèvements de temps sec ont été réalisés sur 21 points le 25 août 2022.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- Apport très important de pollution EU (> 3 000 EH) dans le réseau pluvial de Bougival-La Celle Saint-Cloud qui rejoint la Seine en réseau de la présence de nombreux regards mixtes,
- Apport sur une branche pluviale de Noisy-le-Roi,
- Apport moindre sur une branche pluviale de Bièvres-Jouy-en-Josas.

Les cours d'eau les plus impactés sont donc la Seine (bras de Marly), la Bièvre et la Mérantaise.

❖ Campagne de mesures sur le réseau eaux usées-unitaire

Lors de la première campagne de mesures en nappe basse, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 21 septembre 2022 et le 20 octobre 2022, 119 points de mesures, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été instrumentés. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 43 et 58 mm selon les secteurs sur 13 jours de temps de pluie.

Les prélèvements de temps sec ont été réalisés sur 30 points le 4, 5 et 6 octobre 2022.

Lors de la seconde campagne de mesures en nappe haute, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 10 février 2023 et le 15 mars 2023, les mêmes points de mesures ont été instrumentés. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 24 et 39 mm selon les secteurs sur 10 jours de temps de pluie. Globalement, la période a été très sèche pour la saison.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- Les secteurs séparatifs les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes sont :
 - La Celle Saint Cloud et Bougival : Apports du domaine de Beauregard et du Ru de la Drionne longeant les réseaux d'assainissement,
 - Vélizy-Villacoublay nord : Apports de plusieurs grandes résidences.
- Les secteurs unitaires les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques sont :
 - Versailles ouest et est,
 - Bougival unitaire.
- Les secteurs séparatifs les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques sont :
 - La Celle Saint-Cloud et Bougival,
 - Vélizy-Villacoublay nord et sud.
- L'absence de déversements de temps sec sur les ouvrages de déversements instrumentés.

Afin d'affiner ces premières conclusions, des investigations complémentaires (inspections pédestres, inspections télévisées, contrôle de raccordement) ont démarré au deuxième semestre 2023 et se sont poursuivies en 2024.

Ainsi, il a été réalisé, au cours de l'année 2024, les investigations suivantes :

- Inspections télévisuelles : Environ 21 km d'ITV ont été analysés sur les communes de Bougival, la Celle Saint Cloud, Noisy le Roi, Versailles, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Toussus le Noble, Viroflay, Bièvres et Vélizy-Villacoublay. Plusieurs rues ont été identifiées en priorité 1 ou 2 pour une intervention, sur les communes de Bièvres, Versailles, Bougival, La Celle Saint Cloud et Versailles.
- Inspections pédestres : Sur 1 km du réseau visitable de la commune de Versailles, les inspections pédestres ont permis d'identifier des tronçons présentant des fissures, des perforations et des traces de concrétion.
- Tests à la fumée : 31 km de réseau ont été inspectés sur les communes de Bièvres, Bougival, Buc, Jouy-en-Josas, la Celle-Saint-Cloud et Noisy le Roi. 10 000 m² de surface active ont été détectés, 80 % des anomalies étant situées en domaine privé. Ces tests ont également permis d'identifier des rues avec des regards mixtes ou des liaisons eaux usées/eaux pluviales en réseau séparatif.
- Contrôles de conformité : Les 37 contrôles réalisés sur la commune de Bougival ont permis d'identifier 23 propriétés non conformes avec une majorité de défauts de type raccordement des eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées et 1410 m² de surface active.
- Sous-sectorisation sur les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud : Elle a permis de mettre en évidence des apports d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales au niveau des grandes résidences privées de La Celle-Saint-Cloud.

SYNTHÈSE DE LA PHASE 3

La phase 3 consiste à créer un modèle hydraulique afin de rendre compte des conditions de transit en fonction du temps, après calcul préalable de transformation pluie-débit.

Suite au pré-diagnostic de phase 1 et à l'analyse des enjeux, Versailles Grand Parc a choisi de concentrer l'étude de modélisation sur les communes de Bougival-La Celle Saint-Cloud, Noisy-le-Roi, Viroflay-Versailles est et Versailles ouest.

Après calage du modèle par temps sec, l'étude a étudié le fonctionnement des réseaux face à des pluies de période de retour 1 an puis 10 ans.

- ❖ Diagnostic du réseau par temps sec :

- Bougival-La Celle Saint-Cloud : Aucun débordement n'a été observé sur les réseaux d'eaux usées. Débits par temps sec conséquents dans les réseaux d'eaux pluviales sur la commune de La Celle Saint-Cloud (collecte des eaux de l'ancien Ru de la Drionne).
- Noisy-le-Roi : Aucun débordement n'a été observé sur les réseaux d'eaux usées malgré 2 secteurs de mise en charge.
- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 1 an :
 - Bougival-La Celle Saint-Cloud :
 - Mises en charge du réseau et débordements en amont du poste sur le réseau EU
 - Déversement du PR de Bougival, du Do de la Jonchère, des trop-plein de La Celle Saint Cloud, de plusieurs regards mixtes
 - Nombreux débordements sur le réseau EP
 - Pas de débordement supplémentaire du réseau d'eaux usées au niveau des points noirs
 - Noisy-le-Roi :
 - Nombreuses mises en charge en temps de pluie sans débordement sur le réseau d'eaux usées et avec débordements sur le réseau d'eaux pluviales.
- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 10 ans :
 - Bougival-La Celle Saint-Cloud : Nombreux débordements sur le réseau EP. Plusieurs déversements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées via les regards mixtes.
 - Noisy-le-Roi : Nouveaux débordements sur le réseau EP.

En 2024, la modélisation sur les communes de Viroflay-Versailles est et Versailles ouest s'est achevée. Les principales conclusions sont les suivantes :

- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 1 an :
 - Viroflay-Versailles est : Pas de débordement.
 - Versailles ouest : Pas de débordement.
- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 10 ans :
 - Viroflay-Versailles est : Plusieurs débordements et mises en charge.
 - Versailles ouest : 2 débordements importants dont un en lien avec le réseau aval Hydreaulys.

SYNTHÈSE DE LA PHASE 4

La phase 4 synthétise le diagnostic réalisé au cours des 3 premières phases. Elle permet de poser les enjeux et donc de proposer des aménagements ciblés en priorité sur les secteurs sensibles.

Après la validation des enjeux, le comité de pilotage restreint travaille, depuis la fin de l'année 2024, sur la définition des :

- Périodes de retour de protection, selon les secteurs,
- Secteurs à protéger impérativement,
- Solutions techniques à privilégier ou à exclure,
- Niveaux de contraintes à imposer aux aménageurs pour les projets futurs,
- Budgets alloués aux futurs travaux.

Cette phase a abouti en 2025, à la définition d'un programme pluriannuel d'investissements, par thématique :

- TH1 : Réduction des apports d'ECPP et renouvellement patrimonial,
- TH2 : Mise en conformité du système de collecte,
- TH3 : Réduction des désordres face à des pluies et crues exceptionnelles (actions sur le réseau EP),
- TH4 : Fonctionnement, exploitation et autosurveillance,
- TH5 : Extension de la collecte et zone d'assainissement.

Ce programme pluriannuel d'investissements sera approuvé à la fin de l'année 2026 par les nouveaux élus issus des élections municipales de mars 2026.

Etude sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc

Versailles Grand Parc a lancé, fin 2022, une étude relative au choix du mode de gestion du service public d'assainissement de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette étude a été réalisée par le cabinet Merlin.

Aujourd'hui, les modes de gestion sont très hétérogènes sur le territoire : 7 communes en délégation de service public, 5 communes en régie avec marché de prestation de service et 1 commune en régie.

Après analyse technico-économique des différents scénarios, le scénario retenu est le scénario n°4 :

- Secteur nord : Bougival, La Celle Saint-Cloud, Noisy le Roi et Bois d'Arcy => Délégation de service public,
- Secteur Versailles => Régie
- Secteur Sud : Châteaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres et Vélizy + Viroflay => Marché de prestation de service.

L'année 2024 a donc été consacrée à la rédaction du cahier des charges du contrat de délégation du service public avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. La procédure de consultation a été lancée en décembre 2024.

L'année 2025 a permis de :

- Poursuivre et finaliser la procédure de désignation d'un nouveau délégataire pour le secteur Nord,
- Lancer la consultation et désigner un nouveau prestataire pour le secteur Sud, en régie avec prestation de service.

Les nouveaux délégataire et prestataire ont été choisis en fin d'année 2025.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

Description succincte des travaux principaux

Pour l'ensemble des opérations décrites ci-après, l'état des canalisations des réseaux principaux était dans un état médiocre à mauvais.

Ces réseaux présentaient des risques divers tels que des effondrements (fissures, armatures visibles, perforations, ...), des circulations fines du fait des différents défauts d'étanchéité (perforations, infiltrations, branchements mal rejointoyés, problèmes aux emboitements, ...) et des problèmes pouvant altérer la continuité de service (flaches, concrétions, branchements pénétrants, pénétrations d'éléments extérieurs, ...).

D'une manière générale, l'objectif est de rétablir l'étanchéité des ouvrages et d'améliorer l'hydraulicité, de protéger les ouvrages contre la corrosion, l'abrasion, l'intrusion de racines, l'infiltration d'eaux unitaires dans le sol et l'intrusion d'eaux parasites.

BOIS D'ARCY – RUE ETIENNE JULES MAREY ET RUE BAUDIN

Réhabilitation de 1 140 ml de collecteurs d'eau usées et 452 ml de collecteurs d'eaux pluviales dans les rues Etienne Jules Marey et Baudin à Bois d'Arcy à des profondeurs du réseau entre 1.11 à 8.87 m.

Création de 48 boîtes de branchement d'eaux usées et 48 d'eaux pluviales pour la mise en conformité et la réhabilitation de 66 branchements d'eaux usées et 60 d'eaux pluviales par techniques mixtes (remplacement en tranchée ou chemisage).



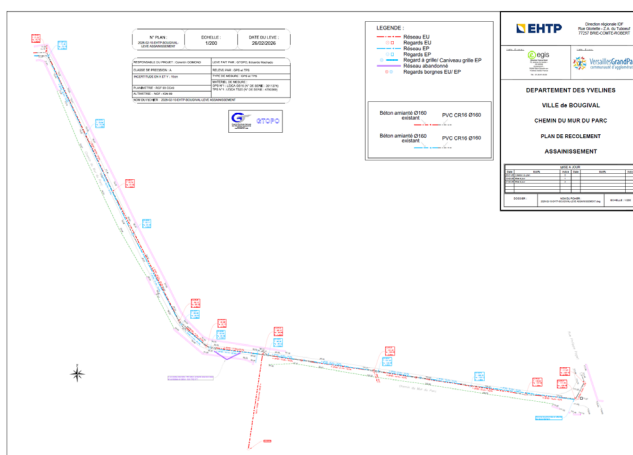
BOUGIVAL – CHEMIN DU MUR DU PARC

Réalisation de travaux d'accès au réseau séparatif supposé amianté du Chemin du Mur du Parc à Bougival et l'inspection télévisée des réseaux du Chemin du Mur du Parc / rue Pierre Gilon / Chemin des Macreaux en vue d'une réhabilitation des réseaux d'assainissement.

- Démolition des regards enterrés avec agrandissement de la cheminée (diamètre Ø800 ou 800 x 800) ;
- Démolition des regards existants avec agrandissement de la cheminée (diamètre Ø800 ou 800 x 800) et recentrage sur le réseau ;
- Création de regard d'accès sur le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eaux usées. Ces regards seront de diamètre Ø800 ou 800 x 800 et équipés d'échelons et crosse en fonction de leur profondeur
- Réalisation de 634 ml d'inspection télévisée



	EU (unité)	EP (unité)
Création de regard de visite	5	6
Démolition des regards enterrés (regard borgne) et remplacement	4	3
Démolition des regards de visite existant et remplacement	2	2
Création de regard de visite chemin des Macreaux (optionnel)	2	2



JOUY-EN-JOSAS- RUE DU MARÉCHAL FOCH

Réhabilitation des ouvrages assainissement des eaux usées comprenant les collecteurs et les branchements particuliers jusqu'en limite de propriété de la rue du Maréchal Foch à Jouy-En-Josas :

- Collecteur d'eaux usées en fibro-ciment de diamètre 200 ; 22 branchements diamètre 120 et 150 mm en fibro-ciment. Profondeur du réseau entre 1.95 et 2.45 mètres. 22 raccords dont 1 avaloir/grille : 19 par piquage dont 19 avec regard borgne et 3 dans regard de visite.
- Déconnexion d'un avaloir raccordé sur les eaux usées pour le raccorder au réseau d'eaux pluviales de la rue Anatole France



VERSAILLES – RUE DE L'ESPÉANCE

Réhabilitation des ouvrages d'assainissement de la rue de l'Espérance à Versailles comprenant les collecteurs de diamètres 200 à 400 mm et les branchements particuliers jusqu'en limite de propriété :

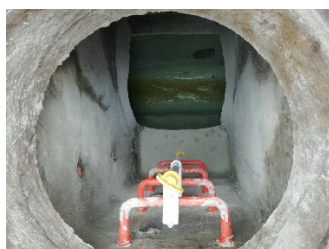
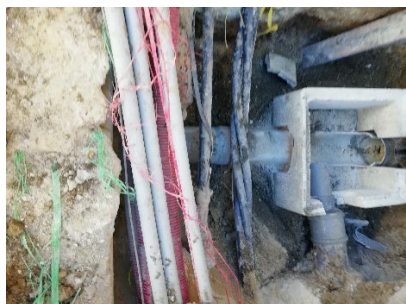
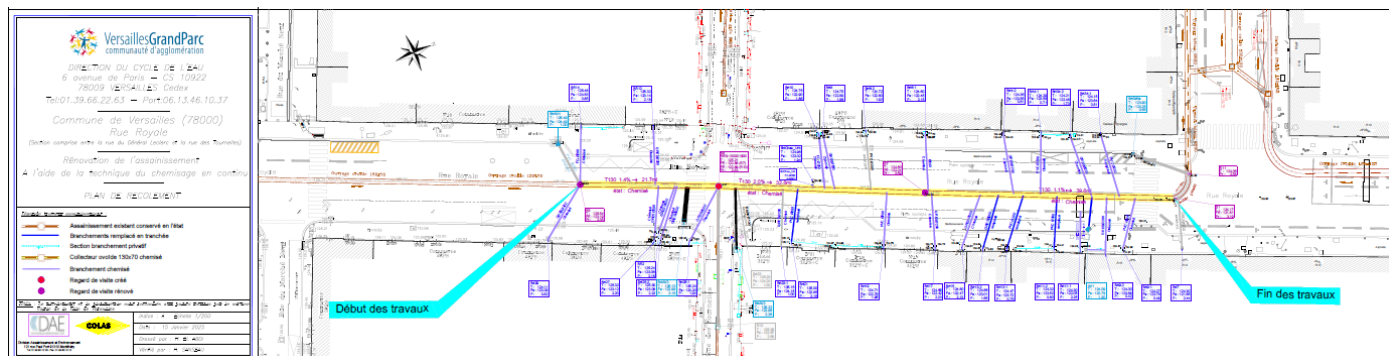
- Création de 27 boîtes de branchements sur chaussée pour les branchements non pourvus de ce dispositif
- Préparation et chemisage des canalisations principales 230 ml
- Suppression de 5 regards borgnes
- Préparation et chemisage des branchements avant chemisage à l'aide du robot-multifonctions ≈ 190ml ;
- Reprise d'étanchéité de 19 piquages de branchements par injection de résine époxy
- Travaux de réhabilitation complète de 11 regards de visite



VERSAILLES – RUE ROYALE

Réhabilitation des ouvrages d'assainissement de la rue Royale à Versailles comprenant les collecteurs de diamètres 200 à 400 mm et les branchements particuliers jusqu'en limite de propriété :

- Travaux de création de 16 boîtes de branchements sur trottoirs ;
- Travaux de création de 3 regards de visite et puits de travail sur collecteur principale ;
- Travaux remplacement de 11 branchements en tranchée ;
- Travaux de chemisage de 17 branchements ;
- Travaux de chemisage d'un dalot 100x60 sur 10 ml ;
- Travaux préparatoires et chemisage du collecteur principal ovoïde 120x75 sur 100ml ;
- Réhabilitation de 2 regards de visite sur collecteur principal

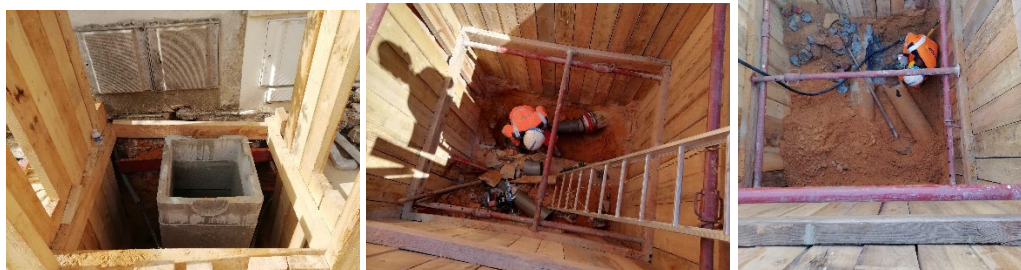




VERSAILLES – RUE DE COUBERTIN

Réhabilitation des ouvrages d'assainissement de l'allée Pierre de Coubertin à Versailles entre la rue Montbauron et la grille d'entrée du stade Montbauron comprenant les collecteurs et les branchements particuliers jusqu'en limite de propriété :

- Création de 9 boîtes de branchements sur chaussée pour les branchements non pourvus de ce dispositif
- Préparation et chemisage de la canalisation principale de diamètre 300 mm en béton et grès sur 370ml
- Suppression d'un regard borgne
- Préparation et chemisage des branchements sur 165ml ;
- Reprise d'étanchéité de 23 piquages de branchements par injection de résine époxy
- Travaux de réhabilitation complète des 11 regards de visite



CHANTIERS D'INVESTISSEMENT REALISES 2025											
COMMUNE	LIEU DES TRAVAUX	EU/EP	NATURE	LONGUEUR (ML)	NOMBRE DE BP REPRIS	NOMBRE DE BOITES DE BRANCHEMENTS CREES	Montant mandaté en 2025 (€ ttc)	Montant total mandaté de l'opération (en € TTC)	Titulaire	Subvention perçue en 2025	Subvention totale perçue sur l'opération
Bièvres	PR Hommeries 3	EU	Etude préalable				13 074 €	13 074 €		-	-
Bièvres	Chemin de la Porte Jaune	EU	Etude préalable				2 103 €	2 103 €		-	-
Bois d'Arcy	Rue Camélinat	EU	Solde de l'opération				92 002 €	465 414 €	Group EHTP Réhacana	-	112830
Bois d'Arcy	Rue Camélinat	EP	Solde de l'opération				14 184 €	325 436 €	Group EHTP Réhacana	-	-
Bois d'Arcy	Rues Massenet, Marey et baudin	EU	Réhabilitation de canalisations par chemisage et remplacement	1039,39	66	48	965 020 €	963 108 €	MOE : Cabinet Merlin Entreprise: COLAS	-	-
Bois d'Arcy	Rues Massenet, Marey et baudin	EP	Réhabilitation partielle de canalisations par chemisage et remplacement	451,9	60	48	634 128 €	646 294 €	MOE : Cabinet Merlin Entreprise: COLAS	-	-
Bois d'Arcy	Rues de la Paix, Pasteur et Mansart	EU	Etude préalable				95 631 €	95 631 €	Egis Eau	-	-
Bougival	Collecteur de la Drionne	EP	Inspection par drone	67,5			4 489 €	4 489 €	EAV	-	-
Bougival et LCSC	Rue Pierre Brossolette et avenue François	EU	Etude préalable				14 803 €	14 803 €		-	-
Bougival	Rue de la Mare	EU	solde de l'opération				4 961 €	240 499 €	DESPIERRE/VALENTIN	-	37988
Bougival	Rue Tourguenief entre n°23 et rue Berthe Morisot	EU	Remplacement ou chemisage d'une canalisation DN400	65	3	1	39 608 €	39 608 €	DESPIERRE/M3R	-	-
Bougival	Impasse du Haut Murget	EU	Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur 22 m	22	1	1	31 540 €	32 548 €	DESPIERRE	-	-
Bougival	Chemin du Mur du Parc	EU	Réhabilitation et mise en conformité des collecteurs communaux et des branchements particuliers	66	1	1	189 891 €	202 403 €	MOE : Egis Entreprise Phase 1 : EHTP	-	-
Bougival	Chemin du Mur du Parc	EP	Réhabilitation et mise en conformité des collecteurs communaux et des branchements particuliers	66	0	0	66 586 €	66 586 €	MOE : Egis Entreprise Phase 1 : EHTP	-	-
Bougival	Quai sualem	EU	Etude de faisabilité				25 163 €	68 634 €	MOE SEGIC	-	-
Bougival	Chemin des Prés du Moulin	EU	Etude de faisabilité				16 422 €	44 359 €	MOE : Cabinet Merlin	-	-
Buc	Av Huguier, rue des Sources, des Frères Robin, Jean Jaurès et Perreyon	EU	Réfection de voirie définitive suite aux travaux d'assainissement				44 554 €	648 301 €	MTP	-	-
Les Loges	Chemins de Buc à Jouy et de la porte des Loges aux Loges	EU	Versement du solde de subvention				0 €	341 909 €	DESPIERRE M3R	22758	113792
Buc	Sente de la Genévière	EU	Etude de faisabilité				21 307 €	31 237 €	MOE : Egis	-	-
Jouy en Josas	Rue du Maréchal Foch	EU	Réhabilitation et mise en conformité des collecteurs communaux et des branchements particuliers	208	19	20	276 695 €	276 695 €	VALENTIN	-	-

CHANTIERS D'INVESTISSEMENT REALISES 2025											
COMMUNE	LIEU DES TRAVAUX	EU/EP	NATURE	LONGUE UR (ML)	NOMBRE DE BP REPRIS	NOMBRE DE BOITES DE BRANCHEMEN TS CREES	Montant mandaté en 2025 (€ ttc)	Montant total mandaté de l'opération (en € TTC)	Titulaire	Subvention perçue en 2025	Subvention totale perçue sur l'opération
Noisy le Roi	Rue de la Fosse Verte	EP	Etude préalable				4 643 €	4 643 €	Despierre	-	-
Versailles	Rue de l Esperance	UN	Réhabilitation de la canalisation DN300	195	29	23	346 139 €	353 788 €	VALENTIN	-	-
Versailles	rues Dussieux, Antoine Coypel, et Champ L	UN	Solde de l'opération				3 052 €	499 813 €		-	147060
Versailles	Rue de la Ceinture (entre rue Antoine Richard et rue St Nicolas)	UN	Réception et solde de l'opération				174 040 €	506 030 €	COLAS DAE	-	-
Versailles	Carré St Louis	UN	Chemisage de canalisation Ø300 en grès	210	24	27	232 622 €	232 622 €	DESPIERRE/M3R	-	-
Versailles	Avenue de Saint Cloud, contre-allée (entre le chemin du janicule et la rue Montbaoron)	UN	Solde de l'opération				30 191 €	159 646 €	DESPIERRE/M3R	7425	53216
Versailles	Rue des Etats Généraux (entre le 27 et l'av	UN	Chemisage de l'ovoid 100*70	310,1	30	25	442 786 €	547 374 €	COLAS DAE	-	-
Versailles	Rue Royale (entre la rue Général Leclerc & Rue des Tournelles)	UN	Chemisage de l'ovoid 120*75	96,5	26	14	592 254 €	596 584 €	COLAS	-	-
Versailles	Stade des Chantiers	UN	Dévoiemnt du réseau d'assainissement dans le cadre du projet de la ligne 18	67,55	0	0	66 094 €	66 094 €	ART BATI	75347	75347
Versailles	Allée Pierre de Coubertin	UN	Chemisage de la canalisation DN300	351	6	13	400 197 €	400 197 €	EHTP	-	-
Versailles	Route de Rueil	UN	Maillage entre la route de Rueil et la rue Ste Catherine	17,5	0	0	28 011 €	28 011 €	CISE TP	-	-
Versailles	Rue Maréchal foch	UN	Solde subvention				18 174 €	603 933 €	COLAS	197361	299843
VGP	Camion d'hydrocurage	EU					429 762 €	429 762 €	CAPELOTTO	-	-
Viroflay	Rues Lamartine & Chanzy	UN	Réhabilitation de canalisations DN 300 par chemisage et par remplacement	68,3	0	0	389 145 €	675 047 €	TERIDEAL- SEIRS TP	126499	126499
Viroflay	Rue Guignon	UN	Etude préalable				3 615 €	3 615 €	/	-	-
Viroflay	Rue Près aux Bois	UN	Etude préalable				888 €	888 €	/	-	-
VGP	Diverses Rues	EP	Diverses réparations				85 121 €	-	ARTBATI/ DESPIERRE	-	-
VGP	Diverses Rues	EU	Travaux divers sur réseaux et ouvrages EU				165 203 €	-	/	-	-
			TOTAL EU/UN	2 716	205	173	5 154 947 €	8 583 730 €		429 390 €	966 575 €
			TOTAL EP	585,4	60	48	809 151 €	1 047 448 €		0 €	0 €
			TOTAL	3 302	265	221	5 964 098 €	9 631 178 €		429 390 €	966 575 €

Taux de rénovation, d'amélioration et de remplacement

Le service a réalisé sur l'exercice 2025, un programme de rénovation, d'amélioration ou de remplacement de **3 302 mètres de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales**, principalement sur Bougival, Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas et Versailles.

Les travaux sont systématiquement réalisés sous Charte Qualité de l'Agence de l'Eau et contrôlés par des entreprises extérieures selon la technique employée (essais d'étanchéité, essais de compactage, inspections télévisées, tests joint par joint).

La bonne réussite de ces contrôles après travaux conditionne l'obtention de subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental des Yvelines.

La durée comptable d'amortissement d'un ouvrage d'assainissement est de 50 ans à Versailles Grand Parc.

Ci-dessous est présenté le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (et unitaire) de Versailles Grand Parc :

Eaux Usées	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire EU/UN renouvelé (m)	1612	3219	5770	2540	2565
Cumul 5 ans renouvelé	1 612	4 831	10 601	13 141	15 857
Linéaire EU/UN total (m)					395 374
P253.2					0,80 %

Définition du taux de rénovation : **linéaire renouvelé sur les 5 dernières années / 5 / linéaire total** (Hors branchements) = Indicateur de performance P253.2

À titre de comparaison, la valeur moyenne nationale de l'indicateur P253.2 – taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de 0,63 % au 1er janvier 2025, selon l'Observatoire SISPEA – Services Eau France.

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

INDICATEURS DE DESCRIPTION

- **INDICATEUR D201.0** : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif. Population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
- **INDICATEUR D202.0** : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.
- **INDICATEUR D204.0** : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

Commune	D201.0	D202.0	D204.0
Bièvres	4 651	4	2,26 €
Bois d'Arcy	15 737	0	3,64 €
Bougival	8 695	0	2,20 €
Buc	6 165	3	2,08 €
Châteaufort	1 386	1	3,53 €
Jouy en Josas	8 300	3	1,90 €
La Celle St-Cloud	20 831	0	2,11 €
Les Loges en Josas	1 554	4	2,13 €
Noisy le Roi	7 428	0	2,17 €
Rennemoulin	-	-	-
Toussus le Noble	1 284	0	2,28 €
Vélizy	22 569	1	1,87 €
Versailles	85 326	7	3,22 €
Viroflay	16 126	0	2,20 €
Total VGP	200 052	23	-

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.**
Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif.

Commune	Nombre d'abonnés de la zone d'assainissement collectif	Nombre d'abonnés desservis	INDICATEUR
Bièvres	1175	1175	100%
Bois d'Arcy	3050	3050	100%
Bougival collecte	1380	1380	100%
Bougival transport	1354	1354	100%
Buc	1050	1050	100%
Châteaufort	559	559	100%
Jouy en Josas	1421	1421	100%
La Celle St-Cloud collecte	1863	1863	100%
La Celle St-Cloud transport	1901	1901	100%
Les loges en Josas	402	402	100%
Noisy le Roi	1483	1483	100%
Rennemoulin	-	-	-
Toussus le Noble	362	362	100%
Vélizy	2374	2374	100%
Versailles	7775	7775	100%
Viroflay	2848	2848	100%

Cet indicateur est très difficile à calculer en raison de la méconnaissance du nombre réel d'abonnés et du nombre d'abonnés desservis mais non raccordés.

- **Indicateur P202.2 B : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.**

Commune	2023	2024	2025
Bievres	26	97	97
Bois D'Arcy	108	97	97
Bougival	15	15	15
Réseau transport Bougival et La Celle Saint Cloud	15	91	115
Buc	15	15	15
Chateaufort	90	90	90
Jouy En Josas	27	97	97
La celle Saint Cloud	26	97	97
Les Loges En Josas	70	70	70
Noisy Le Roi	81	82	82
Toussus Le Noble	15	15	15
Vélizy Villacoublay	15	15	15
Versailles	110	110	110
Viroflay	15	15	15

Cet indicateur est calculé grâce aux données mentionnées dans le SIG. La valeur de cet indicateur peut donc varier en fonction des différentes mises à jour du SIG. Elle devrait être consolidée en 2025 avec la mise à jour définitive du SIG de Versailles Grand Parc.

- **Indicateur P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.** Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

Cet indicateur n'a pas pu être calculé sur le territoire de Versailles Grand Parc en raison de la difficulté de recueillir les données des services publics d'eau potable.

- **Indicateur P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers.**

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présenté par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre de milliers d'habitants desservis.

Commune	Liste des demandes d'indemnisations déposées avec date d'ouverture du dossier, nature du sinistre (inondation, débordement, infiltrations, refoulement) et cause présumée du sinistre	Nombre d'habitants desservis sur le périmètre considéré	Indicateur
Bièvres	1	4744	0,021
Bois d'Arcy	0	15740	0,000
Bougival	0	8857	0,000
Buc	2	6177	0,032
Châteaufort	0	1434	0,000
Jouy en Josas	0	8216	0,000
La Celle St-Cloud	2	20840	0,010
Les loges en Josas	1	1578	0,063
Noisy le Roi	0	7437	0,000
Rennemoulin			
Toussus le Noble	0	1290	0,000
Vélizy	1	22569	0,004
Versailles	12	85347	0,014
Viroflay	2	16129	0,012

À titre de comparaison, la valeur moyenne nationale de l'indicateur P251.1 – taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers est de 0,048 pour 1 000 habitants desservis au 1er janvier 2025, selon l'Observatoire SISPEA – Services Eau France.

- **Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'eaux usées, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien.

COMMUNE	Liste des points noirs sur le réseau de collecte	Longueur du réseau de collecte des eaux usées	INDICATEUR
Bièvres	1	20 030	0,005
Bois d'Arcy	1	37 802	0,003
Bougival	0	14 550	0,000
Buc	3	29 515	0,010
Châteaufort	0	6 852	0,000
Jouy en Josas	0	18 937	0,000
La Celle St-Cloud	0	26 048	0,000
La Celle St-Cloud et Bougival transport	1	10 508	0,010
Les loges en Josas	0	6 979	0,000
Noisy le Roi	1	20 890	0,005
Rennemoulin	-	-	-
Toussus le Noble	0	5 500	0,000
Vélizy	3	50 600	0,006
Versailles	0	127 756	0,000
Viroflay	0	21 910	0,000

- **Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.**

Quotient du linéaire du réseau de collecte hors branchement renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

Commune	Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements au 31/12/N. Les réseaux d'eau pluviale sont exclus du calcul de l'indicateur	Linéaire renouvelé du réseau de collecte au cours des années N-4 à N : renouvelé, remplacé à l'occasion des renforcements, réhabilité. Les branchements ne sont pas pris en compte dans le réseau de collecte	Indicateur
Bièvres	20 030	575	0,6%
Bois d'Arcy	37 802	2 009	1,1%
Bougival	14 550	829	1,1%
Buc	29 515	735	0,5%
Châteaufort	6 852	1 156	3,4%
Jouy en Josas	18 937	1 636	1,7%
La Celle St-Cloud	26 048	250	0,2%
La Celle St-Cloud et Bougival transport	10 508	0	0,0%
Les loges en Josas	6 979	180	0,5%
Noisy le Roi	20 890	0	0,0%
Rennemoulin			
Toussus le Noble	5 500	0	0,0%
Vélizy	50 600	224	0,1%
Versailles	127 756	5 910	0,9%
Viroflay	21 910	2 202	2,0%

- **Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité.**

Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

Commune	Encours total de la dette (C'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N	Épargne brute annuelle (C'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé), calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49	INDICATEUR
Bièvres	-	111 345	1,2
Bois d'Arcy	-	317 402	-
Bougival	611 474	195 748	-
Buc	154 923	205 249	3,1
Châteaufort	-	43 228	0,8
Jouy en Josas	-	- 15 145	-
La Celle St-Cloud	248 336	588 914	-
Les loges en Josas	-	1 819	0,4
Noisy le Roi	118 192	228 252	-
Rennemoulin		- 316	0,5
Toussus le Noble	168 263	16 159	-
Vélizy	-	201 969	10,4
Versailles	1 281 614	929 714	-
Viroflay	1 355 734	446 588	1,4
Total VGP	3 938 536	3 270 928	1,2

- **Indicateur P257 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur n'a pas pu être calculé sur le territoire de Versailles Grand Parc en raison de la difficulté de recueillir les données des services publics d'eau potable.

- **Indicateur P258.1 : Taux de réclamations** (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000).

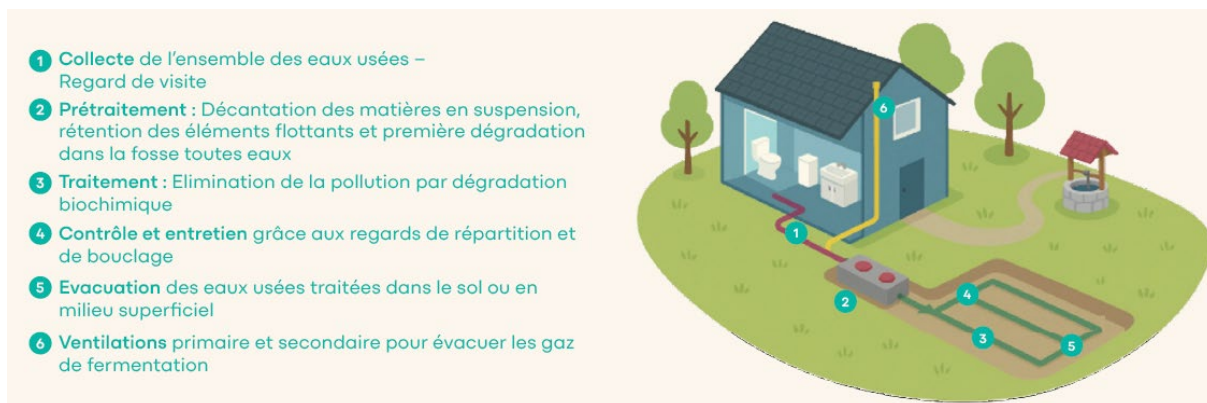
Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

Commune	Nombre de réclamations laissant une trace écrite	Nombre d'abonnés	Indicateur
Bièvres	11	1303	8,44
Bois d'Arcy	-	3322	0,00
Bougival	2	1454	1,38
Buc	1	1053	0,95
Châteaufort	2	566	3,53
Jouy en Josas	-	1551	0,00
La Celle St-Cloud	4	2031	1,97
La Celle St-Cloud et Bougival transport	-	3199	0,00
Les loges en Josas	-	462	0,00
Noisy le Roi	1	1788	0,56
Toussus le Noble	-	407	0,00
Vélizy	-	2343	0,00
Versailles	5	7769	0,64
Viroflay	-	2941	0,00

À titre de comparaison, la valeur moyenne nationale de l'indicateur P258.1 – taux de réclamations est de 1,55 pour 1 000 abonnés au 1er janvier 2025, selon l'Observatoire SISPEA – Services Eau France.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement individuel effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

La mission de contrôle vise à vérifier que les installations d'assainissement non collectif ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes, et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en identifiant d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Le contrôle des installations est une compétence obligatoire du Service Public d'Assainissement Non Collectif. A contrario, la réalisation d'installations nouvelles, la réhabilitation d'installations existantes, leur entretien ainsi que le traitement de leurs matières de vidanges sont des compétences facultatives.

La réglementation distingue trois types de contrôle différents :

- Pour les installations existantes :
 - Un diagnostic périodique de bon fonctionnement et d'entretien.
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter :
 - Un examen préalable de la conception,
 - Une vérification de l'exécution.

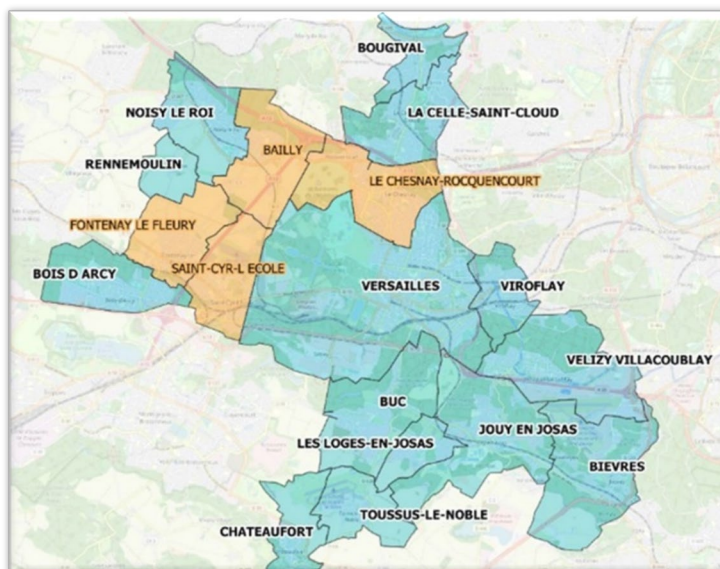
PRÉSENTATION DU SPANC

Périmètre du service

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence assainissement non collectif pour 14 des 18 communes de l'Agglomération. Ces communes sont représentées en bleu sur la carte ci-dessous.

Les quatre autres communes ont adhéré au syndicat Hydreaulys (en orange sur la carte), lequel rédige le rapport prix et qualité du service de l'assainissement non collectif pour ce qui les concerne.

A noter que, sur la commune de Châteaufort, Versailles Grand Parc a transféré sa compétence assainissement non collectif au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV).



Zonages d'assainissement

Les zones d'assainissement non collectif sont définies dans les zonages d'assainissement approuvés par délibération et annexés au Plan Local d'Urbanisme.

Sur le territoire de Versailles Grand Parc, toutes les communes ne possèdent pas de zonage d'assainissement collectif :

Communes	Date du zonage d'assainissement
Bièvres	2024
Bois d'Arcy	2024
Bougival	2005
Buc	2018
Châteaufort	2016
Jouy en Josas	2000
La Celle Saint Cloud	2005
Les Loges en Josas	2018
Noisy le Roi	-
Rennemoulin	2018
Toussus le Noble	2014
Vélizy	2024
Versailles	2019
Viroflay	-

Les zonages d'assainissement des communes de Toussus, Châteaufort, Buc, Les Loges en Josas et Versailles ont été approuvés récemment (moins de 10 ans) par les conseils municipaux à la suite de la réalisation des études diagnostics et schéma directeurs d'assainissement.

En 2023, Versailles Grand Parc a lancé la révision des zonages d'assainissement sur les communes de Bièvres, Bois d'Arcy et Vélizy-Villacoublay. Ils ont été approuvés par délibération du Conseil communautaire le 7 février 2024.

Pour les autres communes, les zonages d'assainissement sont trop anciens ou inexistants. Ils seront donc établis à la fin de l'année 2026 à la suite de la phase 4 du schéma directeur d'assainissement communautaire, actuellement en cours.

Nombre d'installations

Toutes les communes, hormis Vélizy-Villacoublay, comptent des installations d'assainissement non collectif.

La commune de Renne-moulin ne possède pas de réseau public de collecte des eaux usées. L'ensemble des habitations sont donc en assainissement non collectif.

L'inventaire des installations d'assainissement non collectif sur le territoire a démarré en 2021 mais est toujours en cours sur les communes de Bièvres et Jouy-en-Josas.

Ce tableau résume le nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune recensés à ce jour et la population desservie par le service public d'assainissement non collectif (estimation) :

Commune	Nombre installations ANC	Population Totale	Population desservie par le SPANC*
Bièvres	31	4 744	93
Bois d'Arcy	1	15 740	3
Bougival	54	8 857	162
Buc	4	6 177	12
Châteaufort	16	1 434	48
Jouy en Josas	28	8 216	84
La Celle Saint Cloud	3	20 840	9
Les Loges en Josas	8	1 578	24
Noisy le Roi	3	7 437	9
Renne-moulin	55	111	165
Toussus le Noble	2	1 290	6
Vélizy-Villacoublay	0	22 569	0
Versailles	7	85 347	21
Viroflay	1	16 129	3
Total	213	200 469	639

*population estimée sur la base de 3 habitants par installation.

Mode de gestion

En 2025, le SPANC exerce toujours sa compétence en régie avec prestation de service dans le cadre d'un marché de prestation de services avec la société SNE Quantitec, pour l'ensemble des contrôles, sur les communes de Versailles, Toussus le Noble, Viroflay, Buc, Vélizy, Bois d'Arcy, Bièvres, La Celle Saint Cloud, Jouy-en-Josas et Noisy le Roi.

La compétence est gérée en délégation de service public uniquement sur la commune des Loges-en-Josas.

Sur la commune de Châteaufort, dont le SPANC est géré par le SIAHVY, la compétence est exercée en régie par les agents du syndicat.

Activités du service

Le SPANC de Versailles Grand Parc est doté de la seule compétence obligatoire prévue par la loi, à savoir le contrôle de la conformité et du bon fonctionnement des installations en service sur le territoire.

LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Pour les installations existantes, la mission de contrôle du SPANC consiste à :

- Vérifier l'existence d'une installation,
- Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation,
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

L'ensemble des installations devait avoir été contrôlé au moins une fois au 31 décembre 2012 selon une périodicité qui ne devait pas excéder 8 ans. Les contrôles n'ayant pas été réalisés dans leur totalité avant la prise de compétence par l'Agglomération de Versailles Grand Parc en 2020, les contrôles sont encore en cours.

Les campagnes de contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes ont été réalisées de la façon suivante :

Année 2025			
Commune	Année du contrôle périodique	Nombre de contrôles périodiques réalisés (Campagne de contrôles)	Nombre de contrôles périodiques réalisés (Vente)
Bièvres	2024-2025	7	2
Bois d'Arcy	2023	0	0
Bougival	2022-2023	1	2
Buc	2022	0	0
Châteaufort	2024 (SIAHVV)	0	0
Jouy en Josas	2025	13	0
La Celle Saint Cloud	2022	0	0
Les Loges en Josas	2022	0	0
Noisy le Roi	2023	0	0
Rennemoulin	Avant la prise de compétence	0	1
Toussus le Noble	2023	0	0
Vélizy-Villacoublay	-	-	-
Versailles	2023	0	0
Viroflay	2025	0	0
TOTAL		21	5

Commune	Nombre de contrôles périodiques réalisés campagne + vente
Avant 2022	16
2022	41
2023	33
2024	10
2025	26
TOTAL	126

LES CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la mission de contrôle du SPANC consiste en :

1/ Un examen préalable de la conception

Cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site, qui vise notamment à vérifier :

- L'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
- La conformité de l'installation envisagée au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques ou de l'arrêté du 22 juin 2007 susvisés ;

Le contrôle de conception et d'implantation des installations d'assainissement non collectif est réalisé, soit dans le cadre des demandes de permis de construire, soit dans le cadre des travaux de réhabilitation. Le décret n°2012-274 du 28 février 2012 portant certaines corrections au régime des autorisations d'urbanisme a rendu obligatoire au dossier de demande de permis de construire, l'accord de principe du SPANC.

2/ Une vérification de l'exécution

Cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :

- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- Repérer l'accessibilité ;
- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.



Commune	Nombre de contrôles de conception réalisés	Nombre de contrôles d'exécution réalisés
Avant 2022	3	6
2022	4	1
2023	11	3
2024	6	6
2025	9	7
TOTAL	33	23

Année 2025				
Commune	Contrôle de conception d'installation neuve	Contrôle de conception d'installation réhabilité	Contrôle de bonne exécution d'installation neuve	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilité
Bièvres	0	1	1	1
Bois d'Arcy	0	0	0	0
Bougival	0	7	0	2
Buc	0	0	0	0
Châteaufort	0	0	0	0
Jouy en Josas	0	0	1	0
La Celle Saint Cloud	0	1	0	1
Les Loges en Josas	0	0	0	0
Noisy le Roi	0	0	0	0
Rennemoulin	0	0	0	1
Toussus le Noble	0	0	0	0
Vélizy-Villacoublay	-	-	-	-
Versailles	0	0	0	0
Viroflay	0	0	0	0
TOTAL	0	9	2	5

BILAN DES INSTALLATIONS CONTROLEES

Au 31 décembre 2025 :

Commune	Nbre d'installations visitées au moins une fois	Nbre d'installations restant à contrôler	Nbre ANC	Taux de visite
Bièvres	23	8	31	74%
Bois d'Arcy	1	0	1	100%
Bougival	47	7	54	87%
Buc	4	0	4	100%
Châteaufort	13	3	16	81%
Jouy en Josas	23	5	28	82%
La Celle Saint Cloud	3	0	3	100%
Les Loges en Josas	6	2	8	75%
Noisy le Roi	3	0	3	100%
Rennemoulin	55	0	55	100%
Toussus le Noble	2	0	2	100%
Vélizy-Villacoublay	-	-	-	-
Versailles	6	1	7	86%
Viroflay	1	0	1	100%
Total	187	26	213	88%

TARIFICATION DU SERVICE

Les dépenses engagées par le SPANC pour le contrôle des installations sont équilibrées par une redevance forfaitaire révisable annuellement, facturée après prestation pour service rendu au propriétaire ou à l'occupant, selon les cas.

Ces tarifs sont fixés pour les différentes opérations de contrôles obligatoires :

- La vérification de conception et d'implantation d'une installation ;
- La vérification de la bonne exécution des travaux ;
- La vérification de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation, y compris lors d'une mutation immobilière.

Une nouvelle délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés a été votée par le Conseil Communautaire de l'Agglomération le 28 novembre 2023.

Les tarifs applicables depuis cette date sur les communes dont la compétence est exercée en régie sont les suivants :

N°	Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire TTC
1	Contrôles des installations existantes		
1.1	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Unité	231,00€
1.2	Contrôle de fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	Unité	231,00€
1.3	Contre-visite à la demande de l'utilisateur	Unité	165,00€
2	Contrôle des installations neuves ou réhabilitées		
2.1	Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	Unité	181,50€
2.2	Contrôle d'exécution des travaux sur le terrain	Unité	423,50€
2.3	Contre-visite à la suite des travaux de mise en conformité	Unité	165,00€

Afin de ne pas créer un budget spécifique à ce service public compte tenu du faible nombre d'utilisateurs, les prestations correspondantes sont directement gérées sur le budget annexe du service assainissement.

L'état de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif sera établi et joint aux documents comptables conformément à la réglementation en vigueur.

ETUDES ET TRAVAUX

En 2025, aucune étude générale relative à l'assainissement non collectif n'a été réalisée.

Les considérations sur le devenir des territoires non desservis par l'assainissement collectif sont menées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et à l'occasion de l'adoption des zonages d'assainissement. A ce titre, les zonages d'assainissement de Bièvres, Bois d'Arcy et Vélizy-Villacoublay ont été approuvés à la fin de l'année 2023.

Le recensement exhaustif des installations d'assainissement non collectif a démarré dans le cadre du suivi des délégations de service public et via le schéma directeur d'assainissement communautaire. Il s'est poursuivi en 2025. Les contrôles périodiques ont été mis en œuvre sur ces bases.

AIDE FINANCIERE À LA MISE EN CONFORMITÉ

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le dispositif d'aide pour la mise en conformité des branchements particuliers à l'assainissement a été élargi aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les montants d'aide sont de :

- 80 % sans coût plafond pour les études préalables (étude de filière notamment) ;
- 7 200 € pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les installations éligibles aux aides financières sont :

- Celles situées dans des zones précises définies par l'Agence de l'Eau : îles de Bougival et installations à proximité immédiate de la Bièvre ;
- Celles impliquant une pollution directe du milieu naturel (installations non conformes par absence d'installation ou défaut de sécurité sanitaire).
- En 2025, Versailles Grand Parc a donc mis en place une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour accompagner financièrement les particuliers concernés par les travaux de réhabilitation.

Les premiers dossiers de la nouvelle convention de mandat ont donc pu être instruits à partir du mois de juin 2025. Ainsi, entre juin et décembre 2025, 2 dossiers ont été déposés mais ne seront instruits qu'en 2026. Ces derniers concernent l'île de la Loge à Bougival.

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indice est un indicateur descriptif qui renseigne sur l'organisation du SPANC et sur les prestations susceptibles d'être assurées par le service.

Pour chaque élément du SPANC, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète des missions réalisées sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140. Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

Commune	Indicateur D302.0
Bièvres	70
Bois d'Arcy	100
Bougival	80
Buc	100
Châteaufort	100
Jouy en Josas	50
La Celle Saint Cloud	80
Les Loges en Josas	100
Noisy le Roi	80
Rennemoulin	100
Toussus le Noble	100
Vélizy-Villacoublay	-
Versailles	100
Viroflay	50

	Indicateur D302.0 de mise en œuvre de l'ANC pour les services en régie													
Section/ Points	Descriptif	Bievres	Bois d'Arcy	Bougival	Buc	Châteaufort	Jouy En Josas	La Celle Saint cloud	Les Loges En Josas	Noisy Le Roi	Rennemoulin	Toussus Le Noble	Versail- les	Viroflay
Section A														
20	D'élimination des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisé ou réhabilité depuis moins de 8 ans	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Section B														
10	le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Total		70	100	80	100	100	50	80	100	80	100	100	100	50

Indicateurs de performance

INDICATEUR D301.1 :

Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est estimé sur la base de 3 habitants par installation d'assainissement non collectif. Pour la commune de Bois d'Arcy, l'installation d'assainissement non collectif correspond à une station-service.

Commune	Population desservie Par le SPANC
Bièvres	93
Bois d'Arcy	3
Bougival	162
Buc	12
Châteaufort	48
Jouy en Josas	84
La Celle Saint Cloud	9
Les Loges en Josas	24
Noisy le Roi	9
Rennemoulin	165
Toussus le Noble	6
Vélizy-Villacoublay	0
Versailles	21
Viroflay	3
Total	639

INDICATEUR P-301.3 :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service + le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N, *(N.B. : Les installations jugées incomplètes sont intégrées à ce nombre)*
- D'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Commune	NB d'installations conformes ou sans danger pour la santé des personnes ou sans risque avéré de pollution au 31/12/2025	NB total d'installations déjà contrôlées	Taux de Conformité
Bièvres	14	23	61%
Bois d'Arcy	0	1	0%
Bougival	15	47	32%
Buc	1	4	25%
Châteaufort	8	13	62%
Jouy en Josas	12	23	52%
La Celle Saint Cloud	2	3	67%
Les Loges en Josas	3	6	50%
Noisy le Roi	0	3	0%
Rennemoulin	28	55	51%
Toussus le Noble	0	2	0%
Vélizy-Villacoublay	-	0	-
Versailles	2	6	33%
Viroflay	1	1	100%
TOTAL	86	187	46%

CONCLUSION

ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE

Peu importe le mode de gestion, le réseau d'assainissement de Versailles Grand Parc est entretenu régulièrement (gestion préventive). La continuité de service est assurée en tous points du réseau. Un entretien préventif des réseaux et ouvrages est mis en œuvre sur la totalité des communes grâce à une programmation annuelle des opérations d'entretien. De même, les opérations curatives nécessaires à la continuité du service sont systématiquement réalisées dans un délai court.

En 2025, la Régie de Versailles a acquis un nouveau véhicule d'hydrocurage afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions.

Peu de points sensibles ont été identifiés sur le réseau de Versailles Grand Parc. Ils sont traités préférentiellement de façon préventive grâce au programme annuel d'entretien préventif, ou de façon curative, le cas échéant. Ces points sont surveillés régulièrement de façon à intervenir préventivement et éviter tout débordement du réseau de collecte.

Comme chaque année, les points sensibles ont été curés préventivement. L'analyse de l'historique des interventions préventives et curatives s'est poursuivie en vue d'agir au mieux partout où c'est nécessaire et concentrer les moyens là où ils sont le plus utiles. Cette mission se poursuivra en 2026 avec la mise en œuvre du SIG à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc, avec l'analyse des résultats de la modélisation hydraulique réalisée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et le bilan des contrats existants arrivant à échéance.

PROGRAMMER LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN POUR OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Toutes les communes en délégation de service public font l'objet d'un programme annuel d'entretien et d'inspection défini en collaboration avec l'exploitant du réseau. Ce programme consiste à réaliser un curage préventif des réseaux et des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales mais aussi des inspections caméra. Il permet d'assurer le bon fonctionnement des réseaux tandis que les inspections caméra permettent de connaître l'état structurel du réseau et d'estimer son évolution et les besoins en travaux. Chaque année, ce programme est revu en fonction des observations réalisées au cours de l'année précédente, de l'historique des interventions d'urgence et des résultats de la visite annuelle des réseaux.

Sur le territoire de la ville de Versailles, une visite annuelle du réseau visitable est organisée afin de connaître l'état structurel du réseau et d'estimer son évolution et les besoins en travaux.

La régie de Versailles réalise également un programme de curage préventif des réseaux et d'inspections caméra. La localisation des inspections caméra est déterminée par une analyse de plusieurs critères : l'impact environnemental, le vieillissement du réseau, le type de matériaux (données SIG) et la date de la dernière intervention. Les inspections caméra sont ensuite analysées afin d'aboutir à une notation du tronçon puis du collecteur et à un programme pluriannuel de travaux.

Sur le territoire des communes en régie avec prestation de service, Versailles Grand Parc a lancé, en 2021, un accord-cadre pour l'entretien des réseaux et des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales. Cet accord-cadre a débuté en avril 2021 pour une durée de 4 ans et demi.

Les missions confiées aux titulaires de cet accord-cadre visent à réaliser un entretien préventif des réseaux et de tous les ouvrages, d'assurer la continuité du service en réalisant les interventions curatives mais aussi d'optimiser l'exploitation du patrimoine (réalisation de fiches descriptives des ouvrages, de fiches d'entretien conseils d'optimisation du fonctionnement des ouvrages, suivi des interventions d'urgence).

L'année 2025 marque la fin de plusieurs contrats de délégation de service public en cours mais aussi de l'accord-cadre pour l'entretien des réseaux sur les communes en régie. Ces contrats seront renouvelés en 2026.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE

Versailles Grand Parc met en œuvre, depuis 2021, une stratégie pour améliorer la connaissance patrimoniale de son système d'assainissement. A ce titre, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire, l'Agglomération a lancé des levés topographiques des réseaux d'assainissement permettant l'établissement du SIG. En 2025, le SIG était toujours en cours de mise en place et les données en cours de consolidation.

Cet outil primordial a permis de faire progresser la gestion patrimoniale des réseaux, notamment grâce à l'outil Indigau, acquis en 2024, mais aussi grâce à l'utilisation de l'outil dans la gestion des urgences, dans la programmation des opérations d'entretien et dans l'identification des tronçons dont les caractéristiques sont encore méconnues.

L'amélioration de la connaissance patrimoniale est un véritable enjeu sur le secteur en régie. Un plan d'actions a été défini et devrait permettre, dans les prochaines années, de faire évoluer la connaissance.

RENOUVELER LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Les travaux d'investissement, sous la maîtrise d'œuvre interne de Versailles Grand Parc ou de maîtrise d'œuvre extérieure, sont principalement réalisés, par des entreprises, au travers de marchés publics. Ils font l'objet d'une programmation pluriannuelle (réalisée sur la base du diagnostic permanent du réseau et des schémas directeurs lorsqu'ils existent) en partenariat avec l'Agence de l'Eau et en concertation avec les communes concernées.

Les travaux d'investissement sont réalisés grâce aux accords-cadres passés avec plusieurs entreprises et concernent des travaux de réhabilitation sans tranchée (chemisage) ou de remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

En 2025, Versailles Grand Parc a réalisé des travaux sur 4 communes pour un montant total d'investissement de 5 126 958 € TTC.

En parallèle, Versailles Grand Parc mène des campagnes de renouvellement ou de réparation des ouvrages et équipements du réseau d'assainissement (tampons, grilles ou avaloirs) afin de garantir la sécurité des habitants et des intervenants mais aussi de garantir la continuité du service et la durabilité du patrimoine.

CONTRÔLER LES REJETS

Le lancement du marché de contrôles des rejets domestiques, en 2022, a permis de lancer des campagnes de contrôles de conformité des installations privées d'assainissement collectif. Ces contrôles ciblés dans des zones précises ont permis de repérer les mauvais raccordements, de repérer l'origine de pollutions régulières du milieu naturel (EU dans EP), de confirmer des hypothèses émises lors des schémas directeurs d'assainissement et de répondre à des problématiques locales spécifiques. Tous les propriétaires non-conformes ont fait l'objet d'une mise en demeure pour réaliser les travaux de conformité dans le délai fixé par le service. Ces contrôles s'ajoutent aux contrôles réalisés par les délégataires dans le cadre des campagnes annuelles contractuelles. Ces contrôles sont complétés par les contrôles réalisés obligatoirement par les propriétaires lors des ventes (avec le prestataire de leur choix). Toutes les communes sont concernées par ces contrôles.

En 2025, Versailles Grand Parc a lancé, en plus des campagnes annuelles, le contrôle systématique des installations privées des branchements neufs.

Depuis 2023, Versailles Grand Parc s'est mobilisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour permettre aux propriétaires non-conformes d'accéder aux aides financières de cet organisme pour les travaux de mise en conformité.

Au total, entre juillet 2023 et décembre 2024, 49 propriétaires ont bénéficié de ce dispositif pour les accompagner financièrement dans leurs travaux de mise en conformité pour un montant total d'aides d'environ 197 700 €.

En 2025, dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce dispositif a été reconduit et élargi aux travaux de mise en conformité des établissements industriels et des installations d'assainissement non collectif.

Ainsi, entre juin et décembre 2025, 24 dossiers ont été instruits, 23 aides ont été notifiées pour un montant total prévisionnel de 98 507 €.

Dans le cadre du marché de contrôles des rejets non domestiques, 51 contrôles ont été réalisés entre 2022 et 2025, essentiellement sur les communes de Vélizy, Bougival, Versailles et Bois d'Arcy. L'objectif principal était de répondre à la problématique de présence importante de graisses dans les réseaux. En parallèle, plusieurs contrôles ponctuels d'établissements commerciaux et industriels sont réalisés par les délégataires dans le cadre des campagnes annuelles contractuelles pour répondre aux problématiques d'exploitation des réseaux d'assainissement.

En 2026, les autorisations de déversement relatives aux établissements contrôlés seront rédigées. La mise en place du dispositif spécifique de conventions de mandat permettra d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des travaux de mise en conformité.

En parallèle, Versailles Grand Parc a lancé, depuis le milieu de l'année 2022, des campagnes annuelles de contrôles des installations d'assainissement non collectif situées sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de réaliser le contrôle réglementaire périodique de l'ensemble des installations existantes sur le territoire de l'Agglomération. Les contrôles ont déjà été réalisés sur les communes de Bougival, Buc, Noisy le Roi, Bois d'Arcy, Toussus le Noble et La Celle Saint-Cloud. Les contrôles sur les communes de Bièvres et Jouy-en-Josas sont en cours depuis 2024 et se poursuivront en 2026.

COMMUNIQUER AVEC LES USAGERS

Depuis 2024, la Direction du Cycle de l'Eau, en collaboration avec le service communication de l'Agglomération, a lancé plusieurs campagnes de communication envers les usagers du service public d'assainissement collectif, dans le but d'améliorer les pratiques et d'optimiser l'exploitation du service. Ainsi, outre la mise à jour du site internet, l'Agglomération a communiqué sur la problématique des lingettes dans les réseaux et des rejets graisseux à l'origine d'obstructions régulières des collecteurs.

L'Agglomération a également établi une fiche technique destinée aux usagers sur la nécessité de posséder un clapet anti-retour afin de se prémunir des mises en charges accidentelles des collecteurs.

En parallèle, en 2025, la Direction du Cycle de l'Eau a travaillé sur plusieurs outils, mis à disposition des usagers ou des services techniques communaux. Ainsi, l'outil numérique Parapluie accompagne les usagers pour répondre à l'obligation de gérer les eaux pluviales à la parcelle. L'application My Survey permet aux services techniques communaux de transmettre directement leurs signalements urgents à l'Agglomération afin de faciliter la prise en compte et le suivi de leurs demandes.



versaillesgrandparc.fr



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex